



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Sommaire

1. Avant-propos

2. Les grandes évolutions en 2016

- 2.1. Les SDGs, objectifs universels de développement durable, sont lancés
- 2.2. Les services publics fédéraux intègrent le DD dans leur contrat d'administration ou dans un plan d'action DD
- 2.3. Le Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » est finalisé
- 2.4. Le Bureau fédéral du Plan publie 64 indicateurs complémentaires au PIB
- 2.5. L'IFDD réalise une enquête de satisfaction sur le Guide des achats durables
- 2.6. La CIDD se penche sur le parc automobile fédéral
- 2.7. La CIDD se dote d'un outil de rapportage en ligne

3. Les activités de la CIDD

- 3.1. Les missions de la CIDD
- 3.2. Les membres de la CIDD
- 3.3. Les activités de la CIDD

4. Les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

- 4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable
- 4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT
- 4.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

- 5.1. Les systèmes de gestion durable choisis
- 5.2. Le dialogue avec les stakeholders
- 5.3. Les rapports GRI

5.4. Les marchés publics durables

5.5. L'état du parc automobile

5.6. La mobilité durable

5.7. L'alimentation durable

5.8. Les événements durables

6. Les rapports d'activités des Cellules de Développement durable

6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre

6.2. SPF Personnel et Organisation

6.3. SPF Budget et Contrôle de la Gestion

6.4. SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)

6.5. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

6.6. SPF Intérieur

6.7. SPF Finances

6.8. SPF Mobilité et Transports

6.9. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

6.10. SPF Sécurité sociale

6.11. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

6.12. SPF Justice

6.13. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

6.14. Ministère de la Défense

6.15. SPP Intégration sociale

6.16. SPP Politique Scientifique

7. La liste des abréviations

8. Annexes



1. Avant-propos

S.D.G. Partout dans le monde résonnent désormais ces trois lettres. Elles incarnent les objectifs de développement durable que la communauté internationale vise à l'horizon 2030.

Les « Sustainable Development Goals » ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015. Et c'est au 1er janvier 2016 qu'ils sont devenus opérationnels. En Belgique, ils sont soutenus par une ambassadrice au plus haut niveau puisque la Reine Mathilde a accepté cette mission à la demande de Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies. Au sein de la CIDD, le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » a entamé un imposant travail de confection d'une trame tissant les fils conducteurs entre les SDGs, l'accord de gouvernement, les notes de politiques générales, les contrats d'administration et les plans d'action « Développement durable » des services publics fédéraux.

Les membres de la CIDD ont par ailleurs consacré une large part de leur énergie à mettre en place, au sein de leurs organisations respectives, des mesures et des actions qui s'inscrivent dans la philosophie des SDGs.

Vous trouverez plus d'infos sur les SDGs ainsi que sur les différentes initiatives des autorités publiques et des stakeholders sur le site www.sdgs.be.

Les membres de la CIDD ont également poursuivi le travail entamé précédemment, que ce soit pour soutenir la stratégie politique fédérale en matière de développement durable ou pour renforcer

la gestion interne durable des services publics fédéraux. Ce travail est essentiellement décrit dans les pages consacrées aux activités des Groupes de Travail de la CIDD ([voir point 3](#)) et des Cellules de Développement Durable ([voir point 6](#)).

Tout récemment, la CIDD s'est dotée d'un nouvel outil de rapportage qui permet à présent d'établir des statistiques transversales. Ce rapport d'activités vous donne d'ailleurs déjà un aperçu de son potentiel puisque vous y découvrirez de nombreux graphiques inédits ([voir points 4 et 5](#)). Ils gagneront en pertinence au fil des ans.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2. Les grandes évolutions en 2016

Dans ce chapitre, nous vous livrons les principales évolutions qui ont marqué l'année 2016.

2.1. Les SDGs, objectifs universels de développement durable, sont lancés

C'est au Sommet sur le développement durable du 25 septembre 2015 que les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Ce Programme est entré en vigueur dès le 1er janvier 2016. Il comprend 17 objectifs mondiaux (SDGs – Sustainable Development Goals).



Les rôles se répartissent au niveau fédéral pour implémenter les SDGs en Belgique

Au niveau fédéral, le ministre des Affaires étrangères est responsable du rapportage international, le ministre de la Coopération au développement est chargé de l'implémentation des SDGs dans la coopération au développement et la ministre du Développement durable assume l'implémentation des SDGs en Belgique.

Pour ce qui est de l'implémentation des SDGs en Belgique, la collaboration entre les différentes entités fédérées est surtout organisée dans le cadre de la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD). Cette collaboration vise à établir une Stratégie nationale pour le Développement durable (SNDD) et 6 chantiers de coopération.

Pour l'autorité fédérale, la mise en œuvre en Belgique repose sur cinq pistes :

1. Actualiser et intégrer les SDGs dans les instruments existants de la stratégie fédérale de développement durable.
2. Concrétiser les SDGs par le biais du fonctionnement et de la politique des Services publics fédéraux.
3. Promouvoir une approche cohérente des SDGs entre les entités fédérales et régionales.
4. Sensibiliser la société civile aux SDGs.
5. Mettre sur pied des partenariats entre l'État fédéral et les acteurs sociaux dans le domaine des SDGs.

Découvrez le détail de ces cinq pistes sur le site www.sdgs.be.

La Reine Mathilde devient ambassadrice des Nations Unies pour les SDGs

Le 19 janvier 2016, le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon rend publique une liste de 17 personnalités, du monde politique, du privé, de la culture ou du milieu universitaire, qui s'engagent à soutenir la mise en œuvre de ces objectifs. Parmi ces personnalités figure la Reine Mathilde. Ce groupe se réunit officiellement pour la première fois le 21 janvier 2016 au Forum Economique mondial de Davos, en Suisse.

Il est chargé de développer des idées pour la promotion de la mise en œuvre des SDGs auprès de partenaires issus de la société civile, de l'université, des parlements et du secteur privé.

Découvrez les 17 personnalités qui constituent le groupe des ambassadeurs des SDGs sur le site des Nations Unies. (www.un.org/sustainabledevelopment/fr/les-defenseurs-des-objectifs-de-developpement-durable/).

8 SDGs Voices sont nommés pour promouvoir les SDGs en Belgique

Un an après l'adoption des SDGs par les Nations Unies, The Shift et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) nomment 8 Voices (porte-parole) chargés de promouvoir les SDGs en Belgique durant un an. Ces huit organisations, ayant chacune un bagage propre, constituent dès lors des ambassadeurs de choix pour encourager leur base et le grand public à réaliser avec elles les objectifs de développement durable en Belgique.

Cette campagne est lancée le 26 septembre 2016 au cours d'une cérémonie au Palais d'Egmont.

Découvrez les 8 SDGs Voices sur le site www.sdgs.be.

Le portail www.sdgs.be est créé

Ce site web, créé à l'initiative de l'IFDD, a une triple vocation :

- Promouvoir les 17 SDGs et leurs 169 cibles ;
- Suivre l'actualité des SDGs aux niveaux belge, européen et international ;
- Rassembler les initiatives, activités, événements réalisés par les acteurs de la société civile dans le cadre des SDGs et leur offre une visibilité accrue.

La CIDD organise le mapping des engagements existants afin de préparer la politique de demain

Au printemps 2016, la CIDD entame un travail d'inventaire des engagements existants qui contribuent déjà aux SDGs. Cet inventaire tisse les liens qui existent entre les objectifs de développement durable et, d'une part les domaines de compétence ministres fédéraux, et d'autre part, les missions et le core-business des services publics fédéraux.

La ministre en charge du DD lance alors en juillet 2016 un appel aux différents membres du gouvernement pour qu'ils fassent connaître la manière dont ils entendent traduire les SDGs dans leur domaine politique.

2.2. Les services publics fédéraux intègrent le DD dans leur contrat d'administration ou dans un plan d'action DD

2016 donne le coup d'envoi à l'intégration des SDGs dans les principaux outils politiques fédéraux de développement durable et dans la politique fédérale en général. La rédaction des nouveaux contrats

d'administration sert de principal point de départ.

- Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement opte pour une intégration totale du DD dans son contrat d'administration. Pour plus d'infos à ce sujet, voyez le rapport annuel 2015 de la CIDD, téléchargeable sur le site www.developpementdurable.be.
- D'autres Services Publics Fédéraux choisissent d'intégrer des objectifs stratégiques en matière de DD dans leur contrat d'administration et conçoivent parallèlement un plan d'action DD: Finances, Chancellerie du Premier ministre, Economie, Mobilité et Transports, et Intégration Sociale.
- D'autres enfin développent un plan d'action DD totalement séparé du contrat et/ou du plan d'administration : SPP Politique Scientifique, SPF Intérieur, et Ministère de la Défense.

(Voir point 4 : [La politique des services publics fédéraux contribuant à un DD](#))

2.3. Le Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » est finalisé

Le Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » termine son parcours consultatif au début de l'année 2016. Elaboré par le Groupe de Travail "Responsabilité Sociétale" de la CIDD, il est soumis au gouvernement pour décisions politiques et adoption en juillet 2016. Plusieurs réunions intercabineaux sont organisées au cours du 2^e semestre et se soldent par un accord fin 2016 à propos de la contribution fédérale à ce plan. Des discussions avec les Régions sont quant à elles programmées pour le début de l'année 2017. L'adoption définitive du Plan devrait intervenir pour le printemps 2017.

(Voir Point 3 : [Groupe de Travail « Responsabilité Sociétale](#))

2.4. Le Bureau fédéral du Plan publie 64 indicateurs complémentaires au PIB

Conformément à une nouvelle mission légale (la Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses), le Bureau fédéral du Plan et l'Institut des Comptes Nationaux, publient pour la première fois, en février 2016, un ensemble d'indicateurs sociaux, environnementaux et économiques "en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie".

Découvrez les indicateurs complémentaires au PIB sur le site du Bureau fédéral du Plan (<http://www.plan.be/press/communique-1542-fr-premiere-publication-de-64-indicateurs-complementaires-au-pib>)

2.5. L'IFDD réalise une enquête de satisfaction sur le Guide des achats durables

L'IFDD réalise au printemps 2016 une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du Guide des achats durables (www.guidedesachats-durables.be). Cette enquête montre que le guide répond positivement aux attentes des utilisateurs. Les fiches produits, la possibilité d'avoir accès à des cahiers des charges ainsi qu'à des critères sociaux et environnementaux, la liaison avec les labels applicables sont appréciés et fortement recherchés. Les utilisateurs souhaitent cependant davantage d'informations sur les produits, les pratiques et les critères. Ils recherchent en priorité une boîte à outils fonctionnelle dans laquelle puiser pour rédiger efficacement un marché public. Ils veulent y trouver des clauses simples, applicables, respectueuses de la réglementation en vigueur, suffisamment ouvertes pour obtenir des propositions, suffisamment contraignantes pour recevoir des réponses adéquates.

Découvrez le rapport final concernant les résultats de l'enquête de satisfaction relative au Guide des achats durables sur le site de la CIDD (www.developpementdurable.be).

2.6. La CIDD se penche sur le parc automobile fédéral

La CIDD présente tous les deux ans un état des lieux du parc automobile fédéral. Elle va ainsi bien au-delà des exigences de la circulaire 307 quinquies en matière de rapportage sur les véhicules nouvellement acquis par les services publics fédéraux. Elle collecte les données mises à sa disposition pour l'ensemble des véhicules et procède à une analyse à la fois quantitative et qualitative de ce charroi.

L'édition 2016 de cet état des lieux est publiée sur le site de la CIDD (www.developpementdurable.be).

2.7. La CIDD se dote d'un outil de rapportage en ligne

La CIDD centralise de nombreuses données relatives à l'intégration du développement durable dans la stratégie et le fonctionnement des services publics fédéraux. Elle s'occupe en effet du suivi des actions et mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs de DD de la Vision fédérale à Long Terme (VLT) ou ceux approuvés par les Etats membres de l'ONU (SDGs). La CIDD recueille également des données concernant l'évaluation des marchés publics durables, l'analyse du parc automobile fédéral, les activités des Cellules DD, etc. En décembre 2016 elle se dote d'un nouvel outil en ligne qui rassemble en un lieu unique et sécurisé l'ensemble des outils de rapportage précédemment utilisés. Cette base de données vise à faciliter la collecte et le traitement d'information, le monitoring et le rapportage pour l'ensemble des services publics fédéraux.

3. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2016.

3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la loi du 5 mai 1997 et de veiller à leur bon déroulement;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

(Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014).

3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes y sont représentés par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

Le mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux s'est achevé avec l'année 2015. Le renouvellement de ces mandats, pour une durée de 5 ans, est donc organisé au début de l'année 2016. Suite à une discussion inter-cabinets, la décision est prise que les représentants des Régions et Communautés terminent d'abord le mandat des membres désignés antérieurement (par l'AR du 02/06/2012). Mi-2017, un AR modificatif couvrira la période suivante. L'A.R. relatif à la nouvelle composition de la CIDD est approuvé par le Conseil des Ministres le 15 février 2016 et publié au Moniteur Belge le 1er mars 2016.

(Arrêté royal du 15 février 2016 portant démission et nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable).

Président :

Dieter VANDER BEKE

Secrétaires:

- Liesbeth VIAENE ;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense :

- Christophe CUCHE, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Aude VAN GROOTENBRUEL ;
- Géraldine MATT, représentante du SPF Personnel et Organisation ; suppléant : Vincent TRIEST ;
- Rika DENDUYVER, représentante du SPF Budget et Contrôle de la Gestion ; suppléante : Elke BLOMMAERT ;
- Delphine DUPREZ, représentante du SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) ;
- Ellen CHEYNS, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Tim BOGAERT ;
- Els BRAEYE, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Frank DE NEVE ;
- Jacques BAVEYE, représentant du SPF Finances ; suppléante : Ilse NEIRINCKX ;
- Cindy DEQUESNE, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléant : Thierry DESSILLY ;
- Els BORGERS, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Stany CHIGOHO KALIMO ;
- Liesbeth MAHO, représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléant : Peter BAEKE ;

- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléant : Paul LOGGHE ;
- Françoise DEVLEESCHOUWER, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Christian FERDINAND ;
- Peter VANDERSTUYF, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Steve HAMELS ;
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléante : Bérengère STEPPE ;
- Benoît VANDERVAEREN, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Anne FIERENS ;

Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

- Ilse DRIES, représentante du gouvernement flamand ;
- Kris RONGE, représentant du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone ;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan ;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes.



En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Lors de la séance plénière du 25 février, la CIDD a désigné Madame Marielle Smeets et Monsieur Peter Vanderstuyf comme vice-présidents.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Durant l'année 2016, en tant que secrétaires de la CIDD, Liesbeth Viaene et Cédric Van de Walle gèrent le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD.

Le secrétariat des groupes de travail de la CIDD est quant à lui assuré par différents membres de l'IFDD.

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2016, les membres de la CIDD se réunissent en plénière à cinq reprises : les 25 février, 24 mars, 19 mai, 22 septembre et 24 novembre.

Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

En 2016, l'élément essentiel qui alimente bon nombre de discussions en réunion plénière concerne la mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral.

- En février, les membres débattent de 5 pistes prévues par la Ministre en charge du Développement Durable et l'IFDD pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces 5 pistes sont l'intégration des SDGs dans la stratégie fédérale de développement durable, l'intégration des SDGs dans les politiques fédérales, la coopération avec les entités fédérées, la mise en place de partenariats avec la société civile et des actions de communication. Pour ce qui est de ces dernières, les membres prennent connaissance du plan de communication ainsi que du logo officiel proposés par l'IFDD.
- En mai, ils sont informés de la feuille de route de la Conférence Interministérielle pour le Développement Durable (CIMDD), qui s'est réunie afin de coordonner les actions à mener tant au niveau fédéral qu'au niveau régional dans le cadre du Programme DD 2030. Pour ce faire, la CIMDD compte activer différents groupes de travail et procéder à une mise à jour de leurs mandats. Elle envisage également de mettre à jour le projet de texte cadre de la stratégie nationale au regard du Programme DD 2030.
- En septembre, la CIDD fait le point sur le processus en cours en ce qui concerne l'inventaire des engagements. Appel à contribution est lancé auprès des représentants des services publics fédéraux pour continuer à compléter le tableau avec les engagements de leurs organisations, éventuellement avec l'aide d'une collaboratrice de l'IFDD.
- En septembre encore, la Task Force DD du Bureau Fédéral du Plan présente le projet de table des matières du prochain Rapport fédéral sur le développement durable, dont la publication est

prévue en juin 2017. Ce rapport est principalement orienté vers la partie prospective. Il aura pour thème la mise en œuvre des SDGs en Belgique et fera le bilan des progrès de la Belgique vers les SDGs en mettant à jour le bilan de 2016, notamment sur la base des travaux récents de l'Institut interfédéral de statistique et du BFP. Dans la foulée, l'IEFH présente à la CIDD une initiative qu'il a prise à la demande de la Commission européenne, et qui consiste à montrer l'importance de ventiler par sexe les indicateurs prévus pour effectuer le suivi des SDGs. Et enfin, l'IFDD présente pour sa part les outils développés dans le cadre au plan de communication relatif à la promotion des SDGs en Belgique : l'événement « SDG Voices » du 26 septembre 2016, le site internet www.sdgs.be, le clip vidéo expliquant les SDGs en 3 minutes et la brochure qui leur est associée.

- En novembre, les membres reçoivent un état des lieux de différents chantiers en cours pour la mise en œuvre des SDGs. Ainsi, le projet de texte cadre de la stratégie nationale en matière de DD, datant de 2014, a été mis à jour sur base des SDGs durant l'été. La CIDD a été consultée courant juin à ce sujet. Le projet de stratégie a été envoyé aux conseils consultatifs pour avis. Cet avis est attendu pour décembre. Par ailleurs, la décision politique de faire participer la Belgique à la Revue nationale volontaire (National Voluntary Review) lors du High level Political Forum de juillet 2017 a été prise en Coormulti DD du 14 octobre 2016. Plus de 30 pays présenteront leur mise en œuvre des SDGs à cette occasion. Un intercabinet interfédéral s'est tenu le 10 novembre 2016 pour organiser la préparation de cette NVR. Il a décidé que le volet interne de la mise en œuvre en Belgique sera coordonnée par la CIMDD tandis que le volet externe, concernant la manière dont la Belgique aide les autres pays à atteindre les SDGs sera coordonné par le SPF Affaires Etrangères.

Soutien aux politiques DD

- Le 11 février 2016 les membres de la CIDD et experts des administrations fédérales et régionales ont participé à une table ronde dans le cadre du projet de recherche SUSPENS. Cette recherche se focalise sur les interactions entre les défis sociétaux et environnementaux dans le cadre de la transition vers une société bas carbone.

La recherche a déjà été présentée à la CIDD en 2015. Les partenaires de recherche sont le Centrum voor Sociaal Beleid de l'Université d'Anvers (promoteur principal), le Bureau fédéral du Plan et l'IGEAT - Université Libre de Bruxelles (plus d'informations sont disponibles sur les sites internet suivants: https://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/SUSPENS_nl.pdf et <https://suspens.net/>).

La table ronde est organisée dans le cadre du premier Work package de la recherche qui veut renforcer le lien entre la recherche et les acteurs concernés par la préparation des politiques pour une transition vers une société bas carbone. G. Verbist présente le projet après quoi il y a eu quatre présentations sur respectivement les transitions énergétiques (A. Verbruggen), la multidimensionalité des inégalités écologiques (G. Wallenborn), les objectifs sociaux et environnementaux dans la transition vers une société bas carbone (J.-M. Frère et D. Jottier) et finalement la consommation des ménages comme pratiques sociales (J. Vanhille). Ces présentations, retravaillées ultérieurement dans 4 documents (voir <https://suspens.net/events/11-02-2016-policy-roundtable/>) étaient la base pour une discussion avec les experts sur les défis qui se posent dans le cadre de la transition vers une société bas carbone. Ensuite, les chercheurs ont présenté le modèle de micro-simulation qu'ils vont construire. Ce modèle simulerait les impacts socio-économiques et les impacts environnementaux des mesures visant une transition vers une société bas carbone et qui pourraient être prises au niveau des ménages.

- En février, l'Institut Fédéral pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes présente aux membres de la CIDD le Plan fédéral Gender Mainstreaming. Le service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion leur présente pour sa part son rapport bisannuel « Services publics et pauvreté ».
- En mars, la représentante de la Région Wallonne présente le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable ainsi que le processus d'élaboration et le contenu du projet de plan d'action DD wallon.
- En mai, l'IFDD présente l'outil en ligne www.evenementdurable.belgium.be, destiné à soutenir l'organisation responsable des événements. Les fondements de ce projet ont été développés au sein du Groupe de travail « Événements durables » de la CIDD, qui a planché sur les critères de durabilité applicables à l'organisation d'événements. Ayant achevé son mandat, ce GT a passé la main en 2015 à l'IFDD qui s'est chargé du développement opérationnel de l'outil.
- En septembre, le Groupe de Travail « Marchés publics durables » présente les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs du guide des achats durables. Il fait également le point sur les mécanismes existants pour favoriser l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics ainsi que pour organiser le rapportage sur les marchés publics durables (voir page 17). Le Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » présente pour sa part l'état de la situation concernant le plan d'action national « Entreprises et Droit de l'Homme » (voir page 23).
- En novembre, l'IFDD présente l'évolution du parc automobile fédéral, sur base des données 2015, en comparaison avec les données collectées pour l'exercice 2013. Le rapport complet est publié sur le site www.developpementdurable.be.

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Stratégie fédérale

Mandat

Le groupe de travail Stratégie Fédérale de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable.

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

Missions

Le GT Stratégie Fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;

- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;
- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Être un lieu de formation, d'information, d'échange et de partage pour les participants au GT ;
- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

Activités en 2016

La CIDD plénière a approuvé en janvier 2015 l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD) préparé au sein du GT Stratégie fédérale. Dès que la consultation de la population sera organisée à ce sujet, les membres du GT traiteront les avis rendus et les prendront en compte pour rédiger le projet de Plan qui sera soumis au gouvernement. Comme le gouvernement n'a pas encore pu statuer sur le lancement de la consultation publique, les activités ont été suspendues en 2015 et 2016.

Par ailleurs, le GT Stratégie fédérale a abordé la mise en œuvre des objectifs de développement durable prévus dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Pour débiter les travaux, le groupe de travail s'est réuni le 14 mars 2016. Des éléments de contexte ont été rappelés : le cadre de la stratégie fédérale de développement durable, l'avis du CFDD sur la mise en œuvre des SDGs et les attentes formulées au niveau international concer-

nant le rapportage, les 5 principales pistes avancées par la Ministre dans sa note de politique générale : cohérence avec les entités fédérées (cf. décision du comité de concertation du 24/2/2016), mise à jour des instruments de la stratégie fédérale, contribution des politiques fédérales (cf. décision de répartition intra-fédérale au Conseil des ministres du 24/7/2015), contribution de la société civile (entre autres au travers de potentiels partenariats), volet communication/mobilisation.

Le GT Stratégie fédérale sera essentiellement amené à se prononcer sur deux pistes :

- La mise à jour des instruments de la stratégie fédérale. Comment veiller à la cohérence des objectifs de la Vision fédérale à long terme et ceux des SDGs (et leurs indicateurs) ? Quel lien avec le plan fédéral ? Comment les rapports de la CIDD peuvent contribuer au rapportage international ? Faut-il un lien avec l'AIR ?
- La contribution des politiques fédérales à l'atteinte des SDGs. Comment organiser l'inventaire des initiatives existantes qui contribuent déjà aux SDGs et identifier les carences afin d'établir des actions prioritaires ? Comment organiser le rapportage et le lien avec la société civile ?

Le groupe de travail a estimé qu'avant tout il est crucial de débiter par une appropriation politique la plus large possible. Dans un premier temps, il se propose donc de procéder à un inventaire des projets et des engagements qui contribuent aux 169 cibles du 2030ASD, de sensibiliser les membres du gouvernement sur cette base afin d'intégrer ces objectifs dans leurs politiques. Un travail d'inventaire (mapping) a donc débuté pour collecter les contributions des politiques fédérales aux SDGs. Cet exercice pourrait aussi favoriser l'intégration des SDGs dans les notes de politiques générales 2017.

Ce travail a été préparé par le secrétariat (IFDD) sur base des notes de politique générale 2016 et de l'accord de gouvernement. Après accord du groupe de travail sur la structure, le tableau a été rem-

pli et envoyé à la CIDD pour amendement et validation. Ce tableau établit des liens entre les SDGs, les objectifs de la Vision fédérale à long terme de développement durable, les domaines politiques, les compétences fédérales, les engagements politiques existants. Il a ensuite été transmis fin juin à la Ministre fédérale en charge du développement durable. Celle-ci s'est chargée de communiquer le tableau, début juillet, aux membres du gouvernement, en leur demandant de compléter/corriger l'inventaire et d'intégrer dans leurs prochaines notes de politiques générales le lien avec la réalisation des objectifs de développement durable. En parallèle, les membres de la CIDD ont consulté les experts de leurs départements pour compléter le tableau. Après cette consultation estivale, le tableau a été complété par le volet international de la contribution fédérale aux SDGs, mais aussi par les objectifs prévus par les administrations fédérales dans leurs contrats d'administrations, les plans d'actions développement durable et des projets spécifiques. Fin 2016, ce travail d'inventaire a donc établi les liens entre les engagements et projets existants et les SDGs, de la façon la plus exhaustive possible.

La Belgique a décidé de participer à la revue nationale volontaire sur la mise en œuvre des SDGs au niveau de sa politique interne, en juillet 2017, lors du prochain Forum Politique de Haut Niveau. Cet important travail d'inventaire pourra servir de base à la présentation de la contribution fédérale aux SDGs.



B. Le GT Marchés Publics Durables

Mandat

Le mandat du Groupe de Travail Marchés publics durables CIDD-CC-PIE est décrit dans la circulaire du 16 mai 2014, Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014.

Missions

La circulaire susmentionnée prévoit en son chapitre 5, section 3 que la CIDD est « chargée de développer des stratégies en matière de marchés publics durables ». Et de préciser la nécessité d'une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux : « Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable ».

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « [...] La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. »

Activités en 2016

1. Concertation fédérale interdépartementale

1.1. Moments de concertation du GT «marchés publics durables» de la CIDD-CCIM

Le groupe de travail «marchés publics durables» de la CIDD s'est réuni en 2016 aux dates suivantes : le 14 mars, le 30 juin et le 21 décembre. Une concertation spéciale entre les membres du groupe de travail et des chercheurs suédois/finnois a eu lieu le 19 janvier 2016 (Bruxelles) et entre des décideurs politiques belges et néerlandais le 28 septembre (Anvers) (voir ci-contre point 3.1).

1.2. Développement durable au sein du réseau des acheteurs fédéraux

Sept moments de concertation du réseau des acheteurs fédéraux ont eu lieu en 2016. Les points suivants relatifs au développement durable ont été mis à l'ordre du jour : les possibilités de sélectionner des articles durables dans E-Catalog, un commentaire explicatif sur l'économie fonctionnelle et circulaire par un représentant du CFDD, une enquête de satisfaction autour du site internet www.guidedesachatsdurables.be, un aperçu du parc automobile fédéral et un projet de circulaire 306 sexies pour l'achat de voitures fédérales, un commentaire explicatif du projet en matière de responsabilité sociétale auprès des fournisseurs de l'autorité fédérale (voir point 4.3), et un commentaire explicatif de la liste de bonnes pratiques autour des marchés publics socialement responsables (voir point 6).

2. Alignement des politiques en matière de marchés publics durables de l'autorité fédérale et des régions

En vue de la préparation et du suivi des réunions de la Conférence interministérielle sur le Développement durable, le groupe de travail technique s'est concerté au sujet des marchés publics durables le 14 mars, le 17 août et le 7 septembre 2016.

3. Travaux avec la Commission Européenne et d'autres États membres

3.1. Politique de l'UE en matière de marchés publics écologiques

Les représentants belges au sein des réunions internationales et européennes en matière de marchés publics durables ont été désignés au sein du groupe de travail «Marchés Publics Durables» de la CIDD. Au SPP Next et dans l'Advisory Group des 19-20 avril (Amsterdam) et des 24-25 octobre (Oslo) 2016, les instruments et la politique au niveau des marchés publics verts dans les États membres et au sein de la Commission Européenne ont été discutés. Le développement et l'actualisation de critères pour des produits et services écologiques occupent toujours une place importante, mais sont de plus en plus complétés par des discussions sur la surveillance des GPP (Green Public Procurement), le coût du cycle de vie, le développement de capacité en matière de marchés publics durables pour des ONG, l'économie circulaire et les groupes avec différents développements de politique européenne qui se rapportent aux marchés publics verts.

3.2. Politique de l'UE en matière de marchés publics responsables sur le plan éthique

Le GT a suivi les travaux de l'European Working Group on Ethical public procurement (EWGPP, en français : groupe de travail européen sur les marchés publics éthiques). On peut retrouver toutes les particularités concernant les actions de ce groupe de travail dans le secteur européen des gants à l'annexe 1 du présent rapport.

En vue de l'établissement d'un rapport spécial autour des marchés publics sociaux/responsables sur le plan éthique et de la convention ILO 94, une concertation a été organisée avec différents experts belges, suédois et finnois le 19 janvier à Bruxelles.

4. Élaboration de thèmes particuliers autour des marchés publics durables

4.1. L'économie circulaire dans les marchés publics

Le congrès sur l'économie circulaire a eu lieu à Amsterdam les 21 et 22 avril 2016. Y étaient présents différents représentants de départements régionaux et fédéraux belges.

En ce qui concerne la coordination du point de vue belge relatif au dossier «Economie circulaire européenne», le pilote du GT «Economie circulaire» au sein du CCPIE a demandé l'avis des membres du GT «Marchés Publics Durables» de la CIDD. Le dossier européen attache en effet beaucoup d'importance aux achats verts et innovants en tant que moteur d'une économie circulaire. Des recommandations des deux groupes de travail ont été préparées et transmises au Conseil Européen pendant l'été 2016. Les points d'attention communautaires pour l'économie circulaire et les marchés publics sont régulièrement au programme de la concertation du GT du CCPIE ainsi que de la concertation du GT de la CIDD.

En 2016, le plan d'action fédéral de la ministre Marghem a été publié sous le titre «Faire tourner ensemble l'économie grâce à l'économie circulaire dans notre pays». On peut trouver le texte sur internet à l'adresse : <http://guidedesachatsdurables.be/fr/innovation/achats-circulaires>. Le plan d'action se focalise sur 2 tâches qui sont importantes pour le GT «Marchés Publics Durables» et qui seront davantage façonnées en 2017.

4.2. Responsabilité sociétale dans les marchés publics

En 2015, trois projets pilotes ont été lancés en Belgique autour de l'inventaire des conditions de travail dans la chaîne des achats pour le textile, la pierre naturelle et les produits IT. Un premier projet a été développé par la ville de Gand en collaboration avec la VVSG (Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten), un deuxième par le service flamand Travail et Économie sociale et un troisième a été

exécuté à l'initiative de l'IFDD.

En ce qui concerne le dernier projet, le prestataire de services Ecovadis a été désigné pour réaliser une étude de la chaîne auprès de quelques fournisseurs du SPF Finances, de l'AFSCA, de la Police fédérale et du SPF Personnel et Organisation. Trois réseaux d'apprentissage ont été lancés les 28 avril, 3 octobre et 5 décembre 2016, avec les différents services. Le projet permet l'analyse d'une vingtaine de fournisseurs et de sous-fournisseurs sur le plan du respect de leur responsabilité sociétale. Un rapport final avec des recommandations est attendu pour après l'été 2017.

4.3. Aspects sociaux et marchés publics

La circulaire du 16 mai 2014 attache beaucoup d'importance à la prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics. Le thème a été discuté régulièrement au sein du réseau des acheteurs publics en 2016. Dans le cadre de cette consultation, une rencontre a eu lieu le 18 février 2016 entre les acheteurs fédéraux et des représentants des entreprises wallonnes, bruxelloises et flamandes d'économie sociale. Ainsi, les acheteurs ont reçu l'opportunité de mieux estimer les possibilités de collaborer avec ce type d'entreprises. En réponse à cette initiative, le SPF P&O et l'IFDD ont organisé un atelier pour les représentants de l'économie sociale (entreprises de travail sur mesure et entreprises de travail adapté) en vue de rendre plus accessible l'offre fédérale de marchés publics. Les sessions ont eu lieu auprès du SPF Chancellerie le 6 septembre (en français) et le 13 septembre (en néerlandais).

En complément, l'IFDD a travaillé en 2016 à un inventaire de 50 bonnes pratiques dans le domaine plus large des marchés publics responsables sur les plans social et éthique. Les résultats seront publiés début 2017 sur le site www.guidedesachatsdurables.be.

La Régie des bâtiments a analysé en 2016 la manière dont elle peut satisfaire au chapitre 3 de la circulaire fédérale du 16 mai 2014 rela-

tive aux clauses sociales dans les marchés publics. Elle a travaillé, à cette fin, à une note interne qui indique quand et comment les marchés publics de la Régie tiendront compte des clauses sociales. Des collaborations intensives ont été déployées à cet égard avec l'IFDD, le FOREM, le VDAB et Actiris.

5. Répertoire des marchés publics durables

Ces dernières années, plusieurs tentatives ont été effectuées afin de mesurer la mise en œuvre des achats (surtout écologiques) durables, tant aux niveaux fédéral et régional qu'auprès de nombreux États membres (européens) et auprès de la Commission Européenne. Les exercices donnent jusqu'à présent une image chiffrée fragmentée de la mise en œuvre de la politique par les acheteurs publics belges.

Sous le mandat de la Conférence interministérielle «Développement Durable» et de son groupe technique «Marchés Publics Durables», différents experts fédéraux et régionaux ont examiné les possibilités de répertorier les achats durables. L'instrument E-Notification sur lequel les annonces belges sont publiées, constitue ici une banque de données intéressante. Le groupe de travail se compose de 14 experts de différents départements et s'est réuni les 2 février, 9 mars, 26 avril, 24 mai, 22 juin, 14 septembre et 22 novembre 2016. Ses activités sont décrites dans le (projet de) «Rapport final sur les activités du suivi national des marchés publics durables via E-Procurement».

En complément, l'IFDD veut examiner, en collaboration avec un forum de 12 experts issus de départements fédéraux et régionaux, dans quelle mesure les acheteurs ont effectivement tenu compte, au cours des 5 dernières années, de la politique autour des marchés publics durables dans E-Notification. La mission a été confiée à la Radboud Universiteit de Nijmegen, qui examinera des indices sur le plan des achats écologiques, sociaux, éthiques et innovants dans des marchés publics concrets. L'enquête proprement dite sera réalisée en 2017. Des experts en gestion de l'OVAM collaboreront activement à l'enquête de l'IFDD, dans le cadre d'une enquête parallèle

au sujet des matières plastiques recyclées dans les marchés publics. Les intérêts des deux domaines d'étude seront préservés par les ad-judicateurs respectifs.

Une étude similaire a aussi été lancée aux Pays-Bas au sein de Tender-Ned. Lors de la réunion d'Oslo et de la concertation belgo-néerlandaise (voir point 3.1), une liste des opportunités de collaboration a été dressée, éventuellement en collaboration avec les autorités norvégiennes et la Commission Européenne.

Finalement, le SPF Chancellerie du Premier ministre a mis sur pied, en 2016, un nouveau groupe de travail «Gouvernance» dans le cadre des futures obligations de reporting de la Directive 2014/24/UE (marchés publics). Un chapitre important concerne la stratégie (= achats verts, sociaux, éthiques et innovants). Au cours de l'année 2016, des commentaires sur ce chapitre ont été transmis par le GT «Marchés Publics Durables» de la CIDD au nouveau groupe de travail «Gouvernance» de la Chancellerie.

6. Instruments pratiques : www.guidedesachatsdurables.be

Au printemps de l'année 2016, 95 utilisateurs francophones et 78 utilisateurs néerlandophones (surtout les acheteurs belges) ont participé à une enquête de satisfaction sur le site internet à l'adresse www.guidedesachatsdurables.be. En règle générale, il s'avère que les répondants ont besoin d'un tel instrument et qu'ils apprécient particulièrement le soutien pratique et les bons exemples concrets autour de marchés publics.

En 2016, l'IFDD a intensivement travaillé à l'actualisation de 63 fiches de produit pour l'achat durable dans ce guide. En outre, l'IFDD a donné pour instruction de répertorier 50 bonnes pratiques autour des achats socialement et éthiquement responsables. Les travaux ont été achevés fin 2016. Les fiches actualisées et les bonnes pratiques seront publiées début 2017 sur le site www.guidedesachatsdurables.be.

7. Formation et soutien fédéraux en matière de marchés publics durables

En 2016, l'IFA n'a pas été organisé de formation sur les marchés publics durables. L'École royale militaire a donc décidé d'organiser une telle formation pour les militaires et a souhaité l'ouvrir aux acheteurs publics fédéraux intéressés. L'aspect durable n'a pas été abordé lors de cette formation mais il sera abordé en 2017.

L'IFDD a donné une formation sur les instruments en matière de marchés publics durables en collaboration avec des représentants du SPF Mobilité et Transport, les 18 octobre (Néerlandais) et 20 octobre (Français). Une formation similaire sera organisée en 2017 au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

En collaboration avec le SPF P&O, des formations autour de l'économie sociale et des marchés publics ont été organisées le 6 septembre (en français) et le 13 septembre (en néerlandais).

Par ailleurs, l'IFDD a offert son soutien en 2016 au Centre de presse international en vue de rendre opérationnelle, en interne, leur stratégie en matière d'achats durables. L'IFDD a également offert son soutien au SPP Intégration sociale, autour de l'intégration de composants durables dans le marché public «Banques alimentaires du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)».

Vous trouverez plus de détails sur le volet des marchés publics durables à [l'annexe 1 du présent rapport](#).

C. Le GT Responsabilité Sociétale

Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de RS;
- Etablir le plan d'Action Responsabilité Sociétale et le Plan d'Action National « Entreprises et droits de l'Homme », assurer le suivi de leur mise en œuvre et leur actualisation ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir le contenu des plans d'actions ;
- Coordonner et mettre en œuvre les engagements politiques pris en matière de Responsabilité sociétale ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de Responsabilité sociétale entre les acteurs fédéraux et régionaux.

Activités en 2016

Le GT RSO/ISR s'est réuni 2 fois dans le courant de l'année 2016. Il a privilégié au maximum une coordination du travail par voie électronique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de réunir le GT dans son intégralité plus souvent.

Parallèlement à ces réunions, le sous-GT RSO Plan d'Action National (PAN) « Entreprises et Droits de l'Homme » s'est également réuni 3 fois. Ce sous-groupe a été constitué pour définir le contenu des contributions fédérales au PAN et pour coordonner l'exercice de définition. Il

est composé des experts représentant les SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, SPF Economie via son Point de Contact National-OCDE, SPF Justice. L'IFDD en assure la présidence. L'implication de ces membres, ainsi la diversité et la complémentarité de leurs domaines de compétence sont essentiels à la concrétisation des projets et missions à charge du GT RSO.

1. Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme »

Contexte :

Sous l'impulsion de l'Union Européenne, les gouvernements fédéral, et régionaux flamand, wallon et bruxellois ont décidé de développer un Plan d'action national (PAN) portant exécution des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme¹ » (UNGPs) adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Ce plan fournit aussi l'occasion de réaffirmer le soutien de la Belgique à un nombre d'engagements pris dans d'autres forums et qui recoupent les mêmes principes, comme les Principes directeurs à l'intention des multinationales (révisés en 2011) de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) ou encore une série d'engagements pris au niveau de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

En outre, ce plan contribue aux efforts de la Belgique en vue de l'accomplissement de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. En particulier à :

- L'objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;

¹ http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

- Et l'objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

Étant donné les liens très étroits entre, d'une part respecter et promouvoir les Droits de l'Homme, et d'autre part assumer sa responsabilité sociétale, cette responsabilité a été confiée, pour ce qui concerne la contribution fédérale, au GT RSO/ISR de la CIDD. Sa mission est de travailler à l'établissement d'un plan d'action « Entreprises et Droits de l'Homme » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « Responsabilité Sociétale des Organisations », via une approche intégrée.

En choisissant cette approche, l'Autorité fédérale veut signifier aux entreprises et autres organisations que le respect et la promotion des droits de l'Homme font partie intégrante de l'assomption d'une responsabilité sociétale qui peut revêtir de multiples formes.

Les objectifs du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme » :

Par ce plan d'action national (PAN), les autorités belges fédérales et régionales compétentes entendent concrétiser leur engagement en matière d'« Entreprises et Droits de l'Homme ». Elles veulent introduire les Droits de l'Homme dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable² et du développement durable. Elles prêtent attention aux entreprises belges qui ont un niveau d'ambition élevé dans ce domaine ou qui veulent accorder plus d'importance à cette problématique dans leurs opérations.

Ce PAN veut fournir une plateforme pour mettre en exergue les bonnes pratiques de secteurs et d'entreprises dans le domaine et créer plus de possibilités de concertation, afin de mieux répondre aux défis complexes inhérents à question des Droits de l'Homme.

² « La responsabilité sociétale des entreprises est un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre sociale, environnementale et économique dans leur gestion en concertation avec leurs parties prenantes. Source: Cadre de Référence de la Responsabilité Sociétale des entreprises en Belgique, 29 mars 2006, p.1 »

Acteurs clés dans le processus de développement du PAN :

- La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD)
 - Rassemble toutes les administrations fédérales concernées
 - Présence des Régions et Communautés
- Groupe de travail (GT) Responsabilité Sociétale des Organisations
 - Mise en œuvre du processus de développement
 - Rédaction du contenu du PAN
- Mécanisme de coordination politique
 - Coordination multilatérale (Coormulti)
 - Réunions fédérales et interfédérales (IKW)
- Institut fédéral pour le Développement durable & SPF Affaires étrangères
 - Leadership & Coordination du projet de PAN
- Les parties prenantes
 - Entreprises, Syndicats, ONGs, consommateurs, experts & académiques³ et Conseils consultatifs

Processus de développement du PAN :

Une description synthétique des étapes importantes qui ont jalonné le développement du projet est jointe en Annexe 2.

Activités :

Durant le 1er semestre 2016, le GT RSO s'est principalement consacré à la finalisation des travaux de développement d'un projet de Plan d'action National (PAN) « Entreprises et Droits de l'Homme ». Cette tâche ambitieuse a mobilisé toute l'énergie des membres re-

³ Liste des parties prenantes ayant pris part au processus de développement: http://www.rs.belgium.be/sites/5015.fedimbo.belgium.be/files/encart/attachments/liste_des_parties_prenantes.pdf



présentant les institutions fédérales et régionales impliquées et/ou concernées par cette matière.

Il s'est consacré au traitement fastidieux de la 2e consultation des parties prenantes, portant d'une part sur les résultats de la consultation écrite des parties prenantes, et d'autre part sur les dialogues organisés avec les différents groupes de parties prenantes. Tous les détails de cette consultation sont repris dans l'Annexe 2. Le caractère 'national' du Plan d'action et la nécessité d'une coordination administrative et politique au sein des différents niveaux de pouvoir concernés (fédéral, Région wallonne, Région flamande, Région bruxelloise) a alourdi/ralenti l'avancement des travaux. Chaque entité a déterminé ses propositions de mesures/actions et rédigé sa propre contribution pour ensuite créer une version intégrée projet de Plan national.

Outre l'apport des contributions des parties prenantes, une analyse de fond ou « mapping » a été effectuée. Le « mapping » vise à cartographier le taux de mise en œuvre, au niveau fédéral et dans les régions, des 31 directives des Nations Unies concernant les entreprises et les Droits de l'Homme. Cette analyse de fond a été soumise à un panel académique coordonné par le professeur Olivier De Schutter. Cet exercice laborieux a également été finalisé.

Le 5 juillet 2016, le projet de Plan finalisé, accompagné du mapping, a été transmis au gouvernement pour harmonisation politique et adoption via les Ministres porteurs du projet à savoir : Mme Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable et Mr Didier Reynders, Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Plusieurs IKW ont eu lieu. Fin 2016, les discussions politiques se sont poursuivies mais un accord sur la contribution fédérale a d'ores et déjà été trouvé.

Durant le 2e semestre 2016, le GT a entamé la mise en œuvre des actions du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme ».

Actions faisant partie du PAN et dont la mise en œuvre a été confiée au GT RSO

N°	Actions	Autorité responsable/compétente	Calendrier	Budget
1	Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les droits de l'Homme	GT RSO/CIDD + IFDD+RW+RF	2016-2017	IFDD
2	Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique	IFDD	06/2016	IFDD
3	Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux droits de l'Homme et à la responsabilité sociale	GT RSO/CIDD + IFDD+RW+RF	06/2016 →...	Nihil
12	Évaluer le label belge visant à promouvoir la production socialement responsable	SPF Eco & IFDD & GT RSO/CIDD + IFDD+RW+RF	2016-2017	Nihil
16	Suivre l'évolution de la RSE et des droits de l'Homme auprès des entreprises belges à l'aide du baromètre RSE	IFDD	Tous les 2 ans	IFDD
18	Promouvoir les entreprises publiques socialement responsables	Groupe de travail RSO de la CIDD & IFDD	2017	Nihil

Mise en œuvre Action 1 :

« Elaboration d'une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations relative aux Droits de l'Homme ».

Objectif : Aider les entreprises à respecter et à promouvoir les Droits de l'Homme dans leur activités en mettant à leur disposition une boîte à outils regroupant des instruments/référentiels qualitatifs et pertinents.

Autorité responsable: GT RSO + IFDD (coordination)+ Région wallonne + Région flamande.

Budget: IFDD 2016-2017.

Comme le prévoit le PAN, la mise en œuvre de cette action est coordonnée par le GT mais un groupe de pilotage a été mis sur pied pour définir le contenu et développer le contenant de cette boîte à outils. La collaboration et l'expertise de ce groupe de pilotage sont essentielles à la réussite de ce projet.

Les travaux du groupe de pilotage portent en priorité sur :

1. Définir la structure de la toolbox ;
2. Répertorier les instruments pertinents existants ;
3. Réfléchir aux instruments/outils qu'il serait opportun de développer ;
4. Identifier les experts et PP à associer au projet ;
5. Définir le processus.

Mise en œuvre Action 2 :

« Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique ».

Objectif : Identifier les mécanismes de recours existants et relevant de l'autorité publique à destination des parties prenantes (entreprises et victimes potentielles,...). Le projet comporte 3 volets :

1. Effectuer une recherche exhaustive afin d'établir l'inventaire des mécanismes existants ;
2. Editer une brochure sur base de cette recherche. Brochure à diffuser en FR, NL, EN et DE (voies de diffusion à définir) ;
3. Malgré l'existence de mécanismes de recours, il peut exister des limites à leur accès effectif. D'où l'intérêt de compléter ce projet par un rapport identifiant les obstacles et formulant des recommandations pour les surmonter.

Responsable & Budget : IFDD a lancé un marché public au printemps 2016 pour un montant de 40 000€.

La mission de recherche a été attribuée à l' Université d'Anvers, pour une durée de 12 mois.

2. Mais aussi...

Renouvellement de la composition du GT :

La présidence du GT a été assurée, depuis sa création jusqu'en juillet 2016, par Dieter Vander Beke. Ce dernier a transmis cette responsabilité à Hamida Idrissi.

La nouvelle présidente a profité de ce « passage de flambeau » pour actualiser la composition du GT à l'automne.

Le GT a également suivi de près l'actualité relative aux questions des Droits de l'Homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nation Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées.

Il a par ailleurs suivi les travaux de transposition de la directive EU relative au rapportage extra-financier. La transposition de la directive du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE, en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, relève de la responsabilité du Service Droit comptable - Audit - Direction générale de la Réglementation économique auprès du SPF Economie.

Et enfin, le GT contribue au soutien, à la participation ou à la diffusion d'événements et actions pertinentes qui contribuent à promouvoir et stimuler la RS en Belgique.

D. Le GT Inégalités de santé

Mandat

Le mandat pour la constitution d'un groupe de travail interdépartemental Inégalités de santé dans le cadre de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) a été approuvé par la réunion plénière de la CIDD le 24 septembre 2013. Ce groupe de travail doit régulièrement rendre compte à la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique et doit soumettre, pour approbation, un programme d'action à la CIM Santé publique de cette législature.

Mission

Le groupe de travail a pour objectif de développer un programme d'action national afin de réduire de moitié les inégalités existantes en matière de santé d'ici 2050, en concertation avec toutes les administrations concernées.

Activités en 2016

Ce GT ne s'est pas réuni en 2016. Le cabinet de la ministre De Block a pris connaissance de la proposition de Plan d'action national du groupe de travail ad hoc inégalités de santé de la Commission interdépartementale pour le développement durable. Ce Plan d'action national a été présenté, à titre informatif, à la CIM Santé publique du 19 octobre 2015.

Le groupe de travail est remercié pour ces travaux et l'on demande qu'il soit temporairement déchargé de sa mission. Il importe de parvenir à un engagement politique des ministres des autres domaines stratégiques, car ce sont eux qui, au travers de leur politique, peuvent avoir l'impact le plus important sur la réduction des inégalités de santé socio-économiques existantes. Sans engagement politique, la sensibilisation des départements a peu d'intérêt.

Les actions 5-9 sont en cours d'implémentation et figurent parmi les cinq piliers du Livre blanc sur l'accès aux soins.

Le premier pilier concerne l'intégration dans le système classique de deux groupes cibles, à savoir (1) « des détenus et internés » et (2) des bénéficiaires du CPAS (intégrer les personnes émargeant au CPAS dans le système classique : l'implémentation de cette action est relativement complexe, car chaque CPAS connaît sa propre méthode de travail.)

Le deuxième pilier vise à renforcer les moyens aux fins de l'accès universel aux soins de santé. L'accord national médico-mutualiste 2016-2017 comprend les initiatives suivantes en matière de : (1) suppléments d'honoraires pour la biologie clinique, l'anatomopathologie et la génétique, (2) reconstruction mammaire à la suite d'un cancer, (3) concrétisation de l'obligation d'information quant à une estimation des coûts et (4) problématique des suppléments d'honoraires.

Le troisième pilier concerne la prévention et la promotion de la santé des (1) grossesses à risque. Une collaboration avec l'ONE et Kind en Gezin, les sages-femmes et les gynécologues est pour ce faire nécessaire ; et (2) des travailleurs du sexe.

Le quatrième pilier vise à offrir des soins sur mesure à certains groupes. Se sont tenues diverses réunions avec les partenaires suivants : Médecins du Monde, des travailleurs de rue, le Samu social et la VRTG/FARES BeltaDOT Therapiebegeleiding.

Enfin, le dernier pilier vise à améliorer l'information et la compréhension du patient en créant de nouveaux métiers dans le secteur ambulatoire, à savoir des médiateurs interculturels et experts du vécu.

E. Le GT Politique internationale

Mandat

Lancé lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20, juin 2012) en février 2011, le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD focalise l'essentiel de ses travaux sur le suivi et la préparation au niveau administratif des processus qui ont été lancés lors de Rio+20.

Missions

Ce groupe de travail a pour missions de :

- Livrer une contribution efficace, ouverte, participative, cohérente et transversale à la préparation des travaux concernant les dossiers internationaux de développement durable – notamment par rapport au suivi des décisions prises lors de la Conférence Rio+20 ;
- Faire appel à l'expertise disponible au sein des différentes administrations, y compris les entités fédérées, utiliser les informations disponibles au sein des groupes d'experts existants, clarifier la position des membres du GT et entamer un dialogue, afin d'apporter une contribution utile au processus décisionnel politique et prise de position belge ;
- Communiquer les résultats des réunions et des négociations multilatérales auprès des membres du groupe de travail afin d'atteindre un niveau d'appropriation administratif plus élevé.

Activités en 2016

En 2015, les activités du groupe de travail ont été suspendues. Le suivi de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies est assuré par d'autres organes. Etant donné qu'il ne s'agit plus de préparer la position belge à dé-

fendre au niveau européen ou multilatéral mais d'assurer sa mise en œuvre, c'est le groupe de travail Stratégie fédérale qui a abordé ce projet en 2016.

La préparation des positions belges à l'égard de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se déroule donc au sein des organes prévus par le SPF Affaires Etrangères : la Coordination Multilatérale Développement Durable (Coormulti) et la DGE (Direction Générale Coordination et Affaires européennes) pour les dossiers européens.

Enfin, l'IFDD participe aux travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable au sein de laquelle un groupe de travail administratif a reçu pour mandat de suivre les dossiers internationaux liés au développement durable.

F. Le GT Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales

Mandat

- Suivre les travaux concernant la méthodologie d'élaboration du plan d'action DD et la mise à jour du Manuel ad hoc ;
- Mettre en place un système de gestion ou un plan d'action basé sur les lignes directrices ISO26000 ;
- Suivre les travaux concernant l'élaboration des Rapports de durabilité (GRI) ;
- Suivre les projets pilotes concernant la mise en place d'une méthodologie pour la réalisation de dialogue avec les stakeholders;
- Suivre les travaux concernant le développement d'un outil de monitoring des obligations en matière de DD.

Missions

- Soutenir l'élaboration des plans d'action DD des services publics fédéraux (octobre 2015) et échanger des pratiques concernant l'intégration d'objectifs de développement durable dans les contrats d'administration et les plans opérationnels;
- Organiser le monitoring et le rapportage sur les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable ;
- Encourager la mise en place d'un système de gestion ou de plan d'action basé sur les lignes directrices ISO 26000 (2016) ;
- Organiser des projets pilotes concernant la mise en place d'un dialogue avec les «stakeholders » (2016) ;
- Favoriser l'échange d'expériences concernant la réalisation des rapports de durabilité (GRI) (continu) ;

- Emettre des propositions quant à l'évolution du cadre permettant de lier les frais de fonctionnement avec les performances DD des organisations fédérales (après la proposition du GT ad hoc) (continu) ;
- Emettre des propositions concernant l'intégration et le suivi des SDGs dans les politiques des organisations fédérales (2016) ;
- Veiller à la mise à jour des outils et suivi des thèmes (gestion environnementale, alimentation, événements, mobilité) (continu).

Activités en 2016

Le groupe de travail s'est réuni les 4 mars et 2 décembre 2016.

Les premiers travaux ont porté sur les contrats d'administration pour l'année 2016. Dans quelle mesure les coordinateurs des cellules DD ont-ils été associés à son élaboration ? Il est apparu que, dans l'ensemble, leur implication est restée limitée. Cette situation s'explique par le fait que l'élaboration du contrat d'administration et le développement durable sont pris en charge par des services différents, qui ne communiquent pas nécessairement entre eux.

En conséquence, les animateurs du GT ont pris contact avec le réseau des correspondants « Contrats d'administration » qui est soutenu par la DG Développement du Personnel et de l'Organisation du SPF P&O. Une rencontre a été organisée afin d'informer les membres de ce réseau sur le Développement durable et sur les activités du GT « Objectifs DD ». Les membres du réseau « Contrats d'administration » ont été invités à participer à une réunion de ce GT, au cours de laquelle ils ont participé au jeu d'entreprise Responsabilité sociétale dont il est question ci-après.

La Responsabilité sociétale a constitué le fil rouge des activités du GT tout au long de l'année 2016. Elle ouvre en effet une perspective stratégique favorable à l'élaboration des contrats d'administration,

ainsi qu'au rapportage selon les lignes directrices du GRI. Un outil d'implémentation de la norme ISO 26000, spécialement adapté aux services publics, a été présenté et discuté au sein du GT. Cet outil, le Cadre d'Auto-évaluation de la Responsabilité Sociétale (CARS), permet de construire un plan d'actions RS. L'expérience pilote réalisée à l'ONEM en 2015 a été exposée aux membres du GT. Ceux-ci ont pris part à un exercice de simulation du CARS à l'aide d'un jeu d'entreprise spécialement configuré pour les services publics fédéraux.

Pour l'avenir, la priorité sera de développer l'intégration du Développement durable dans les contrats d'administration. La mise en œuvre de la Responsabilité sociétale renforcera cette intégration.



4. Les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

4.1.1. Définition des approches stratégiques

A. Les contrats d'administration – Article 35 du canevas

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres concernant le canevas de contrat d'administration (14 mai 2015) stipulent que le développement durable figure désormais parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

En réponse à ces nouvelles obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas propose que chaque SPF/SPP accomplisse les points suivants en matière de politique DD :

1. Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;
2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;
3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties pre-

nantes concernant son fonctionnement et sa politique ;

4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI).

B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation de leurs objectifs de développement durable peut être mise en oeuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'adminis-

tration reprend les éléments du plan d'action DD, prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, ils n'ont donc plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

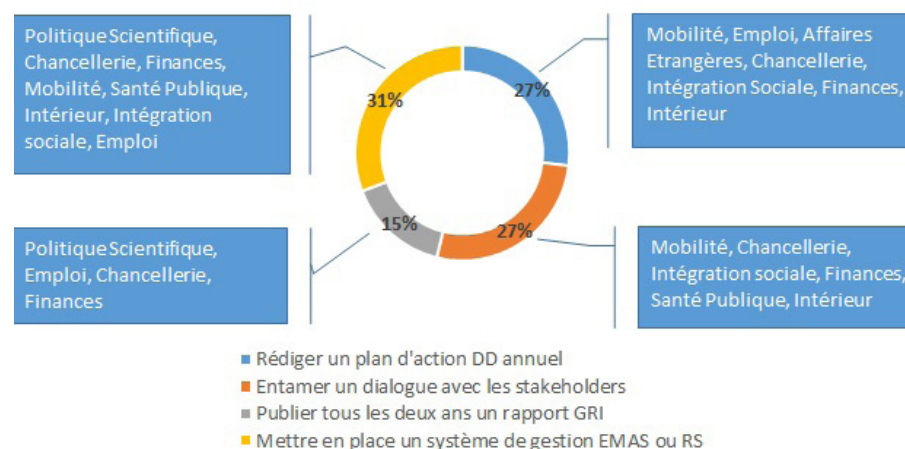
4.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Fin 2016, la CIDD a mis en ligne une base de données destinée à collecter des informations sur l'intégration du développement durable dans la politique des services publics fédéraux.

9 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via cet outil en ligne, des informations relatives l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35 du canevas proposé pour la rédaction des contrats d'administration.

Selon ce rapportage, le SPF Finances est le seul à avoir aligné les 4 objectifs de l'article 35 dans son contrat d'administration. Par ailleurs, le SPF Santé Publique a intégré complètement les 4 éléments de contenu prévu par l'AR relatif aux Cellules DD, concernant le plan d'action DD, dans son contrat et son plan d'administration, et est donc dispensé de la rédaction d'un plan d'action DD spécifique.

Intégration du DD conformément à l'article 35 du canevas proposé pour les contrats d'administration (9 réponses)



Source : Base de données CIDD – Février 2016

Bonne pratique du SPF Chancellerie du Premier ministre :

Une attention particulière sera accordée au principe de « gendermainstreaming » et « handistreaming » dans les différentes phases de la mise en oeuvre de la politique. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. Le SPF a pour mission de : (1) bien exécuter les tâches confiées avec un impact négatif minimal des processus et services sur les parties prenantes (l'homme et l'environnement) ; (2) être attentif à toutes les formes de valeur ajoutée sociale qu'il réalise en tant que service public, et les développer avec les parties prenantes dans le cadre d'une création de valeur commune.

4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT

4.2.1. Définition des SDGs et de la VLT

Comme mentionné au point précédent, les SDGs (Sustainable Development Goals) sont les objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale à l'horizon 2030. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils sont au nombre de 17 et sont liés à 169 cibles doivent former un plan d'action articulés autour des 5 P : People, Planet, Prosperity, Peace, Partnership. Ils sont entrés en application dès le 1er janvier 2016. Vous trouverez plus d'information sur le site www.sdgs.be.

La VLT (Vision à Long Terme) en matière de DD est quant à elle un texte de référence (1) approuvé par le gouvernement fédéral le 17 mai 2013. Elle repose sur 55 objectifs, liés aux compétences fédérales, qui doivent contribuer à la construction de la société belge à l'horizon 2050, autour de 4 défis majeurs :

1. Une société qui promeut la cohésion sociale ;
2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
3. Une société qui préserve son environnement ;
4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez plus d'information sur le site www.developpement-durable.be.

(1) A.R. du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable.

4.2.2. Les mesures et actions de services publics fédéraux

En 2016, les contributions fédérales à la réalisation des SDGs et de la VLT ont pour la première fois fait l'objet d'un rapportage dans une base de données initiée par la CIDD. L'analyse de ce rapportage permet de dégager les tendances suivantes :

- Il apparaît des données collectées en 2016 via les plans d'action DD, ou via la base de données de la CIDD, que de nombreux services publics fédéraux contribuent aux objectifs de développement durable. Que ces objectifs soient ceux des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou ceux de la Vision stratégique fédérale à long terme.
- Toutefois, plusieurs SPF mentionnent le fait que l'absence de plan fédéral développement durable (PFDD) limite les possibilités d'action concertées. Celles-ci renforcent en effet les coopérations transversales et la cohérence des actions.
- Ils sont par ailleurs plusieurs à avoir effectué un travail d'analyse entre les objectifs de leur contrat d'administration et les SDGs et/ou la VLT, comme c'est le cas pour les SPF Finances, Santé Publique et le SPP Intégration Sociale. Les données reçues se limitent parfois à une formulation générique, mais dans d'autres cas, elles rentrent dans le détail des initiatives de l'organisation. Par cet exercice, certains services publics fédéraux montrent de quelle façon leurs politiques contribuent à des objectifs de DD, que ce soient ceux de la VLT, des SDGs ou du PFDD (Finances, Emploi, Politique Scientifique, Intégration Sociale, Santé Publique, etc.).
- De nombreux services publics fédéraux évoquent également leur contribution au processus de rapportage en vue de préparer la

National Voluntary Review de notre pays lors du HLPF de juillet 2017 à NY, qui fera le point sur la mise en œuvre des SDGs en Belgique.

4.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

4.3.1. AIR et Développement durable

Définition :

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficience/cohérence).

Plus d'information sur le site www.simplification.be de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME.

Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- Lutte contre la pauvreté
- Egalité des chances et cohésion sociale
- Egalité entre les femmes et les hommes
- Santé
- Emploi
- Modes de consommation et production
- Développement économique
- Investissements
- Recherche et développement
- PME
- Charges administratives
- Energie
- Mobilité
- Alimentation
- Changements climatiques
- Ressources naturelles
- Air intérieur et extérieur
- Biodiversité
- Nuisances
- Autorités publiques
- Cohérence des politiques en faveur du développement



L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Etrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à l'AIR, anime le Comité d'analyse d'impact et se charge de la publication de toutes les AIR sur son site web.

4.3.2. Rapport 2015 du Comité d'analyse d'impact

Le Comité d'analyse d'impact (CAI) a publié en décembre 2016 son rapport basé sur les AIR réalisées en 2015. De manière générale, il observe que les AIR accompagnant les dossiers au Conseil des Ministres sont, à l'exception de deux ou trois institutions modèles, de piètre qualité.

En ce qui concerne la prise en compte des dimensions du DD, le Comité constate d'un point de vue qualitatif que :

- Les impacts potentiels identifiés sont limités aux impacts directs, plus rarement aussi aux impacts indirects, dès lors l'analyse n'est encore que trop peu souvent réellement transversale ;
- Les éléments d'informations soumis sont superficiels, notamment en ce qui concerne la quantification des données alors qu'elles sont souvent disponibles. Une argumentation plus détaillée apporterait plus de valeur ajoutée ;
- Les mots clés semblent apporter une meilleure compréhension des thèmes généraux vu qu'ils sont cités dans la motivation ;
- Les impacts potentiels positifs sont plus fréquemment cités que les éventuels impacts négatifs ;

- Globalement, la qualité des réponses apportées n'est pas satisfaisante mais quelques bons cas apparaissent.

Il formule dès lors quelques recommandations :

- Renforcer l'appui que peuvent apporter les cellules de développement durable à leurs collègues auteurs de réglementations afin d'accroître la compréhension des thèmes et l'utilité de procéder à une analyse d'impact ;
- Le formulaire actuel suit la structure de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable adoptée par le gouvernement en 2013. Mais il pourrait être opportun d'adapter les thèmes et les mots clés du formulaire aux Objectifs de développement durables des Nations Unies de façon à améliorer leurs prises en compte dans les politiques publiques belges. Des adaptations du formulaire pourrait également inciter à l'identification de groupe cible et en conséquent à de potentiels impacts ;
- Des consultations des parties prenantes permettraient de recueillir plus d'informations et de motiver davantage les propositions d'adaptation des projets de réglementations. La question du formulaire à ce sujet permet de mentionner des consultations obligatoires, mais aussi des consultations facultatives de nombreux groupes cibles, utilisateurs potentiels etc. Ceux-ci gagneraient à être entendus pour enrichir et affiner les propositions réglementaires en complément des organes d'avis ou de concertation existants.

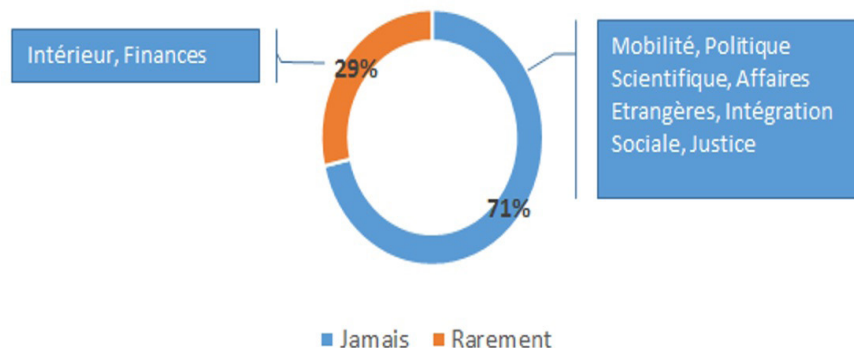
Le rapport 2015 du Comité d'analyse d'impact est disponible sur le site de l'ASA www.simplification.be. Tous les formulaires AIR sont également publiés sur le site de l'ASA : <http://www.simplification.be/sites/default/files/documents/Analyse%20d%27impact/RIA-AIR%20Publ%202017%2002.xls>

4.3.3. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

7 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à la consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR. Sur les 7 répondants, deux disposent d'une procédure interne permettant d'appliquer les prescrits de la loi du 15 décembre 2013 et de l'AR du 21 décembre 2013 en matière d'AIR.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre que les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR.

Consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR (7 réponses)



Source : Base de données CIDD – Février 2016

Bonne pratique du SPF Finances :

Les collaborateurs du service d'encadrement Expertise et Support stratégiques (SE ESS) implémentent l'AIR qui, par défaut, fait partie intégrante des procédures du service d'encadrement. Dans le cadre de la sensibilisation aux aspects du DD et à la qualité des formulaires, la CIDD a organisé en collaboration avec le Comité d'analyse d'impact une formation interne au sein du SPF. Cette formation était destinée aux équipes « réglementation » du service d'encadrement Expertise et Support stratégiques (SE ESS) et au service Marchés et Services financiers (MSF) de l'Administration générale de la Trésorerie. 35 collaborateurs y ont pris part.

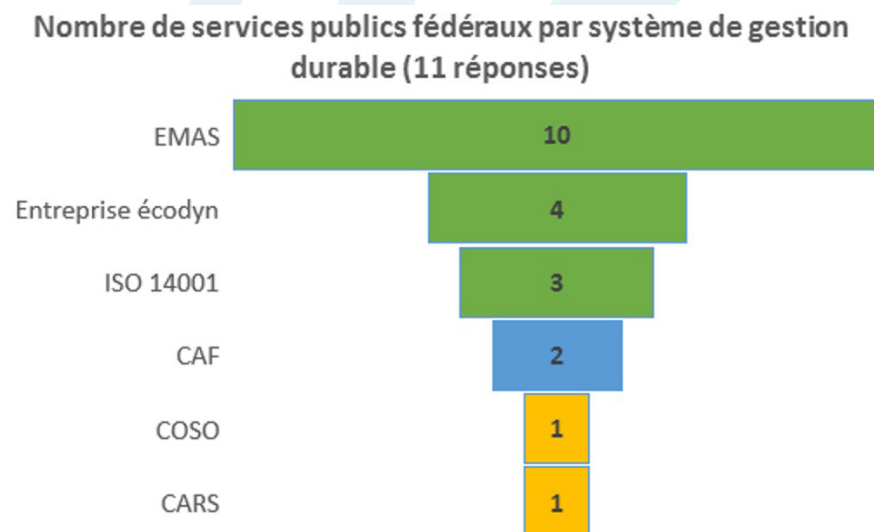
5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

5.1. Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

11 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.



Source : Base de données CIDD- Février 2016

Parmi les 11 répondants :

- 5 font cohabiter deux systèmes de management environnemental dont :
 - 3 disposent à la fois de l'enregistrement EMAS et du label Entreprise éco-dynamique ;
 - 2 disposent à la fois de l'enregistrement EMAS et de la norme ISO 14001.
- 1 cumule les 3 systèmes de management environnemental à la fois.
- 2 utilisent le système de management de la qualité CAF (Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques), dont 1 l'utilise en parallèle avec le référentiel d'audit interne COSO.

5.2. Dialogue avec les parties prenantes

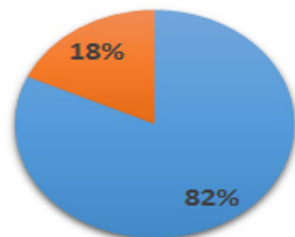
La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

- Dialogue avec les parties prenantes : activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.
- Partie prenante : individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociétale.

11 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

Taux d'engagement des services publics fédéraux dans un dialogue avec leurs parties prenantes (11 réponses)



- Le dialogue est engagé avec les parties prenantes
- Le dialogue n'est pas engagé avec les parties prenantes

Source : Base de données CIDD – Février 2016

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 9 d'entre-eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 2 n'ont pas entrepris cette démarche.

Bonne pratique du SPF Justice :

Les stakeholders ont été identifiés dans le cadre du premier contrat d'administration 2016-2018 du SPF Justice. Dans ce cadre, chaque entité identifie chaque année 1 projet dans lequel elle mène une analyse approfondie des stakeholders. En parallèle à cela, un dialogue beaucoup plus structuré et régulier a lieu depuis plus de 3 ans avec le partenaire principal du SPF Justice : l'Ordre judiciaire.

5.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). A l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre-eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFDD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

En 2016, l'IFDD a organisé une formation de deux jours, ouvertes à tous les services publics fédéraux, afin de les initier à la méthodologie du rapportage selon les normes GRI. Aucun n'a cependant publié de rapport de durabilité dans le courant de cette année.

Bonnes pratiques du SPF Finances :

En 2015, le SPF Finances a repris un rapport GRI (Global Reporting Initiative) dans son rapport annuel ordinaire sur 2014. Le SPF a suivi pour la première fois les directives du GRI 4.0. (pour les éditions de 2011, 2012 et 2013, il avait suivi celles du GRI 3). En 2017, un nouveau rapport GRI sur 2016 sera intégré dans le rapport annuel ordinaire. Une analyse des thèmes qui sont prioritaires pour les parties prenantes, ainsi qu'une évaluation chiffrée et illustrée des activités essentielles sur la base d'indicateurs, montrent la façon dont le SPF s'acquitte de ses tâches en réponse aux attentes des parties intéressées et de la société.

5.4. Marchés publics durables

Analyse du respect de la circulaire du 16 mai 2014

Le secrétariat de la CIDD a reçu de la part de sept des seize SPF et SPP des précisions quant au caractère durable de leurs marchés publics et ce, conformément aux obligations contenues dans la circulaire du 16 mai 2014. Ces services doivent respecter des instructions internes basées sur des procédures approuvées par le comité de direction, des notes internes ou des ordres de service entourant les marchés publics durables. Le SPP Intégration sociale précise que la mise en œuvre d'une telle procédure améliore considérablement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics. Les services qui disposent d'une procédure interne sont le SPF Chancellerie, le SPP Intégration sociale, le SPF Intérieur, le SPF Mobilité, le SPP Politique scientifique, le SPF Justice et le SPF Santé publique. Le SPF Emploi avait déjà indiqué en 2015 disposer d'une procédure. Le SPF Finances admet ne pas disposer de procédure interne mais ajoute qu'il respecte bien les obligations de la circulaire.

Six services rédigent des rapports internes à propos des aspects durables de leurs marchés publics, dès qu'ils atteignent un montant de 85.000 euros. L'on peut tout à fait faire rapport sur base volontaire pour les marchés dont le budget estimé est inférieur mais le montant de 85.000 euros sert souvent de référence. Le SPF Chancellerie établit également des rapports pour les marchés dont le montant oscille entre 5.500 et 85.000 euros, mais indique que le suivi et le rapportage des aspects environnementaux et sociaux pour ces marchés n'est pas aisé.

La rubrique 9.2. (« Procédures et directives ») de la circulaire du 16 mai 2016 précise que les obligations relatives à la gestion environnementale (EMAS) peuvent revêtir de l'importance pour la po-

litique d'achat durable d'un service. Le SPF Politique scientifique, notamment, concrétise ceci en précisant ses objectifs EMAS pour la période 2016-2018. Le développement d'une politique d'achat qui favorise un développement durable est considéré ici comme un objectif qui est atteint au moyen de sept actions clairement formulées.

Au sein du SPF Intérieur, la mise en œuvre de la circulaire est source de coopération interne. Le service d'encadrement B&CG veille au respect des directives de la circulaire et donne également son avis préalable sur les cahiers spéciaux des charges dont le montant dépasse les 31.000 euros. Par ailleurs, ce service contrôle en interne si les dossiers sont complets et assure la coopération avec le coordinateur DD.

Au sein du SPF Emploi et du SPP Politique scientifique, les Cellules DD jouent elles aussi un rôle consultatif, sur la base de l'annexe 1 de la circulaire (rapportage 2015).

Analyse de l'utilisation de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics

Les données relatives à l'utilisation de critères environnementaux et sociaux que la CIDD a reçues ne permettent actuellement pas de procéder à une comparaison détaillée entre les services.

Les chiffres ci-dessous donnent une indication de l'insertion de critères sur la base des données des sept services précités (les extrêmes de 0 % et de 100 % n'ont pas été pris en considération).

- Variation du pourcentage de l'insertion de critères environnementaux dans les cahiers spéciaux des charges entre services (généralement supérieurs à 85.000 euros) : 2,31 % — 25%

- Variation du pourcentage de l'insertion de critères sociaux dans les cahiers spéciaux des charges entre services (généralement supérieurs à 85.000 euros) : 8,33 % - 92,51 %
- Variation du pourcentage de l'insertion de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers spéciaux des charges entre services (généralement supérieurs à 85.000 euros): 1,7 % — 34,78 %

À cet égard, il convient de quelque peu nuancer ce propos et de préciser que certains services indiquent que tous les marchés ne se prêtent pas à l'insertion de critères environnementaux et sociaux.

Dans la base de données de la CIDD, les SPF et les SPP font référence aux critères environnementaux et sociaux suivants dans leurs marchés publics (principalement des marchés dont l'estimation du budget est > 85.000 euros) :

S'agissant des critères environnementaux pour les fournitures :

- Recours à e-Notification pour la publication des documents du marché (16 x)
- Obligation de fournir une déclaration CE (8 x)
- Respect de la réglementation environnementale (7x)
- Critères techniques des produits (2 x)
- Utilisation de labels de qualité (2x)
- Utilisation des transports en commun (2x)
- Diminution de l'utilisation de produits (1 x)

- Critères techniques relatifs à la consommation d'énergie (1 x)
- Réutilisation et recyclage (1x)
- Référence à www.guidedesachatsdurables.be/fr (1x)
- Renvoi aux normes de l'AFSCA (1x)
- Renvoi aux normes européennes en matière de véhicule automobile (1x)
- Diminution du nombre de kilomètres parcourus en voiture (1x)
- Protection contre la corrosion (1x)
- Renvoi aux céréales sans OGM (1x)
- Pêche durable (1x)

S'agissant des critères sociaux pour les fournitures :

- Respect des conventions de l'OIT (102x)
- Respect de la législation sociale (9x)
- Sous-traitance sous conditions (4x)
- Commerce honnête et durable (1x)

S'agissant des critères environnementaux pour les services:

- Recours à e-Notification pour la publication des documents du marché (6x)
- Référence au dosage, à l'emballage et aux déchets (3x)
- Renvoi aux produits écologiques (3x)

- Introduction des offres sur papier recyclé ou sous format électronique (3x)

Utilisation de matériaux durables (1x)

- Obligation de fournir une déclaration CE (1x)
- Normes environnementales techniques des moyens et produits utilisés (1x)
- Renvoi à des labels de qualité (2x)
- Référence aux gaz à effet de serre et substances polluantes (1x)
- Être familier avec des systèmes de gestion environnementale (1x)

S'agissant des critères sociaux pour les services :

- Respect des conventions de l'OIT (186 x)
- Respect de la législation sociale (4 x)
- Égalité des chances et des genres (3x)
- Sécurité du personnel (1x)
- Rémunérations acceptables (1x)
- Sous-traitance sous conditions (5x)
- Réservation du marché (1x)
- Accès prévu pour les petites entreprises (1x)
- Accès prévu pour les entreprises d'économie sociale (1x)
- Respect des conventions collectives (1x)
- Formation du personnel (1x)

Points problématiques :

a) Centrale de Marchés

Au vu de l'absence de données de rapportage émanant du SPF P&O, il s'avère difficile de savoir dans quelle mesure les aspects durables sont inscrits de manière structurelle dans les contrats-cadre de la CMS (Centrale de Marchés pour Services fédéraux) du SPF P&O. Si des discussions au sein du Réseau des acheteurs laissent penser que le SPF P&O tient bel et bien compte des aspects durables, une analyse approfondie des cahiers spéciaux des charges serait néanmoins la bienvenue.

Plusieurs services font référence aux accords-cadres de la centrale des marchés CMS. Ils s'appuient sur le fait que la CMS dispose dans son offre de suffisamment de produits écologiques et responsables socialement. Toutefois, le travail de la CMS consiste principalement en la création d'avantages d'échelle. Pour ce faire, elle identifie au mieux les besoins d'autres services (qu'ils soient durables ou non). C'est pour cette raison que les SPF et les SPP qui passent commande par le biais des contrats de la CMS n'ont pas nécessairement la garantie que les produits commandés revêtent un caractère responsable d'un point de vue environnemental ou social. En d'autres termes, le service qui passe commande devra toujours effectuer une sélection durable dans le catalogue de la Centrale de marchés pour Services fédéraux.

Dans le cadre de la restructuration fédérale de la politique d'achats, le recours aux centrales d'achats gagne en importance, par le biais d'une coopération renforcée entre les différents services fédéraux. Ils examinent conjointement les besoins et les clauses des cahiers spéciaux des charges pour leurs marchés communs. Cependant, dans ce cas non plus il n'est pas clair comment tenir compte de manière structurelle des aspects durables.

b) Monitoring

Il est indispensable de revoir la méthodologie du monitoring des aspects durables des marchés publics au niveau fédéral, telle qu'elle est prévue dans la circulaire. Le rapportage de la CIDD semble porter ses fruits en matière d'implémentation des processus internes entourant les marchés publics durables. Sept des seize SPF et SPP mentionnent des procédures, notes internes ou ordres de service relatifs aux marchés publics, approuvés par le Comité de direction.

Cependant, pour l'heure, la CIDD ne semble pas suffisamment équipée pour répondre elle-même aux questions relatives au contenu des aspects durables des marchés fédéraux. Les informations puisées dans les documents de l'annexe 1 et dans la base de données de la CIDD donnent une vague indication mais sont pour l'instant insuffisantes pour tirer des conclusions utiles. Par ailleurs, le fait que les différents services recherchent, à titre individuel ou en se concertant, des pistes parallèles et supplémentaires pour le monitoring des marchés publics durables démontre que la collecte de données en vue d'une évaluation de base et de la diffusion de bonnes pratiques ne sont pas encore au point.

5.5. Etat du parc automobile fédéral

La Circulaire 307quinquies stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement la liste des véhicules acquis au sein de leurs départements.

En 2013, sous l'impulsion du GT « Mobilité Durable », ce rapportage est étendu à l'ensemble du parc automobile fédéral, selon un modèle établi par l'IFDD. Ce GT a été absorbé en 2015 par le GT Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales mais le rapportage a été maintenu tel quel. L'IFDD effectue tous les deux ans

une analyse des données ainsi collectées par la CIDD.

Fin 2015, les données ont été transmises à la CIDD par :

- Le SPF Chancellerie du Premier ministre ;
- Le SPF Intérieur ;
- Le SPF Finances ;
- Le SPF Mobilité et Transports ;
- Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ;
- Le SPF Budget et Contrôle de gestion ;
- Le SPF Justice ;
- Le SPF Sécurité sociale
- Le SPF Affaires Etrangères ;
- Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ;
- Le SPF Technologie de l'information et Communication (FEDICT) ;
- Le SPF Personnel et Organisation ;
- Le SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
- Le SPP Intégration sociale ;
- Le SPP Politique Scientifique.

Ces données ont fait l'objet d'une analyse au début de l'année 2016. L'Aperçu du parc automobile fédéral en 2016 (données 2015) est disponible dans sa version complète sur le site de la CIDD.

5.6. Mobilité durable

Le dernier diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail a été publié en janvier 2016 par le SPF Mobilité et Transports (données 2014). Il permet de voir que les fonctionnaires fédéraux ont globalement une mobilité durable pour se rendre au travail.

Diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail des fonctionnaires fédéraux
(données 2014)

	# Travailleurs	% Car	% Carpool	% Moto	% Train	% MTB	% Transport collectif organisé par l'employeur	% Bicycle	% Walk	Accessibilité moyenne (sur 5)
Ministère de la Défense	14767	57,4%	5,8%	3,6%	15,8%	3,7%	0,4%	12,5%	0,9%	2,0
SPF Intérieur	4599	31,8%	0,8%	0,2%	50,2%	9,4%	0,0%	6,3%	1,3%	3,7
SPF Economie	1854	8,3%	0,0%	0,4%	69,6%	16,3%	0,0%	2,4%	3,0%	4,8
SPF Finances	23924	41,0%	0,2%	0,7%	34,0%	10,4%	0,1%	11,0%	2,7%	3,6
SPF Justice	23419	33,4%	0,0%	0,2%	48,7%	10,4%	0,0%	7,4%	0,0%	3,2
SPF Chancellerie	246	12,2%	0,8%	0,4%	52,4%	30,5%	0,0%	0,4%	3,3%	5,0
SPF Mobilité	1066	7,0%	0,2%	0,8%	74,4%	12,9%	0,0%	3,0%	1,7%	5,0
SPF Sécurité Sociale	489	7,4%	0,2%	0,0%	71,8%	19,0%	0,0%	0,6%	1,0%	5,0
SPF Budget	143	8,4%	0,0%	0,0%	72,0%	16,8%	0,0%	2,1%	0,7%	5,0
SPF Santé Publique	1183	5,5%	0,3%	0,3%	80,8%	10,9%	0,0%	1,8%	0,4%	5,0
SPP Intégration Sociale	134	5,2%	0,0%	0,0%	72,4%	22,4%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0
SPP Politique Scientifique	241	7,1%	0,8%	0,8%	66,0%	19,5%	0,0%	3,7%	2,1%	4,0
SPF Emploi	791	7,1%	0,0%	0,9%	75,7%	12,9%	0,0%	2,8%	0,6%	5,0
SPF P&O (+ Selor)	131	8,4%	0,0%	0,8%	77,1%	11,5%	0,0%	2,3%	0,0%	5,0
SPF Affaires étrangères	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
TOTAL	72987	38,4%	1,3%	1,1%	39,4%	9,4%	0,1%	9,1%	1,3%	

Source : SPF Mobilité et Transports – 2016

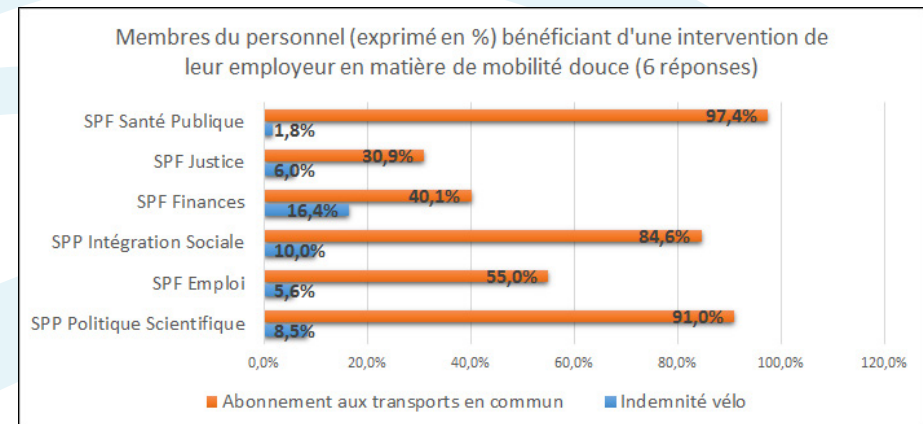
1 = très mauvaise accessibilité – 5 = accessibilité excellente

En 2014, la participation des SPF et SPP à l'enquête menée par le SPF Mobilité et Transports sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail a fourni des renseignements pour un total de 72.987 fonctionnaires fédéraux contre 49.022 travailleurs en 2011. Les résultats ci-dessus concernent les moyens de transports utilisés pour le trajet principal. Les institutions dont le score d'accessibilité moyenne est excellent (1= très mauvaise accessibilité ; 5 = accessibilité excellente) sont implantées sur 1 voire 2 sites.

En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 7 sur 16 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2016. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun
- Et versement d'indemnités vélo.

6 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives au nombre de membres du personnel bénéficiant d'une indemnité vélo et/ou d'une prise en charge d'un abonnement aux transports en commun.



Source : Base de données CIDD – Février 2016

Bonnes pratiques du SPF Mobilité et Transports :

Organisation de la semaine de la mobilité durable, sensibilisation du personnel aux déplacements durables, co-aching vélo, distribution de matériel.

Bonnes pratiques du SPP Politique Scientifique :

Remboursement de l'abonnement Villo, mise à disposition d'un grand parking vélo, sécurisé et privatif ainsi que des douches séparées homme/femme.

Bonnes pratiques du SPP Intégration Sociale :

Prise en compte de l'eco-score lors de l'achat ou leasing d'un véhicule de fonction, formation eco-driving, mise à disposition de railpass et cartes STIB.

Bonnes pratiques du SPF Finances :

Le SPF est membre de Carpoolplaza, afin de pouvoir organiser le covoiturage, e.a. en cas de grève des transports publics. Le SPF encourage le télétravail : il y a un suivi continu avec des plans d'action axés sur l'amélioration et l'accroissement de TAW (« Travailler autrement »), e.a. via le télétravail et le travail en bureau satellite.

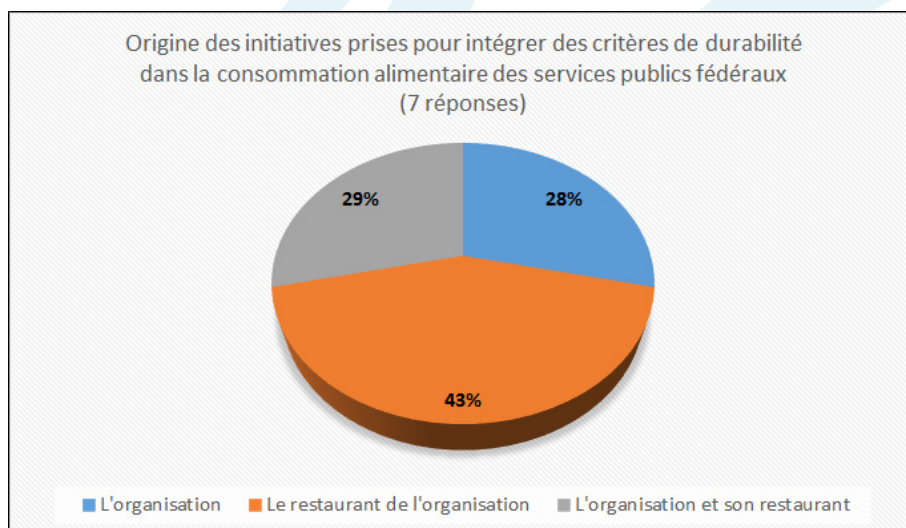
Bonnes pratiques du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement :

Compensation des émissions en CO2 équivalent pour les missions à l'étranger. Renouvellement de notre parc de voitures. Lors de l'achat, majoration de l'écoparc de +2 (+1 si une restriction évidente de l'offre du marché apparaît) de la circulaire 307 quinquies. Nous avons un vademecum concernant le transport de missions à l'étranger. Lors d'une demande de véhicule pour une mission, sélection du véhicule le moins polluant par rapport au besoin exprimé.

5.7. Alimentation durable

En 2009, 2011 et 2013, l'IFDD (alors encore baptisé SPP DD) a initié des projets visant à rendre l'alimentation des restaurants du personnel des autorités fédérales plus durable.

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2016 ? 7 d'entre eux sur 16 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD.



Source : Base de données CIDD – Février 2016

Bonnes pratiques du restaurant du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Notre restaurant d'entreprise s'engage à offrir une cuisine saine et durable, à un prix démocratique, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'hygiène, tout en assurant un service de qualité, sur la base des principes suivants :

1. Nous privilégions une alimentation saine et équilibrée.
2. Nous privilégions les produits frais, complets (non ou peu raffinés), non transformés et les préparations « maison ».
3. Nous privilégions les produits locaux et de saison.
4. Nous réduisons les protéines animales, privilégions les viandes issues d'élevages non intensifs et équilibrons les menus avec des protéines végétales.
5. Nous évitons les espèces menacées et intégrons des produits issus de la pêche durable.
6. Nous privilégions des produits issus de l'agriculture biologique.
7. Nous privilégions les produits issus du commerce équitable et les circuits courts.
8. Nous réduisons le gaspillage alimentaire.
9. Nous réduisons les emballages et déchets.
10. Nous nous inscrivons dans un processus d'évaluation et d'amélioration.
11. Nous communiquons et sensibilisons (vis-à-vis du personnel et des consommateurs).

5.8. Événements durables

En 2015, l'IFDD a développé l'outil en ligne www.evenementdurable.belgium.be qui permet d'évaluer la durabilité d'un événement. Différents thèmes sont abordés : le site de l'événement, l'alimentation, l'hébergement, la communication, etc. L'outil est assorti d'un guide construit selon la même structure et qui regorge d'informations utiles pour l'organisation d'un événement responsable.

Vous trouverez plus d'informations sur l'outil en ligne et le guide relatif à l'organisation d'événements durables sur le site de l'IFDD.

7 services publics fédéraux sur 16 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, sur l'intégration de critères de durabilité dans l'organisation de leurs événements.

Il en ressort que deux types d'événements sont généralement de nature à susciter l'intégration régulière ou fréquente de critères environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agit d'une part des séminaires et conférence et d'autre part de la journée sportive pour le personnel. Les autres types d'événements (réception, conférence de presse, visite à l'extérieur, participation à une foire ou un salon, exposition ou autre) font rarement, voire jamais, l'objet d'une telle démarche.

Bonnes pratiques du SPF Mobilité et Transports :

Notre administration organise peu d'événements. Quand c'est le cas, c'est avec l'aide de la cafétéria. Beliris organise parfois des événements et a recours à des traiteurs durables.

Bonnes pratiques du SPF Santé Publique :

Afin de réduire nos déchets et diminuer notre impact environnemental, nous encourageons l'utilisation de cruches avec de l'eau du robinet filtré lors des réunions et événements. Lors de l'organisation des événements extérieurs, nous tenons compte de l'accessibilité afin de favoriser l'utilisation des transports en commun.

Bonnes pratiques du SPF Finances :

Le SPF tente de stimuler une attitude durable auprès de ses quasi 23 000 membres du personnel et essaie de développer un service public socialement responsable via les événements annuels suivants : la « Journée des bénévoles du SPF Finances » et la « Journée du développement durable ». De plus, le SPF organise chaque année de propres activités dans le cadre de la Move Week, de l'action 11.11.11, de la Semaine de la diversité, de la Semaine de la mobilité, etc. Par ailleurs, des équipes de collaborateurs participent aussi aux 20 km de Bruxelles, à l'Oxfam Trailwalker...



6. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable

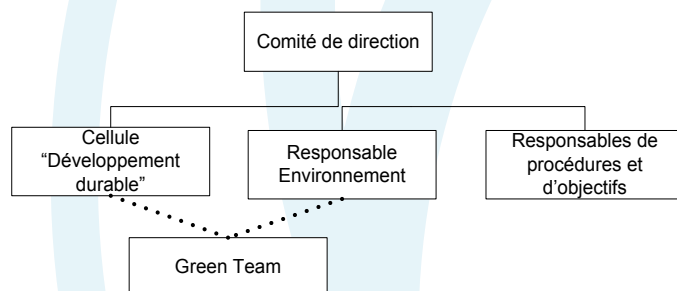
6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



Monsieur Christophe Cuche, membre de la CIDD, et Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- d'un représentant des Organes stratégiques du Premier ministre ;
- du Coordinateur Développement Durable, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et de sa suppléante ;
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable, ;
- d'un responsable du Service ICT ;
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- d'un des deux conseillers en prévention ;
- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Concertation, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- de la représentante de la Chancellerie du Premier ministre dans le groupe interdépartemental de coordination prévu par l'article 6 de la Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à

Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales ;

- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative;
- d'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive. Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2016 :

- Elle a diffusé, en février et en juillet 2016, une série de « green tips » concernant le tri des déchets, la consommation de papier, le chauffage, l'électricité, l'eau et les missions à l'étranger.
- Elle a également organisé le vendredi 15 juillet 2016, un ramassage des piles usagées et des lampes de poche défectueuses en mettant à la disposition de son personnel, des boîtes « BEBAT ».
- La cuisine a poursuivi ses efforts pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végé-tariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labellisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, amenée à changer chaque jour/semaine dans le but d'obtenir le label « good food », participation à la semaine bio,)
- A l'occasion de la semaine de la mobilité (du 12 au 18 septembre 2016), les membres du personnel ont été encouragés à utiliser les vélos de service de la Chancellerie, dont deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.
- La Chancellerie a également pris des initiatives pour améliorer le bien-être du personnel : participation au Happiness Day, cours de yoga....
- Enfin, une activité importante au sein de notre organisation est et reste la Semaine du développement durable au sein de l'autorité fédérale. La Green Team constitue par ailleurs une force motrice incontournable de l'organisation de cet événement. En 2016, cette

Semaine était placée sous le signe des résultats de la Conférence sur le climat des Nations Unies, dite « Cop. 21 ». A cet effet, une présentation des enjeux climatiques, du fonctionnement parfois complexe du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et des propositions (plans, modèles...) pour contenir le réchauffement de la planète, a été donnée dans la salle de presse par Peter Wittoek, chef de la délégation belge à la « Cop 21 » et responsable du Service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. A cela, s'ajoute la diffusion du documentaire « Demain » qui a permis, en proposant toute une série de solutions pour résoudre les crises écologiques, économiques et sociales, d'attirer l'attention des membres du personnel de la Chancellerie sur la nécessité d'adopter, à leur niveau, un comportement durable pour endiguer le phénomène du changement climatique. Enfin, le jeudi 22 octobre, comme le veut la tradition, la journée du développement durable a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel, qui a été suivi par un menu durable durant la pause déjeuner.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la Note de politique générale du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, chacun à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes

à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.

- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux réseaux et groupes de travail de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.
- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise.
- Depuis plusieurs années, la Chancellerie vise une amélioration constante de ses performances environnementales. Dans ce cadre, elle possède depuis 2007 une reconnaissance internationale grâce à la certification EMAS de son système de management environnemental. Dans le cadre plus large du développement durable, la Chancellerie essaie désormais d'y sensibiliser également ses partenaires. Aussi le Comité de direction a-t-il décidé en 2011 de promouvoir notre certification EMAS par le biais de nos marchés publics en y ajoutant la mention suivante :
 - o « La Chancellerie du Premier ministre dispose des agréments internationaux EMAS et ISO 14001 (pour le système de management environnemental qu'elle a développé afin de gérer l'ensemble de ses activités dans les bâtiments des 14 et 16, rue de la Loi). Soucieuse du développement durable, la Chancellerie est particulièrement attentive au respect de l'environnement », si le cahier spécial des charges contient des considérations environnementales (économie d'énergie, produits non toxiques, conditionnement réduit, mobilité durable, papier recyclé, encre végétale, gestion des déchets, ...).
 - o le logo EMAS combiné à notre numéro d'enregistrement, si le cahier spécial des charges ne comporte aucune considération



environnementale.

- Dans le cadre de l'objectif EMAS visant à accroître la part de marchés publics durables, la Chancellerie veille à l'application en interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.
- L'élaboration du plan d'action DD 2017 a permis, durant l'année 2016, d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Système de management environnemental

Le 26 mars 2007, la Chancellerie a obtenu le certificat ISO 14001:2004 pour son système de management environnemental (SME) et, depuis le 2 avril 2007, elle est enregistrée sur la liste européenne du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). Outre les volets classiques relatifs à la sensibilisation, la prévention de toute forme de pollution, l'amélioration continue des performances environnementales et le respect de toutes les exigences applicables en matière d'environnement, les cinq objectifs environnementaux suivants ont été retenus dans ce cadre par le Comité de Direction début 2016 :

- Papier : réduire la consommation de papier de 28 kg/ETP/an à 27kg/ ETP/an à l'horizon 2019 ;

- Électricité : maintenir le Power Usage Effectiveness du service ICT entre 1,4 et 1,7
- Achats durables : augmenter de 20% le nombre de cahiers des charges de la DG Comex avec des clauses DD
- Restaurant : obtenir le label « good food » de Bruxelles Environnement ;
- Aspects indirects : mettre à profit l'influence du SPF Chancellerie, de l'ASA et de l'IFDD pour développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels ils interagissent.

Politique d'achats durables

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats. C'est pourquoi le Comité de direction de la Chancellerie du 3 septembre 2014 a pris la décision d'élargir les recommandations de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable à l'ensemble de ses nouveaux marchés publics de plus de 5.500 euros HTVA.

Depuis septembre 2015, le suivi des marchés publics durables peut se faire via Fedcom et une procédure spécifique est décrite dans le système de management environnemental afin d'encourager les responsables des achats à intégrer des critères de développement durable dans leurs marchés publics de plus de 5.500 euros HTVA.

Néanmoins, l'exercice de rapportage prévu par la circulaire du 16 mai 2014 s'avère difficile à mettre en place pour ces marchés de plus de 5.500 € HTVA et la procédure doit être revue. C'est pourquoi, seules les données récoltées au sein des différents services concernant les marchés publics de plus de 85.000 euros TVAC - comme l'exige la circulaire du 16 mai 2014 - sont reprises dans la partie « Rapportage

sur les marchés publics durables » de la base de données de la CIDD.

Pour les marchés dont le montant se situe entre 5.500 € HTVA et 85.000 € TVAC, des données ont malgré tout été collectées mais celles-ci sont pour la plupart incomplètes et se bornent à dire si le marché intègre ou non des clauses environnementales et/ou sociales, sans les décrire. Ces données ont dès lors uniquement été encodées dans la partie « Gestion durable : marchés publics durables » de la base de données de la CIDD, qui fait la synthèse des marchés publics passés durant l'année écoulée.

La Chancellerie réitérera donc ses efforts, dans le cadre de son plan d'action développement durable 2017 afin d'instaurer un système de rapportage centralisé et efficace, au moyen notamment de la nouvelle base de données de la CIDD, en vue d'assurer un meilleur monitoring des marchés publics durables.

Inventaire des achats annuels de la flotte fédérale de véhicules de services

Les véhicules de service de la Chancellerie font tous l'objet d'un contrat de leasing.

Initiatives dans le cadre de la responsabilité sociétale

La Chancellerie a reçu une mention honorable pour la lisibilité, les illustrations et l'approche de son premier rapport sociétal 2014. Cette nouvelle approche, qui s'inscrivait dans le cadre d'un projet-pilote de l'IFDD, sur la base des directives G4 du GRI (4e version du Global Reporting Initiative), a permis de présenter la Chancellerie sous un autre angle, de réfléchir à notre organisation avec un regard périphérique et de mettre en lumière nos valeurs que sont la flexibilité, l'excellence et la confiance.



6.2. SPF Personnel et Organisation



(Madame Géraldine Matt, membre de la CIDD, et Monsieur Vincent Triest, suppléant)

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

La cellule DD du SPF P&O s'est réunie quatre fois dans l'année 2016 et s'est consacrée à l'élaboration d'un plan d'action DD pour l'année 2016.

Au début de l'année, nous avons élaboré un nouveau plan de mobilité annexé au plan de déplacement d'entreprise pour le site Rue de la Loi 51. Celui-ci a été alimenté par des mesures obligatoires et des mesures volontaires. Il a été approuvé par les services de l'IBGE. A part de cela, nous avons introduit pour la première fois un plan de déplacement d'entreprise pour les services du SELOR, lequel a été approuvé par les services de l'IBGE.

Par ailleurs, nous avons poursuivi le chemin accompli à propos de l'enregistrement EMAS. Nous avons préparé un audit interne pour les services localisés Rue de la Loi 51. Les objectifs à atteindre ont été validés et ont été corrigés légèrement. Nous avons pris en charge une formation d'auditeur EMAS interne afin que le SPF P&O rue de la Loi 51 puisse disposer d'une personne supplémentaire comme auditeur interne et que service puisse lui-même bénéficier d'auditeur venant d'autres administrations fédérales. Ensuite nous avons formé une personne dans le cadre du futur rapportage GRI. En 2015, le SPF P&O était une des instances initiatrices de la rédaction d'un tel rapport.

En 2016, la participation à la Journée de la Mobilité ainsi qu'à la Journée du Développement Durable était très limitée (uniquement par communication).

Signalons enfin que la Région Bruxelloise a attribué au siège Rue de la Loi 51 le label « Entreprise éco-dynamique » avec trois étoiles.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

A part les points du contrat d'administration relatifs à l'enregistrement EMAS et aux plans de déplacements d'entreprise, la cellule Marchés Publics est le point de référence pour l'administration fédérale en ce qui concerne la sensibilisation aux critères de durabilité dans les attributions publiques. Nous avons à chaque service de notre SPF une analyse de leur rôle dans l'atteinte des objectifs des SDGs.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Le SPF P&O est très attaché à son enregistrement EMAS et son label d'entreprise éco-dynamique. Ceci constitue la base d'un système environnemental et de qualité. Il suit également une ligne de gestion pour les achats durables. L'administration travaille en continu à l'élaboration d'un système de responsabilité sociétale via sa méthodologie CARS.

6.3. SPF Budget et Contrôle de la Gestion



Madame Rika Denduyver, membre de la CIDD, et
Madame Elke Blommaert, suppléante

La cellule Développement durable fait partie du service du Président.

Ses tâches principales sont les suivantes :

- Représenter le SPF Budget et Contrôle de la Gestion auprès de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable.
- Sensibiliser au développement durable : des communiqués de service donnent aux membres du personnel des informations utiles relatives au développement durable.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

A. Gestion de l'environnement

Grâce au lancement du Document Management System, le courrier est passé au scanner et des flux de travail électroniques sont appliqués. Cela donne comme résultat que moins de papier est utilisé.

Pour que les membres du personnel entrent en contact avec le commerce équitable nous avons offert, selon notre tradition annuelle, un petit déjeuner composé de produits issus du commerce équitable le jour du développement durable.

Nous suivons la consommation énergétique de sorte que toute consommation excessive soit détectée le plus rapidement possible.

Nous sommes attentifs aux critères de durabilité lors de l'achat de produits et la fourniture d'équipements.

B. Prestations environnementales du bâtiment

La Régie des Bâtiments est responsable de l'obtention du certificat PEB, comme le demande la Région de Bruxelles-Capitale.

C. Prestations environnementales des véhicules achetés par le SPF Budget et Contrôle de la Gestion

Le SPF Budget et Contrôle de la Gestion dispose de 3 véhicules affectés au Président et aux Directeurs généraux. Les véhicules sont conformes aux normes requises.

6.4. SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)



Madame Delphine Duprez, membre de la CIDD

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Aucune nouvelle mesure n'a été prise en 2016 concernant le développement durable au sein de Fedict. En décembre 2016, Fedict a organisé un petit-déjeuner durable. Il n'y a pas eu de nouvelles campagnes de sensibilisation vis-à-vis des collaborateurs.

Au niveau environnemental, bien que Fedict, en raison de sa taille, ne soit pas soumis à EMAS, les mesures suivantes sont mises en place :

- Nous estimons qu'en 2016, 50% des achats (via le FOR CMS) tels que les produits d'entretien et les fournitures de bureau étaient durables.
- À partir de janvier 2017, une attention particulière sera donnée à l'encodage des achats durables dans notre système « Fedcom », afin de pouvoir à l'avenir rapporter plus précisément. Nous veillerons également à augmenter la proportion d'achats durables.
- Le parc automobile se composait en 2016 de 3 véhicules. Lors de l'achat, l'écoscore a été pris en compte.

Au niveau du matériel de bureau et autres fournitures, Fedict opte pour l'achat de recharges par exemple pour les stylos à bille et pour l'achat d'essuie-mains papier avec label durable et du papier imprimante avec label durable.

Au niveau de la limitation de la consommation de papier, un système d'impression sécurisée (code personnel/badge à encoder pour récupérer ses impressions), sera mis en place d'ici le premier trimestre de 2017 afin de réduire le nombre d'impressions « abandonnées ».

Les déchets sont triés (papier, PMD, déchets résiduels, ...), rassemblés au niveau de l'immeuble (WTC III) et collectés.

6.5. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



Madame Ellen Cheyns, membre de la CIDD, et
Monsieur Tim Bogaert, suppléant

Le suivi systématique du développement durable dans le cadre, entre autres de l'AR du 9 octobre 2014, a été redémarré en 2015 avec notamment la nomination de nouveaux représentants au sein de la CIDD. Le SPF avait l'intention de relancer la cellule développement durable, dont la composition minimale est décrite dans l'AR du 22 septembre 2004. Ces personnes ont été identifiées au sein du SPF mais n'ont pas été nommées officiellement comme membre de la cellule. Il existe une collaboration ad hoc.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

La cellule DD n'existe pas en tant que structure permanente. En 2016, une tentative a été faite pour obtenir un aperçu des actions et mesures déjà entreprises par rapport au développement durable et à la gestion environnementale. Cela a été beaucoup plus difficile que prévu. Jusqu'à présent, il n'est pas encore tout à fait clair si nous prenons en compte certaines exigences et paramètres dans nos opérations internes. Dans l'intérêt de relancer ce effort, le SPF Affaires Etrangères (AE) rédigera un plan d'action pour 2017. Le but sera de clairement identifier les propriétaires de processus et de l'informa-

tion, afin de faciliter la communication et le suivi.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le développement durable continue à être fort ancré dans la politique de développement et la politique étrangère belge, plus particulièrement via le suivi donné à l'agenda 2030 pour le développement durable et les ODD.

- Via les mécanismes de coordination existants, gérés par le SPF AE, comme la «CoorMulti» et la consultation DGE, le SPF AE a garanti l'élaboration d'une position belge coordonnée en matière de développement durable tant au niveau UE qu'au niveau multilatéral. Grâce à ces mécanismes, toutes les autorités compétentes, fédérales et fédérées, ont été pleinement impliquées dans ce dossier, entre autres pour ce qui concerne le UN High Level Political Forum pour le développement durable (HLPF, 11-20/7/2016), le UN Environment Assembly (UNEA, 23-27/5/2016), et le suivi de la notification de la commission «next steps for a sustainable European future». Ces réunions de Coormulti permettent également l'échange d'informations sur l'état des lieux et la participation de la société civile au sens large. Dans ce cadre, l'avis du conseil fédéral du développement durable a été sollicité à deux reprises concernant le 2030ASD et les ODD.
- Afin d'assurer la cohérence dans ce dossier, le SPF AE a créé les structures de consultation nécessaires pour que les différentes directions, ainsi que le réseau des postes, puissent activement participer au suivi des ODD. Le SPF AE a également suivi les activités des groupes de travail CIMDD concernant la stratégie

nationale développement durable et le groupe de travail technique international.

- En octobre 2016 il a été décidé (notamment sous l'impulsion du vice-premier et ministre pour la coopération au développement De Croo) que la Belgique présentera sa propre «national voluntary review» au HLPF de 2017. Le SPF AE est étroitement impliqué dans les préparations de cet exercice et est responsable du recueil des informations pertinentes sur la mise en œuvre des ODD dans la politique internationale de la Belgique, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées (« actions extérieures » du rapport). Les différents départements et services du SPF AE ont également été mobilisés, ce qui permettra de réaliser une enquête de base au cours de 2017 sur les efforts internes et internationaux qui sont entrepris collectivement par notre pays en terme de développement durable, d'identifier les good practices et de sensibiliser tous les acteurs concernés autour de l'intégration nécessaire de l'Agenda dans leurs propres activités pour les treize prochaines années;
- Le SPF AE tient en outre à une forte collaboration avec les pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires, et continue à plaider en faveur d'une gestion rigoureuse et une politique budgétaire restrictive des organisations internationales;
- Et tant que burden-sharer dans le contexte de l'UE concernant le rôle du resident coordinator, la Belgique a co-négocié la résolution Quadrennial comprehensive review policy (QCPR) au sein de la deuxième commission des Nations Unies, ce qui devrait permettre au système de rationaliser les réponses aux défis identifiés dans le AAAA et l'Agenda 2030. En tant que donateur multilatéral, membre du groupe Utstein (coordination entre donateurs), et membre

du Senior level Donor Group (SLDM), notre pays a contribué à l'élaboration d'une vision à ce sujet. Grâce à la piste de QCPR, le nouveau Secrétaire Général des Nations Unies Guterres, pour qui les réformes au sein du système de développement des Nations Unies est l'une des principales priorités, a été chargé d'un certain nombre de missions (financement, les fonctions et la coordination au niveau central et décentralisé) pour développer des pistes pour un tel exercice de réforme profonde;

- Tant l'AAAA que le 2030ASD ont été pris en compte dans les efforts de coopération belge au niveau mondial :
 - o Au niveau multilatéral, quinze organisations partenaires ont été sélectionnées au sein du système des Nations Unies et de Bretton Woods en 2015. Dans tous les cadres de coopération (framework arrangements), qui ont été entretemps signés, référence est faite aux ODD pertinents. Le choix des organisations partenaires illustre bien, par rapport au MDG antérieurs, les différents nouveaux accents thématiques tels que la lutte contre le changement climatique, l'environnement, la migration et l'agriculture durable. Une nouvelle organisation partenaire, le FMI, vise notamment un thème qui était mis en évidence à Addis Abeba: la meilleure mobilisation des financements internes dans les pays en voie de développement ;
 - o Le choix des pays partenaires bilatéraux reflète également la nouvelle approche de durabilité, avec une concentration de nos moyens ODA sur les pays les moins avancés (PMA) et les pays en situation fragile. Ceux-ci ont en effet beaucoup plus besoin de fonds officiels provenant de l'extérieur, pour rendre leurs économies et sociétés véritablement durables et faire le saut quantique à un niveau auquel toutes les dimensions de durabilité peuvent avancer d'une manière intégrée et simultanée. En 2016, cet en-

gagement a encore été souligné par la participation belge à haut niveau (Ministre d'État Annemie Neyts) et le rôle belge de co-facilitateur lors de la rédaction de la déclaration finale de la Mid-term review conference à Antalya, suite à la Conférence PMA IV à Istanbul (2011), et continué par un rôle de burden-sharing belge lors de la négociation d'une résolution sur la Banque de technologie pour les PMA, dans la Deuxième Commission des Nations Unies à l'automne.

- o Inspirée par une même approche cherchant des « effets de levier » pour l'instrument de développement, la décision a été prise d'intégrer une composante « digitale » dans chaque intervention thématique ou au niveau de programme dans un pays partenaire ainsi que de distribuer un « prix D4D » aux initiatives les plus prometteuses.

- o Des initiatives ont également été prises visant l'implication d'une plus grande variété d'acteurs dans le développement. Ceci a été facilité par le développement, en coopération avec le CICR, des « impact bonds », qui pourraient stimuler davantage le secteur privé à jouer un rôle plus important dans le développement et en signant une charte ODD pour le Développement International par les acteurs du secteur public et privé et la société civile.

- o Tous les documents stratégiques existants au sein de la DGD sont, à partir de novembre 2016, progressivement alimentés avec un outil « bas de page ODD », qui, où et quand c'est possible, associe les politiques opérationnelles avec le texte des cibles ODD (targets) concrètes. Cela permet non seulement d'aboutir à une cartographie ODD des priorités de la coopération au développement belge, mais aussi – grâce à la structure de la matrice de l'Agenda 2030 et des ODD – de fournir des liaisons transversales

plus thématiques qu'auparavant, tout en valorisant le contenu opérationnel des documents stratégiques. Cet exercice obtiendra sa forme définitive en 2017.

- o Inspiré par des travaux de recherche de l'OCDE, sur l'identification d'une série des objectifs et des indicateurs ODD comme cadre de mesure des résultats dans le cadre de la coopération au développement, la DGD tente depuis la mi-2016 de connecter l'exécution des ODD et le focus sur les résultats dans ses propres activités. Un tel focus sera également implémenté dans la programmation bilatérale, une aspiration qui sans aucun doute sera également prise en compte par Enabel, la CTB transformée;

- o Tant dans le rapport annuel de la DGD que dans le nouvel outil de communication numérique Glo.be, le rapportage sera groupé autour des ODD individuels.

- Le SPF AE accorde également une grande importance à l'intégration de la dimension genre dans ses politiques. Outre les avantages spécifiques de la mise en œuvre de la stratégie gender mainstreaming pour l'égalité entre les hommes et les femmes, elle a également prouvé son utilité pour l'amélioration du bien-être social et environnemental. Le plan fédéral Gender Mainstreaming définit un certain nombre de politiques dans lesquelles la dimension de genre sera intégrée au cours de la session législative.
- La bonne pratique d'engager également nos propres services sera poursuivie avec un nouveau plan d'action pour 2017-2019.
- Le SPF AE a participé activement à la rédaction du plan d'action national belge « Business and Human Rights » dans le cadre du groupe de travail compétent de la CIDD. Chaque action du plan

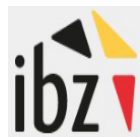
d'action, qui vise à mettre en œuvre les guiding principles on business & human rights, est, bien évidemment, liée à un ou plusieurs UNGPs, mais il y a aussi un lien avec les ODD. Même si les ODD ne sont pas explicitement mentionnés dans le titre de toutes les actions, il est clair que ceux-ci sont intégrés dans le document.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

- **Marchés publics et achats :** À ce jour, les annexes 1 et 3, figurant dans la circulaire du 16 mai 2014, n'ont pas été systématiquement remplies. Actuellement on travaille sur le développement d'un système de suivi de tous nos marchés publics car, pour le moment, ce suivi est encore dispersé. Pour un nombre fixe de produits/services, nos commandes s'effectuent sur base d'accords-cadres de la Centrale de Marchés «CMS-FOR» (dépendant du SPF P&O), qui suit les recommandations du guide d'achats durables. Pour les biens/services acquis en dehors de la CMS-FOR, l'action du SPF AE est inspirée du guide des achats durables en ce qui concerne les aspects écologiques, et reprend la clause-modèle sociale existante, incluse dans les modèles de devis proposés par le SPF P&O. Les exigences de durabilité sont le plus souvent utilisées comme une condition pour la régularité de l'offre ou comme condition pour la mise en œuvre du marché. Dans certains cas spécifiques, ils sont définis comme critères d'attribution.
- **Parc automobile :** En 2016, le SPF Affaires étrangères a participé au rapport sur le parc automobile fédéral réalisé par la CIDD. Les informations fournies concernaient nos activités en Belgique et pas nos postes à l'étranger.



6.6. SPF Intérieur



Madame Els Braeye, membre de la CIDD, et
Monsieur Frank De Neve, suppléant

La composition de la cellule de développement durable a été approuvée par le Comité de direction, le 15 février 2011. Vu l'ampleur du SPF, la cellule est devenue le réseau du développement durable, en mars 2014. Ce réseau est composé de représentants en matière de développement durable des différentes Directions Générales, du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides et du Conseil du Contentieux des Etrangers. Des collaborateurs des services horizontaux se trouvent également dans le réseau à savoir le représentant auprès de la CIDD, le coordinateur EMAS du bâtiment de la rue de Louvain 1-3, un responsable du service d'encadrement B&CG ainsi qu'un responsable du service Communication.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Le coordinateur de développement durable du SPF participe aux réunions de la CIDD et de l'IFDD. Notre plan d'action DD a été présenté lors du workshop de l'IFDD, du 13 décembre 2016. De même nous contribuons aux rapports de la CIDD relatifs aux parcs automobiles, aux marchés publics ainsi qu'aux rapports annuels des activités de ses membres.

Les activités internes de la Cellule se déclinent sous deux principaux aspects. Tout d'abord, la cellule veille à la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis dans le plan d'administration. Le plan d'administration est signé par le ministre de tutelle. Par ail-

leurs, la cellule réalise et assure la mise en œuvre du plan d'action DD de notre organisation.

En outre, la Cellule DD participe à l'introduction des critères de développement durable dans les marchés publics et à la définition d'une politique d'achats durable, dans la mesure où un représentant du service d'encadrement B&CG est membre de cette Cellule. La mise en œuvre d'un système de management environnemental (EMAS) et d'une politique de mobilité durable est également menée par la Cellule DD.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

B.1. Choix de l'approche stratégique

La politique de développement durable de notre organisation poursuit la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir : la présence d'un système de gestion basé sur l'ISO 26000 ou équivalent ou la présence d'un plan d'action articulé selon le cycle PDCA ainsi que l'élaboration d'un plan d'action annuel en matière de développement durable. Ce plan est mis à jour tous les six mois par la Cellule DD avant d'être soumis à l'approbation du Comité de direction.

Ce plan, qui n'utilise pas les outils conçus par l'IFDD, touche plusieurs thèmes liés au développement durable (consommation de papier, d'eau, d'énergie, d'électricité, alimentation durable, mobilité durable,...). Il est scindé en projets et routines. Des indicateurs permettent d'en évaluer l'état d'avancement.

B.2. Mesures et actions menées dans le cadre des SDGs

Dans le cadre des SDGs, notre organisation entreprend des actions afin de contribuer à leur réalisation en Belgique. Ces actions ont été reprises dans le rapport sur les contributions internes fédérales lors

de la National Voluntary Review 2017.

B.3. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée, le 23 janvier 2014. Au moment de l'instauration de cette procédure interne, la Cellule DD a été consultée à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Systèmes de management environnemental, de la qualité et de la responsabilité sociétale

Le Système de Management Environnemental du SPF intérieur s'applique à l'ensemble des activités et services sur lesquels le Comité de direction et ses collaborateurs ont une influence ou une maîtrise de gestion. Il s'inscrit dans une logique « Plan-Do-Check-Act ». Les objectifs et cibles sont déterminés par la direction d'un bâtiment à partir des priorités qui cadrent avec la politique environnementale du département. Ces priorités découlent d'améliorations à apporter à des impacts environnementaux significatifs. Deux de nos bâtiments ont obtenu l'enregistrement EMAS, en février et mai 2016 et d'autres tentent de l'obtenir. Notre plan de développement durable contient également des fiches de projet EMAS, depuis septembre 2014.

Certaines Directions Générales de notre institutions ont développé en leur sein, un système de management de la qualité.

En ce qui concerne le système de management de la responsabilité

sociétale, le SPF Intérieur est pleinement conscient des enjeux économique-socio-environnementaux qui marquent notre société. Certains objectifs de notre Contrat d'administration s'inscrivent dans les « development goals » définis par l'ONU. En outre, en assurant la mise en œuvre de son plan d'action en matière de développement durable, notre institution s'inscrit dans l'ère du temps et marque donc son intérêt pour les problèmes sociétaux actuels. Il démontre ainsi qu'un service public fédéral peut être à la fois garant d'une certaine stabilité tout en étant en phase avec la société moderne et contemporaine.

C.2. Approche structurée du dialogue avec les stakeholders

Nos stakeholders ont été identifiés. Une procédure de dialogue existe entre eux et les différentes Directions Générales et services en fonction des besoins.

C.3. Marchés publics durables

En ce qui concerne notre politique en matière de marchés publics durables, la circulaire du 16 mai 2014 a été transposée dans une note interne du 25 janvier 2015. Les acheteurs de notre organisation ont reçu une formation achats durables afin d'expliquer le contenu de cette circulaire et de la note. Cette note oblige les acheteurs à inclure les considérations en matière de développement durable et des clauses sociales dans la note à l'Inspection des Finances. Ils doivent également rédiger le formulaire de contrôle relatif aux marchés publics supérieurs à 85 000 euros TVAC (fournitures et services). La note recommande d'établir un formulaire de contrôle pour les marchés publics supérieurs à 31.000 euros TVAC.

Le service d'encadrement B&CG est garant du respect des prescrits de la circulaire et de la note. Il donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31.000 euros TVAC, à l'ex-

ception de ceux émanant de la Direction Générale Sécurité Civile. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85.000 euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l'Inspecteur des Finances. Une fois par an, ce service ainsi que la direction Générale Sécurité Civile, qui dispose d'un service d'achat séparé, doivent transmettre toutes ces données au coordinateur DD de notre institution pour la rédaction du rapport de la CIDD en matière de marchés publics durables et du rapport annuel de la Cellule DD.

Durant l'année 2016, 43 marchés publics ont été passés pour un montant total d'environ 60.000.000 euros. De ces marchés, 8 incluaient uniquement des critères environnementaux, 7 uniquement des clauses sociales et 16 incluaient ces deux critères de manière concomitante. Pour 16 marchés, une liste de contrôle a été établie conformément à l'annexe 1 de la circulaire.

C.4. Mobilité durable

Diverses mesures sont mises en œuvre au sein du SPF intérieur afin de favoriser la mobilité douce de ses travailleurs. Les frais d'abonnement du travailleur qui utilise les transports en commun pour se rendre au travail sont pris en charge par notre SPF. En outre, le travailleur qui se rend au travail, en vélo, dispose de la possibilité d'avoir une indemnité kilométrique. Pour l'année 2016, notre institution dénombrait 5976 agents en service. Une indemnité vélo a été octroyée à 1103 collaborateurs et 3487 ont bénéficié de la prise en charge d'un abonnement en transport en commun.

Par ailleurs, le SPF Intérieur prend régulièrement des initiatives pour sensibiliser son personnel à la mobilité durable. Par exemple, nous participons à la « Semaine de la Mobilité » organisée chaque année en septembre par la Région Bruxelloise.

De même, nous effectuons l'enquête triennale en matière de déplacements domicile-travail des collaborateurs, réalisée à la demande du SPF Mobilité et de la Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, le système de E-ticketing pour les déplacements de service en train est disponible dans différents bâtiments bruxellois.

C.5. Alimentation durable et événements durables

Notre plan d'action DD contient des projets relatifs à l'alimentation durable. Des services de notre institutions mettent à disposition de leurs collaborateurs des fruits et légumes soit gratuitement soit moyennant une modeste contribution, dans les espaces de cafétéria présents dans la majorité des Directions Générales et services.

En ce qui concerne l'organisation de ses événements, elle prend en compte les critères de durabilité dans la mesure du possible, afin de réduire son empreinte écologique.

6.7. SPF Finances



Monsieur Jacques Baveye, membre de la CIDD, et
Madame Ilse Neirinckx, suppléante

A. Les activités du Service DD en 2016

La Cellule a démarré en 2005 avec les membres tels que déterminés dans l'AR du 22 septembre 2004 : un coordinateur DD et un responsable de l'environnement, du budget, de la gestion des achats et de la communication. Des représentants de toutes les administrations générales et de tous les services d'encadrement ont été ajoutés. De 2005 à 2014, « la Cellule » a travaillé autour d'un ordre du jour dans 36 assemblées plénières.

Afin de pouvoir mieux soutenir cette Cellule avec un nombre croissant de participants dans un grand SPF, on a créé en 2010 le Service Développement durable au sein des Services du Président du Comité de direction.

Le Service DD a repris une partie des compétences de la Cellule : elle emploie des coordinateurs à temps plein pour la gestion en matière de DD, l'EMAS, la mobilité, la sensibilisation & la communication.

Pour faire plus efficacement face à la diversité de matières spécifiques, le Service DD travaille, afin de respecter ses obligations, avec un réseau de personnes de contact, entre autres dans les Services

d'encadrement Logistique (achats et gestion de flotte), Expertise & support stratégiques (AIR) et le Service du Président pour la Coordination stratégique & la Communication.

Le Service DD respecte la législation en matière de DD et est l'organe de liaison avec la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD). Les représentants du Service participent aux réunions et aux groupes de travail de la CIDD dans le cadre de la gestion en matière de DD et du plan d'action et font rapport à la CIDD sur la réalisation de celui-ci au sein du SPF.

En raison des modifications apportées en 2014 au cadre réglementaire, le Service DD s'est surtout concentré, en 2016, sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable dans le Contrat d'administration (2016-2018) du SPF et sur ses outils de gestion et de suivi.

Le coordinateur DD suppléant n'a assumé son rôle qu'après l'élaboration du Contrat d'administration en 2016. De ce fait, seul le poste ad hoc par le biais du « mapping » a pu être cartographié, à savoir « quels objectifs du plan de gouvernance du SPF Finances contribuent à la réalisation des objectifs sur le long terme en matière de DD pour la Belgique (VLT, « vision à long terme ») et aux « Sustainable Development Goals » (SDGs) (« Objectifs de développement durable, ODD ») des Nations unies ». Pour ce faire, la méthodologie de la CIDD a été suivie.

L'intention est d'intégrer, dans le plan annuel 2017, au niveau de chaque Administration et de chaque Service d'encadrement, un accent de DD dans les objectifs du plan d'administration, qui sont en lien avec la VLT et les ODD.

Le Service DD collaborera, à cet égard, avec les Services Communi-

cation opérationnelle et Coordination de chaque manager, qui préparent, coordonnent et organisent les séminaires stratégiques. Les séminaires stratégiques ont pour objectif de parvenir à la contribution de chaque Administration et de chaque Service d'encadrement au Contrat d'administration (2016-2018) et au plan d'administration. Ces objectifs ont été approuvés par le Comité de direction.

Enfin, les structures de suivi et de reporting nécessaires ont également été mises sur pied pour suivre la réalisation du plan et effectuer les adaptations nécessaires.

Le SPF Finances veut fournir sa contribution à une gestion transversale en matière de DD, pour tous les SPF/SPP. À cet égard, le coordinateur DD ou sa suppléante participent aux réunions plénières de la CIDD et aux Groupes de Travail « Stratégie fédérale » et « Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales »..

Par ailleurs, le SPF a contribué à l'échange de connaissances et de savoir-faire au sein de l'IFDD dans le réseau des acheteurs et dans les ateliers du réseau des coordinateurs DD autour du plan d'action DD. Les collaborateurs du Service DD ont également participé aux « Midi du DD » organisés par l'IFDD sur le thème des indicateurs en matière de DD, à l'événement « SDGs Voices », au séminaire sur la migration et le développement durable et à la formation GRI.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

B.1. Rédaction de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Le SPF s'engage à répertorier les effets des nouvelles réglementations ou des réglementations planifiées à l'aide d'une analyse d'impact anticipée (article 59 de la Convention de gestion 2016-2018). L'AR de décembre 2013 intègre l'étude de l'impact du développe-

ment durable, en abrégé « EIDD » avec d'autres appréciations d'effets (charges administratives, test Kafka, « gender », BCE, cohérence de la gestion de développement) pour donner un seul instrument. La réglementation attribue au coordinateur DD un rôle de soutien pour établir une procédure interne, pour suivre la qualité des formulaires AIR pour les aspects relatifs au DD et pour encourager une utilisation de l'instrument dans le processus aussi rapidement que possible.

Le coordinateur DD a réalisé une analyse de l'application des critères de durabilité dans les AIR du SPF Finances depuis l'AR de décembre 2013.

L'IFDD a donné une formation interne, en collaboration avec le Comité d'analyse de l'impact, pour tous les collaborateurs du SPF Finances qui élaborent la réglementation et qui tombent sous l'application des AIR. Y ont participé 35 collaborateurs du Service d'encadrement Expertise et support stratégiques et les Marchés et Services financiers de l'Administration générale de la Trésorerie.

B.2. Stratégie DD du SPF Finances

Sur le plan stratégique, le SPF (par le biais de sa Cellule DD) a pour mission de contribuer à la gestion transversale en matière de développement durable.

Le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes (article 61 du Contrat d'administration de gestion 2016 - 2018).

Le SPF Finances a pour mission de :

1. bien exécuter les tâches confiées avec un impact négatif mi-



nimal des processus et services sur les parties prenantes (l'homme et l'environnement) ;

2. prendre en considération toutes formes de plus-value sociale ajoutée qu'il réalise en tant que service public, et continuer d'élaborer celles-ci dans le cadre de la création d'une valeur commune avec les parties prenantes.

Le SPF accomplira les points suivants :

- a. utiliser un système de gestion par lequel les charges restent sous contrôle, sur la base des directives internationales pour la responsabilité sociale (ISO 26000) et qui est évalué fréquemment en concertation avec les parties prenantes et au sujet duquel il est fait rapport tous les deux ans sous la forme d'une GRI 4, à condition qu'une solution soit trouvée pour les charges et frais administratifs considérables (budget supplémentaire) ;
- b. élaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable et l'intégrer dans le plan d'administration ;
- c. intégrer le plan d'action « Handistreaming » dans le plan d'administration ;
- d. intégrer le plan le plan d'action « Gendermainstreaming » dans le plan d'administration ;
- e. entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;
- f. faire rapport, tous les deux ans, sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la « Global Reporting Initiative » (GRI).

Vous trouverez plus d'informations sur la vision et la stratégie du SPF Finances sur son site web (https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/mission_vision_valeurs/missie_en_visie).

Actions entreprises à l'égard de la société / du citoyen dans le cadre de la Convention de gestion et du plan de gouvernance qui contribuent à l'ODD/la VLT :

1. Engagements et objectifs qui contribuent à la réalisation :

- **VLT 48 « La fraude fiscale et sociale auront disparu ».**
- **ODD 16.4 : « D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ».**
- **ODD 3.5 : « Renforcer la prévention et le traitement d'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. »**

Le SPF Finances continue d'investir, dans le cadre de la compliance, du contrôle et du maintien, dans la collaboration nationale et internationale et dans les partenariats (article 29) et en matière de lutte contre la fraude (article 30) :

L'organisation doit offrir une garantie raisonnable que chacun, soit tant les citoyens que les entreprises, satisfasse à ses obligations dans les domaines de compétence du SPF Finances, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le SPF Finances ne peut tout contrôler, et tel n'est d'ailleurs pas le but. La vigilance doit s'exercer envers ceux qui présentent un risque de ne pas respecter les règles légales. Simultanément, le SPF évolue vers des modèles totalement nouveaux dans lesquels l'administration collabore avec des partenaires dans une relation de confiance.

Établir une collaboration nationale et internationale et des partenariats (article 29) :

Dans le cadre de la compliance, du contrôle et du maintien, une bonne collaboration avec les partenaires et les parties prenantes est importante. L'objectif du SPF est d'avoir des relations de confiance à long terme ou de conclure des « sustainable deals » avec ses principaux partenaires nationaux et internationaux. Le SPF essaie de parvenir à cet objectif en concluant différents contrats de collaboration et protocoles.

Dans les années qui viennent, nos partenariats nationaux et internationaux continueront de s'élargir, tant en vue de l'acquisition que de la fourniture d'informations grâce aux échanges structurés de données.

Réalisations sur schéma selon planification :

- * Élargir et renforcer la collaboration internationale
- * Renforcer la collaboration interdépartementale
- * Recevoir l'accès à la Banque de données nationale générale de la Police
- * Conclure des accords de collaboration avec d'autres partenaires de maintien

La réalisation du Projet PNR (« Passenger Name Record »), prévu pour le 31/12/2016, enregistre du retard.

Continuer d'œuvrer dans la lutte contre la fraude (article 30) :

Le SPF Finances se concentre sur les grandes causes profondes de la fraude fiscale et essaie de s'attaquer à celle-ci à l'aide de l'approche intégrale, présentée dans le plan pour la lutte contre la fraude fiscale. Le SPF lutte contre la perte de recettes provoquée par la fraude fiscale. Le SPF modernise les procédures de recouvrement et de contrôle, investit davantage de moyens dans les contrôles par secteur et poursuit en outre la lutte contre la fraude carrousel.

Objectifs réalisés :

- * Collaborer à l'échange, à la collecte et à l'analyse d'informations en rapport avec le financement du terrorisme*
- * Évaluer l'organisation interne pour le traitement de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive*
- * Développement et exécution d'actions thématiques et sectorielles*
- * Élargir et optimiser les contrôles d'audit électronique (seules les formations sont encore « en suspens » en raison d'une dépendance externe).*

Réalisations sur schéma selon planification :

- * Intensifier la lutte contre la fraude au niveau fiscal : l'EMCS avec les produits d'accises*
- * Intensifier la lutte contre la fraude au niveau non fiscal : contrefaçon, piraterie et droits de propriété intellectuelle, stupéfiants*



Par le biais de ses missions quotidiennes de maintien dans le domaine de l'importation de produits, l'Administration générale des Douanes & Accises contribue également à la **VLT 6 (santé)**, à la **VLT 38 (biodiversité)** et à l'**ODD 15.8** : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ».

2. Engagements et objectifs qui contribuent à la réalisation :

- **VLT 45** : « La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales & financières avec les autres pays ».
- **ODD 8.10** : « Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance. »
- **ODD 10.5** « Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles »

Le SPF Finances garantit un financement optimal de l'État (article 35) et renforce et facilite la régulation financière (article 46) :

Assurer un financement optimal de l'État (article 35)

* Suivi du financement « en soi » :

Le suivi et le monitoring constants et vigilants de la situation et des garanties données représentent un défi que le SPF Finances va devoir relever dans les prochaines années. Il en va de même d'une ré-

ponse permanente et flexible aux besoins de financement.

* Suivi de la protection de l'épargnant, de l'investisseur, de l'assuré :

Objectifs réalisés :

* *Projet « Fonds spécial de protection » (intégration dans MyMinfin prévue en 2017)*

* *Projet « Pandora » extension 1 et 2 « Actifs dormants » (extension 2 arrêtée)*

* *Dématérialisation des titres au porteur*

* *Fonds spécial de protection « Procédure de vérification annuelle du fonctionnement de la procédure convenue et de la structure des données » : Transition vers les nouvelles normes selon la nouvelle Directive européenne*

* *Création du Fonds de garantie et intégration du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers*

* *Suivi du Fonds de résolution*

Renforcer et simplifier la régulation financière (article 46)

Au niveau de la régulation financière, l'accord de gouvernement a pour but de créer un système financier plus durable et de contribuer de cette manière à la restauration et la consolidation de la confiance dans le système financier et dans le secteur financier. L'Administration générale de la Trésorerie examine la façon de parvenir à une meilleure coopération avec des organismes internationaux et les banques multilatérales d'investissement et de développement, afin d'associer aussi étroitement que possible nos entreprises dans leurs activités. Le SPF Finances poursuivra sa contribution constructive à

la mise en place progressive d'une taxe sur les transactions financières dans le cadre du régime de la coopération renforcée. Il désire renforcer la réglementation applicable au développement de produits financiers en évaluant les mesures des dernières années, en corrigeant les lacunes et en simplifiant les règles dans la mesure du possible. Le SPF Finances rationalisera l'organisation belge de la protection des dépôts, des assurances-vie, des instruments de placement et des produits coopératifs d'épargne, et transposera la nouvelle directive européenne de garantie des dépôts.

Objectifs réalisés :

** rationaliser l'organisation de la protection des dépôts, des assurances-vie, des instruments de placement et des produits coopératifs d'épargne, et transposer la nouvelle directive européenne de garantie des dépôts.*

3. Engagements et objectifs qui contribuent à la réalisation :

- **VLT 41:** « L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leur attentes, tenant compte de l'intérêt général. »
- **ODD 16.6:** « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ».

Le SPF Finances met des documents à disposition de manière électronique (article 31), améliore la disponibilité de ses services (articles 47) et développe la prestation de services numérique (article 53) :

Mettre des documents à disposition de manière électronique (article 31)

Le SPF aspire à une numérisation maximale de ses processus. Dans les années à venir, il s'efforcera de mettre ses documents à disposition de ses partenaires et parties prenantes, par voie électronique. Les formulaires, attestations et déclarations doivent être complétés le plus possible par voie électronique par le citoyen. Ainsi, il agit tant au niveau de l'efficacité que de la prestation de services. Cela contribuera à son tour à augmenter la conformité.

Objectifs réalisés :

** Étude visant à déterminer les matières fiscales pour lesquelles les avis d'imposition peuvent être envoyés de manière électronique, analyse de l'impact et plan d'implémentation*

** Projet « Attestation électronique de débit » : depuis novembre 2016, une attestation électronique en matière de dettes fiscales (ID et TVA) est mise à disposition du contribuable, par le biais de MyMinFin.*

** Faciliter l'accomplissement du devoir de déclaration par le biais d'un pré-remplissage ultérieur dans Tax-on-web : un projet de loi autour de l'échange obligatoire de données électroniques a été introduit auprès du Parlement.*

Objectif avec un peu de retard dans la réalisation :

** Distribuer le point de vue de l'administration d'une manière uniforme et systématique au moyen d'une source en principe unique.*

Le projet « Création d'un portail électronique pour offrir au citoyen et aux partenaires un accès direct à la documentation patrimoniale » a été arrêté et intégré aux e-services par le biais de MyMinFin.

Améliorer la disponibilité de ses services (article 47)

Un aspect important dans le « Customer Relation Management » ou CRM (« gestion de la relation client », « GRC ») est l'accessibilité. Cela peut d'une part se faire en rendant l'accès aux bâtiments plus aisé pour les personnes à mobilité réduite ou en améliorant la signalisation des bâtiments, ce qui augmenterait le caractère reconnaissable des bâtiments du SPF Finances. En outre, les services doivent être plus facilement accessibles. Le SPF Finances étudie la possibilité d'introduire des heures d'ouverture conviviales ou d'installer un parlophone là où aucune fonction d'accueil n'est disponible. Nous voulons également améliorer la disponibilité téléphonique et électronique.

Objectifs réalisés :

- * Projet « Optimisation de la prestation de services » : étude préliminaire avec pour objet de faire des recommandations pour améliorer la prestation de services*
- * Assurer une prestation de services qualitative pour particuliers : Organiser des permanences TOW-fonctionnaire, également pour sourds et malentendants, et adaptation du « look & feel » pour tablettes.*

Développer la prestation de services numérique (article 53)

Grâce au développement de la prestation de services numérique, le SPF désire sensiblement augmenter la qualité de ses services ainsi que l'interaction avec les utilisateurs (citoyens, entreprises, ...). En 2016, le SPF Finances a abondamment misé sur le développement continu de cette prestation de services numérique, et a défini la stratégie et une feuille de route pour les trois années à venir. On commence également l'inventorisation de la législation avec le dessein d'identifier les facteurs (de blocage) existants, lesquels peuvent faire

obstacle à des solutions ou opportunités numériques ou peuvent faciliter leur implémentation. Le SPF veut que la sortie de documents et la communication avec les citoyens et les entreprises se déroulent autant que possible de manière numérique et que toutes les informations dont il dispose, soient accessibles à tous les intéressés. MyMinfin et MyMinfin Pro prennent à cet effet une place importante en tant que voie d'accès sécurisée aux données personnelles et aux différentes applications d'e-gouvernance. Le SPF entend continuer d'élargir les informations et documents mis à disposition, dans tous ses domaines de compétence, de sorte que le citoyen ou l'entreprise aient accès à l'intégralité de son dossier électronique.

Objectifs réalisés :

- * Projet « Introduction d'une réclamation par le biais de MyMinFin » (En production. Achèvement début 2017)*
- * Projet DIGIMAP : Développement d'une feuille de route numérique*
- * Projet E-VA : Offrir la possibilité aux personnes physiques indépendantes et aux sociétés de recevoir, par le biais de MyMinfin, un état des choses sur les paiements d'acompte (Intégration technique dans MyMinfin, voir projet MEG 2017)*
- * Analyse pour recevoir les extraits des paiements d'acompte (VA) via Zoomit (Intégration technique dans MyMinfin, voir projet MEG 2017).*

Réalisations prévues fin février 2017

- * Projet DIGILEX : étude des facteurs juridiques qui freineraient la prestation de services numérique.*
- * Développer la possibilité de signer des documents électronique-ment par le biais de MyMinfin (dépendance du projet DIGILEX).*

4. Engagements et objectifs qui contribuent à la réalisation :

- **VLT 40 : « L'autorité publique fédérale garantira le fonctionnement démocratique de ses organes de concertation et de consultation. »**
- **ODD 16.7: « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. »**

Le SPF Finances accroît l'accessibilité des informations (article 34) et vise l'interaction, le dialogue et le feed-back (article 48) :

Accroître l'accessibilité des informations (article 34)

Le SPF Finances entend mériter la confiance des citoyens et des entreprises de manière permanente. Une organisation moderne orientée clients et résultats est le but visé. L'un des objectifs stratégiques du SPF Finances est d'améliorer le niveau de la prestation de services.

Au cours des dernières années, les initiatives ont démarré pour améliorer la prestation de services, et en particulier pour accroître l'accessibilité des informations et la communication. En 2013, une majeure partie des informations relatives au SPF disponibles sur internet ont été recueillies dans un seul site internet synoptique. En outre, un projet a été lancé en vue d'améliorer la lisibilité des courriers envoyés par le SPF. Le SPF Finances continuera à fournir des efforts en ce sens dans les années à venir.

Il prévoit de faire évoluer ses applications internet vers les technologies les plus modernes. Son site internet continuera d'être conçu dans la perspective de l'utilisateur, afin que celui-ci puisse trouver et consulter rapidement et facilement les informations recherchées. De

surcroît, l'objectif est d'avoir un seul site internet regroupant toutes les informations pour lesquelles le SPF Finances est compétent.

Objectifs réalisés :

* *Projet « Lisibilité 1 » : Sensibiliser les collaborateurs et les former pour écrire des textes et messages lisibles.*

Se déroulent selon planification les projets suivants :

* *Projet « Améliorer Fisconet et le rendre plus convivial » (date finale 31/12/2019).*

* *Projet « Annucomp » : Évaluer et améliorer les prestations de sorte que les entreprises et les citoyens retrouvent clairement nos données de contact, sur la base du fait que des utilisateurs s'enquière des possibilités d'amélioration (la réalisation est reportée à fin 2017 pour cause d'élargissement de la portée du projet).*

Avec un léger retard par rapport à la planification initiale, mais sous contrôle :

* *Projet « Nouveau design Internet » : Analyser et intégrer divers sites Internet existants du SPF Finances pour donner un seul site Internet intégré et rendre celui-ci aussi accessible que possible pour les personnes présentant une limitation, mais aussi pour les tablettes et les smartphones (la réalisation de ce projet dépend du projet « identité visuelle »).*

* *Projet « Lisibilité 2 » : Réécrire des lettres types envoyées à des utilisateurs internes et externes en fonction des principes de lisibilité et les introduire dans les systèmes informatiques là où elles sont utilisées en fonction du plan d'action annuel.*

Viser l'interaction, le dialogue et le feed-back (article 48)

Le SPF désire continuer d'améliorer les contacts avec les citoyens, les entreprises et les partenaires en agissant davantage comme partenaire et en utilisant les nouveaux canaux de communication comme les médias sociaux, mais aussi en poursuivant la professionnalisation du Contact Center et en garantissant un traitement des plaintes de qualité. Il faut continuer d'aligner les canaux de contact de façon qu'on reçoive la même réponse par e-mail, téléphone, site internet,... C'est pourquoi le SPF doit, en permanence, aligner la manière dont nous offrons nos services aux citoyens et aux entreprises sur leurs besoins. Le SPF doit dès lors les impliquer dans le suivi et le développement de notre prestation de services. Le SPF réalise cela à l'aide des mesures de satisfaction.

Objectifs réalisés :

** Optimiser la gestion des plaintes au sein du SPF Finances.*

** Continuer de consulter les parties prenantes en vue d'évaluer la prestation de services et de recueillir les propositions d'amélioration de la prestation de services : des groupes de réflexion sur la prestation de services ont été créés auprès des parties prenantes extérieures.*

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Gestion de l'environnement EMAS

But d'un EMAS au sein du SPF Finances :

- fournir un cadre afin de protéger l'environnement par l'élimination ou la diminution des impacts environnementaux négatifs du SPF ;

- aider le SPF à respecter les obligations légales en matière d'environnement ;
- renforcer les performances environnementales en maîtrisant ou influençant la manière dont les produits et services du SPF Finances sont conçus, fabriqués, distribués, consommés et éliminés (= cycle de vie) ;
- réaliser des bénéfices financiers et opérationnels grâce à la mise en œuvre d'alternatives respectueuses de l'environnement et communiquer des informations environnementales aux parties intéressées.

Mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement

Le label d'entreprise éco-dynamique obtenu en 2015 pour le site du North Galaxy sera à renouveler en juin 2018. Suite à une décision de la Ministre bruxelloise du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, Céline Frémault, l'IBGE s'emploie à le moderniser et intégrer l'économie circulaire dans ses fondations. Le lancement de la nouvelle version du label aura lieu en automne 2017.

Le projet EMAS, qui vise en premier lieu à obtenir l'enregistrement pour le siège central (North Galaxy) en 2017, est en phase d'implémentation de la méthodologie et d'un outil de gestion et de reporting multi-bâtiments. La maîtrise de certaines procédures environnementales, la tenue des indicateurs et le reporting vers le management du SPF Finances ainsi que vers les parties prenantes seront assurées par l'outil de gestion et de reporting.

L'intention est de travailler, dans le futur proche, avec un réseau de collaborateurs logistiques qui mènent, dans les différents bâtiments, des actions de sensibilisation pour réaliser les objectifs.

C.2. Dialogue avec les parties prenantes

Le SPF veut continuer d'investir dans les interactions et le dialogue avec les parties prenantes (entre autres par le biais d'enquêtes écrites régulières) et utiliser leur feed-back pour ajuster et améliorer notre prestation de services (article 48). La consultation des parties prenantes concernant le développement durable sera autant que possible intégrée dans celle-ci.

Début 2017, une enquête écrite des parties prenantes sera réalisée auprès de citoyens pour déterminer les thèmes sur lesquels les parties prenantes veulent être informées en priorité dans la GRI 2017 (matrice de matérialité).

C.3. Sensibilisation du personnel

- La Journée des volontaires du SPF Finances : Cette année, la Journée des volontaires a réuni, le 8 octobre, 200 collaborateurs de notre SPF. À l'instar de notre première édition (« nettoyer des chaises roulantes »), le SPF a voulu, cette année, travailler autour d'un thème. Pour cette cinquième édition, le Service DD et l'Administration générale de l'Encaissement et du Recouvrement, ont élaboré, en partenariat avec Natuurpunt et Natagora, un programme autour de la protection de la nature et de l'entretien de la nature dans 13 réserves naturelles réparties sur toute la Belgique. Les volontaires du SPF ont nettoyé les zones naturelles et les ont préparées pour l'hiver, et ont ensuite profité d'une belle promenade accompagnée.
- Journée du développement durable : Le SPF investit intensivement, depuis des années déjà, dans la numérisation pour évoluer autant que possible vers un environnement sans papier et dans un ramassage séparé des déchets. C'est pourquoi le SPF s'est inscrit,

en 2015, pour la dixième édition de la Journée du Développement durable, à la Semaine européenne de la Prévention des déchets. Les activités du SPF menées dans toute la Belgique étaient marquées par la réduction des déchets et par l'amélioration du tri et du recyclage, et ce tant à la maison qu'au travail. À Bruxelles, les activités n'ont pas pu être poursuivies en raison de la menace terroriste. C'est pourquoi elles ont été de nouveau organisées en mars 2016. Dans le North Galaxy (NoGa) et dans les Tours des Finances (FINTO), une exposition et une session d'informations ont été organisées pour sensibiliser davantage nos collaborateurs à la grande quantité de déchets de bureau (surtout de papier) que nous générons dans ces deux grands bâtiments. En raison de l'attentat terroriste du 22 mars, ces activités n'ont de nouveau pas pu avoir lieu.

- Participation à l'action 11.11.11

C.4. Communication & Sensibilisation

L'intention est d'informer les collaborateurs du SPF par le biais de plusieurs canaux de communication internes sur différents sujets en matière de développement durable et de les sensibiliser à un comportement plus durable, tant au travail que dans la vie privée.

En 2016, plusieurs articles de sensibilisation ont été publiés sur l'Intranet du SPF, sur l'Intranet du Service DD et dans le magazine du personnel FinInfo, sur divers sujets :

- Le plan d'action annuel en matière de DD et le lien avec les ODD ;
- Tri des déchets dans le cadre de l'EMAS et de la journée du Développement durable
- Mobilité durable ;

- Événements durables, comme la Journée des volontaires ;
- Actualités, comme le 11.11.11 ;
- réalisation des objectifs en matière de DD par des administrations et par des services d'encadrement.

C.5. Mobilité durable

Parc automobile :

Le système de notification chiffré a été actualisé et totalement renouvelé sur la base de la distribution actuelle des voitures dans le parc automobile du SPF.

Jusqu'à il y a quelques années, le SPF possédait principalement des voitures diesel polluantes et anciennes. Peu à peu, il essaye de rendre son parc automobile plus durable.

Politique d'entreprise qui sera poursuivie, au cours des prochaines années, dans la gestion des achats, dans la mesure où le budget le permet :

- En premier lieu, écarter autant que possible les voitures diesel du parc automobile du SPF et les remplacer par d'autres voitures moins polluantes . À l'occasion de l'achat de nouveaux véhicules, le SPF réduit fortement le nombre de voitures diesel et veille à ce que les voitures les plus anciennes et les plus polluantes soient remplacées par de nouvelles voitures fonctionnant avec de l'essence.
- En 2e lieu, le SPF opte, dans la mesure du possible, pour l'achat de voitures fonctionnant à l'électricité et au GNC, tant pour les véhicules particuliers que pour les camionnettes. En 2016, il a acheté 3 voitures électriques et 1 voiture fonctionnant au GNC.

Stimuler la mobilité durable du personnel :

- Dans le cadre de la réglementation fédérale, le SPF offre, également en 2016, une intervention totale dans les abonnements pour le transport public et les indemnités vélo (*) :
 - Sur un total d'env. 22.900 membres du personnel, 9.193 ont reçu un abonnement aux transports publics ;
 - l'indemnité vélo a été utilisée par 3.773 membres du personnel.
- (*) Les chiffres pour la STIB, la SNCB, TEC et De Lijn pour l'année 2016 entière ne seront connus que fin février, étant donné que ce n'est qu'à ce moment-là que toutes les factures auront été transmises au SPF. Pour la STIB les chiffres sont reproduits jusqu'au mois d'octobre 2016 inclus et pour la SNCB, TEC et De Lijn ils le sont jusqu'au mois de septembre 2016 inclus.
- Le SPF est membre de Carpoolplaza, de sorte que le covoiturage peut être organisé entre autres en cas de grève du transport public.
- Le SPF encourage le télétravail : un suivi continu avec des plans d'action axés sur l'amélioration et l'augmentation du TAW (« Travailler autrement »), entre autres par le biais du télétravail et du travail satellite. Du nombre total de jours prestés en 2016, 15 % étaient des jours de télétravail. De janvier à novembre 2016 inclus, 331.045 jours ouvrables de télétravail et satellite ont été enregistrés.
- Par ailleurs, le SPF offre de sa propre initiative :
 - Un horaire de travail variable avec flexibilité dans les heures de travail, afin d'éviter les files. Fin 2016, 61 % des membres du personnel travaillent selon un horaire de travail variable.

- L'utilisation de tickets électroniques SNCB pour les voyages de service au lieu de billets en bloc (c'est aussi l'économie de papier et de la simplification administrative).
- Intervention dans les abonnements pour les vélos urbains, en guise de projet expérimental à Bruxelles, à Anvers et à Namur, et une offre interne de quelques vélos d'entreprise à Bruxelles, pour sensibiliser son personnel à la mobilité « douce ».
- Le SPF a participé à la Semaine de la Mobilité par le biais de diverses actions de promotion & de sensibilisation.

Établir et exécuter un plan de mobilité dans le cadre de la réglementation régionale :

Le SPF établit, tous les trois ans, un plan de transport de mobilité et d'entreprise pour les 7 grands bâtiments du SPF Finances dans la Région de Bruxelles-Capital, avec au moins 100 membres du personnel.

L'exécution est confrontée, pendant les 3 années suivantes, au plan qui a été approuvé par Bruxelles Environnement.

En 2016, les parkings de vélos ont été mis en conformité avec la législation de la Région bruxelloise (Un dossier est encore en cours). Par ailleurs, les adaptations et communications suivantes ont eu lieu :

- Sur le site Internet du DD, on a placé le lien vers le site Internet du SPF Mobilité avec les « rapports personnalisés » issus du Diagnostic 2014 de tous nos établissements (profil de l'entreprise, données, mesures, avis sur mesure).
- On a actualisé les plans d'accès multimodaux après les activités de déménagement et on a braqué les projecteurs sur eux pendant la semaine de la mobilité, au moyen d'affiches et sur le site Internet du SPF Finances.

- Le plan d'urgence en cas de pics de pollution a été ajusté, approuvé par le Comité de direction et publié sur le site Internet du Service DD.

En juin 2017, de nouvelles enquêtes sur la mobilité seront réalisées (SPF Mobilité et Bruxelles Environnement).

C.6. Critères de durabilité pour les marchés publics

La politique du SPF Finances en matière de marchés publics durables:

Conformément à la circulaire du 16 mai 2014 (Moniteur belge du 21 mai 2014), la Division Achats du SPF Finances envisage systématiquement la possibilité d'intégrer des considérations environnementales au sein des spécifications techniques de ses cahiers spéciaux des charges en ayant égard au fait que celles-ci se doivent d'être transparentes et ne peuvent ni réduire la concurrence, ni entraîner de discrimination. En outre, celles-ci doivent présenter un lien avec l'objet du marché. Ces spécifications techniques en lien avec l'objet du marché peuvent être formulées soit par référence à des normes (internationales, européennes ou nationales), soit en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, soit par référence à une combinaison des deux.

Pour ce qui concerne les aspects sociaux, ceux-ci ne peuvent, selon leur nature, être intégrés qu'à certains stades de la procédure de passation de marchés. Par exemple, il est souvent plus approprié d'inclure les aspects sociaux relatifs aux conditions de travail dans les clauses d'exécution d'un marché. En revanche, les questions d'accessibilité relèvent généralement des spécifications techniques. De plus, la Division Achats envisage au cas par cas d'intégrer les aspects sociaux en fonction de l'objet du marché et des objectifs visés.

La Division Achats intègre systématiquement au sein de ses cahiers spéciaux des charges dans les clauses d'exécution d'un marché la

nécessité pour le soumissionnaire de respecter les 8 conventions de base de l'OIT reprises à l'annexe 2 de la circulaire du 16 mai 2014.

Constatations faites au sujet des données chiffrées de 2016 :

La statistique relative au nombre de dossiers clôturés et en cours reflète l'activité de la Division Achats au cours de l'année 2016. A l'instar de l'année 2015, il est particulièrement malaisé de pouvoir communiquer une statistique quant aux « aspects environnementaux » dès lors que l'option a été prise d'insérer des exigences environnementales au sein des clauses techniques (exemple : produits de nettoyage à utiliser, performance énergétique,...). Néanmoins, on peut estimer que plus de 50% des marchés clôturés en 2016 reprennent des exigences environnementales au niveau des clauses techniques. De même en ce qui concerne la statistique relative aux PME. En l'absence d'une définition relative à la PME au sein de la circulaire du 16 mai 2014, il est impossible de fournir une statistique fiable en la matière. Par ailleurs, l'application éventuelle de la définition reprise dans le Code des sociétés reviendrait à devoir accomplir une recherche fastidieuse pour chaque adjudicataire sans réelle plus-value. Néanmoins, la Division Achats estime qu'une politique d'achats orientée PME ne consiste pas à faire le constat qu'un nombre d'adjudicataire se conforme à une définition de la PME mais à prendre des mesures concrètes en vue de favoriser les PME à remettre une offre. A cet égard, si l'allotissement peut éventuellement être une mesure favorable, la Division Achats préfère de son côté travailler au niveau des critères de sélection qualitative en vue d'éviter d'imposer un chiffre d'affaires déraisonnable pour une PME ou des références dont seules des entreprises déjà actives peuvent se prévaloir.

C.7. Bien-être du personnel

Le SPF Finances prend les actions nécessaires pour faire évoluer la culture de l'entreprise de façon que le bien-être des collaborateurs soit promu et que l'équilibre entre travail et vie privée soit respecté, de donner plus d'autonomie aux collaborateurs et de responsabiliser ces derniers, ainsi que d'intégrer un leadership axé sur l'homme, tant pour le management supérieur que pour le management moyen (article 63).

Ces dernières années, le SPF Finances a pris de nombreuses initiatives qui aident à permettre un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée : des heures de travail flexibles, le télétravail, le travail satellite, la crèche pendant les vacances scolaires, les activités sportives pendant la pause déjeuner, etc.

Le Service d'encadrement P&O continue de travailler en permanence à son plan d'action pour l'emploi durable de membres du personnel, autour de trois piliers : la santé physique et psychique (« pouvoir »), la valorisation et le développement de compétences (« connaître ») et la motivation au travail (« vouloir ») :

- Amélioration permanente du bien-être et de la forme physique des collaborateurs : En 2016, on a terminé et négocié avec les syndicats le plan d'action quinquennal « Bien-être 2017 – 2021 ». Différentes actions ont été introduites ;
- Gérer le stress (plan d'action) et offrir des activités de détente mentale et développement d'activités anti-stress ;
- Analyse des risques psychosociaux ;
- Sensibilisation des collaborateurs à une alimentation saine (*) ;
- « Des travailleurs en bonne condition » en faisant du sport un style de vie (Semaine « Move ») ;



- Projet « Introduction du teambuilding dans la culture organisationnelle » ;
- Enquête de satisfaction 2016 ;
- Assurer de manière continue la formation technique et générique (GOP 2016) ;
- Accompagnement de carrière effectué par des accompagnateurs de carrière certifiés ;
- Lancement d'un outil en ligne pour effectuer l'auto-évaluation de ses compétences et établir une piste de développement ;
- Encourager le télétravail (suivi continu et plans d'action).

(*) Offrir une alimentation saine dans les restaurants de l'entreprise : le SPF sous-traite ses restaurants à Fedorest. Dans les grands bâtiments du SPF Finances, Fedorest offre tous les jours un plat végétarien.

Un grand défi en 2016 pour ancrer structurellement la gestion de l'intégrité, avec intégration du code déontologique et du cadre de valeurs du SPF Finances, a été réalisé :

- Ancrage structurel avec à la fois direction centrale (réseau en matière d'intégrité) et direction décentralisée (acteurs de l'intégrité).
- Sensibilisation par le biais d'une formation déontologie & intégrité, dispensée aux nouveaux collaborateurs et dirigeants.

C.8. Initiatives socialement responsables

Le SPF Finances se veut le miroir de la société et est dès lors en faveur d'une société inclusive. Il entend traduire cette volonté dans la composition du personnel à l'aide d'une politique RH inclusive qui garantit

une égalité d'accès à la fonction publique pour tout citoyen (article 62 Promotion de l'égalité des chances).

Le Service d'encadrement P&O a travaillé, en 2016, autour des objectifs suivants :

- Augmenter l'emploi des personnes présentant un handicap (aspirer à 3 %) : par des actions ciblées autour du degré de reconnaissance volontaire des personnes présentant un handicap au sein du SPF, le pourcentage a augmenté de 1,29 % à 1,50 %. Le pourcentage d'augmentation a été limité en raison de flux sortants élevés pour cause de pension.
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les premier et second degrés de l'administration : une étude a été réalisée.
- Tenir compte de la dimension âge et cycle de vie dans la gestion du personnel : il a réalisé un plan d'action ciblé.
- Refléter la diversité culturelle de notre société : différentes méthodes de monitoring ont été étudiées. L'établissement d'un état des choses chiffré a été reporté à l'année 2017.

On a participé à la Semaine fédérale Diversité 2016.

En 2016, le SPF a mis beaucoup en œuvre pour les membres du personnel handicapés : applications de poste de travail, une nouvelle procédure d'appel pour sourds et malentendants en cas de maladie et des smartphones adaptés, la possibilité pour les collaborateurs présentant un handicap d'obtenir un abonnement de première classe aux transports publics. En 2017 suit la possibilité de recevoir un iPhone avec VoiceOver pour les aveugles et les malvoyants.

Le SPF contribue également à la VLT autour de la cohésion sociale et de la lutte contre la précarité et à l'ODD 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ». Parce que le SPF Finances a, par sa fonction sociale, un grand impact sur les finances des citoyens et des familles, trois experts en « pauvreté » disposant d'une expérience pratique travaillent depuis l'automne 2016 dans l'Administration générale de l'Encaissement et du Recouvrement (article 66 objectif transversal « collaboration inter-services », mécanisme de coordination fédéral gestion de la pauvreté).

C.9. Rapport GRI (Global Reporting Initiative) sur la durabilité

En 2015, le SPF Finances a repris pour la quatrième fois un rapport GRI dans son rapport annuel ordinaire sur l'année 2014. En 2017, il élaborera un nouveau rapport GRI, concernant l'année 2016.



6.8. SPF Mobilité et Transports



Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et
Monsieur Thierry Dessilly, suppléant)

Depuis 2005, le SPF MT dispose d'une Cellule de développement durable et depuis janvier 2014 celle-ci fait partie intégrante des services d'appui du Président.

La CDD se compose comme suit :

- une coordinatrice DD désignée par le comité de Direction ;
- un secrétaire ;
- un responsable du budget ;
- différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- un responsable achats durables ;
- une responsable diversité ;
- un responsable 'contact handicap' ;
- une coordinatrice Gender Mainstreaming ;
- un responsable 'pauvreté'.

Les membres se réunissent plusieurs fois par an afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Les missions de la cellule s'articulent autour de la mobilité et des 3 piliers du développement durable :

- social ;
- environnemental ;
- économique.

A.1 Pilier social

Les matières développées dans ce volet sont le Gender Mainstreaming, le handicap, la diversité et la pauvreté.

Gendermainstreaming

En 2016, en matière de Gender Mainstreaming, le SPF Mobilité et Transports, via la coordinatrice Gender Mainstreaming, a posé comme actes :

- Participation aux réunions organisées par le groupe interdépartemental de coordination de l'Institut d'Egalité des Femmes et des Hommes prévu par l'article 6 de la loi du 12 janvier 2007 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 janvier 2010.
- Participation aux réunions organisées par la Cellule de développement durable sur SPF Mobilité et Transports.
- Soutien à la mise en œuvre du gender budgeting pour l'année 2016.
- En termes de ventilation par sexe des statistiques produites, recueillies ou commandées :
 - o Proposition d'intégration de la dimension de genre lors des



négociations des contrats de gestion entre l'Etat, la SNCB et Infrabel.

o Enquête domicile-travail : proposition par le SPF aux partenaires sociaux de rendre la donnée sexe obligatoire dans la prochaine enquête domicile-travail.

- En termes de marchés publics et d'octroi de subsides, la coordinatrice Gender Mainstreaming a informé la cellule « Marchés public » que la loi du 12 janvier 2007 prévoit que chaque ministre : «veille, dans la cadre des procédures de passation des marchés publics et d'octroi de subsides, à la prise en compte de l'égalité des femmes et des hommes et à l'intégration de la dimension de genre.»

Handicap

Le 17 mars 2016, le SPF Mobilité et Transports a présenté, à un public de personnes concernées de près ou de loin par les difficultés dans la mobilité des personnes handicapées, la brochure « Droits des Passagers à mobilité réduite ». <http://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/Folder-FR.pdf>

Le 6 octobre 2016, le Contact Handicap a effectué, accompagné et guidé d'un membre de la Direction Générale Transport Aérien, une visite approfondie de l'aéroport de Bruxelles National. L'objectif de cette visite était de vérifier, sur le terrain, tout ce qui a été mis en place pour faciliter l'accueil des personnes handicapées à l'aéroport, de leur arrivée à leur embarquement.

En 2017, des contacts seront pris avec les responsables de l'aéroport pour faire rapport des constatations et envisager d'éventuelles modifications et/ou améliorations.

Le 30 novembre 2016, le Contact Handicap a participé à la seule réunion de l'UNCRPD organisée en 2016.

Durant toute l'année 2016, le contact Handicap a géré le « request collector » permettant au citoyen de poser des questions en matière de droits des passagers à mobilité réduite. Il a également participé aux réunions, tant en interne qu'en externe, relatives à la diversité fédérale en matière de handicap.

Diversité

La politique de diversité fait partie du développement durable mais les matières liées au personnel sont gérées uniquement par notre service P&O.

Au niveau fédéral depuis la fin de 2014 de nombreux groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques suivantes : handicap, genre, LGBT (nouvelle appellation SOGIE : sexual orientation, gender identity and expression), migration, etc. Les résultats des projets initiés par ces groupes de travail permettent à chaque responsable diversité de mettre en place de nouvelles actions innovantes. Dans ce cadre, le SPF Mobilité et Transports s'implique activement en participant aux différents groupes de travail et a exercé la vice-présidence du réseau fédéral diversité mais aussi la présidence du groupe de travail GENDER jusque fin 2016.

En parallèle, le SPF Mobilité et Transports poursuit la réalisation du plan validé en juin 2015. Ce plan reprend des actions récurrentes pour la période 2015-2018 et des actions ciblées annuelles. De ce fait, chaque année, des actions supplémentaires sont proposées sous forme d'annexe au plan, avec une évaluation des actions précédentes.

Les actions réalisées en 2016 au sein du département ont principa-

lement tournées autour des actions récurrentes (liées à la réglementation) ainsi qu'à la communication de la diversité :

- Décrire un processus détaillé pour les demandes d'aménagement de postes ;
- « Genre et la conciliation vie privée vie/professionnelle » : Brochure fédérale ;
- Sensibilisation aux aspects réglementaires « diversité » ;
- Thématique transgénérationnelle: « Projet préparation à la pension » et « coach seniors » - En pause car la réglementation « pension » pas encore stable – Mais lien avec le thème de la semaine fed diversité 2016 ;
- Critères de discrimination : sensibilisation (19 critères) ;
- Semaine fédérale diversité 2016 thème : La motivation n'a pas d'âge ;
- Garderie Juillet – août 2016 ;
- Campagne affichage (semaine fédérale div et réactualisation intranet) ;
- Sensibilisation journées thématiques officielles ;
- Dossier de demande de subvention SPF P&O 2016 : Adaptation de poste de travail ;
- Projet DUO DAY (mars 2016) .

Pauvreté

La personne responsable du suivi des projets liés à la pauvreté a participé aux réunions du réseau fédéral pauvreté. L'objectif principal était la mise en œuvre du troisième plan fédéral pauvreté.

Elle a également participé aux réunions relatives à la diversité en

matière de pauvreté.

Elle fait également partie du groupe de travail pauvreté du réseau fédéral diversité, organisé par Selor. Les travaux de celui-ci ont concerné une large étude sur les services sociaux fédéraux. Les résultats de cette étude ont été présentés publiquement le 22 novembre 2016 dans le cadre de la semaine de la diversité fédérale.

A.2. Pilier environnemental

Nous sommes enregistrés EMAS depuis 2007. L'ensemble de ce volet est largement détaillé dans la déclaration environnementale. En quelques mots, via la Cellule DD, le SPF veille à limiter l'impact de ses activités (bâtiment et missions) sur l'environnement.

Les consommations et émissions diverses sont monitorées et des actions sont prises en cas de relevé anormal.

Des actions liées aux achats durables à la digitalisation de documents ou de processus, au tri de déchets ont notamment été menées tout au long de l'année.

Le programme des journées DD 2016 a été très rempli : petit déjeuner durable, marché bio, projection du film « une Belgique sans C », Visite des logements sociaux passifs Musin de Beliris, Jeudi « veggie » à la cafeteria, Workshop « Apprenez vous-même à créer des produits de nettoyage écologiques » et deux midis dans le cadre de la Journée mondiale de l'Océan : le monde sous-marin qui nous inspire.

A.3. Pilier économique

Ce volet concerne principalement les achats durables. Pour cette année trois actions sont à mettre en avant :

- Achat de véhicules avec des performances environnementales élevées : CNG, Hybride ;
- Intervention lors d'un séminaire « Achats de véhicules durables » ;
- Organisation d'une formation « Achats durables » pour le personnel en collaboration avec l'IFDD et le service marchés publics.

A.4. Mobilité

Le responsable de la Cellule DD est également le Mobility manager. Des actions de sensibilisation à l'utilisation des modes actifs ont été prises, notamment lors de l'organisation de la semaine de la mobilité : coaching vélo, atelier réparation de son vélo,... Le mobility manager veille également à la communication liée aux pics de pollution ainsi qu'aux pics d'ozone.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 du Président du comité de Direction. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d'administration.

Quelques exemples :

- *Pour la DG Transport routier et Sécurité routière, favoriser les carburants alternatifs, en collaboration avec le secteur, les fédérations professionnelles, les autres SPF concernés et les Régions ;*

- *Pour la DG Transport maritime, améliorer l'attractivité du transport de marchandises par voie d'eau en réduisant les charges administratives et en instaurant un nouveau cadre juridique moderne ;*
- *Pour la DG Transport aérien, réduire l'impact environnemental du transport aérien en stabilisant les routes et les procédures de vol ;*
- *Pour la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire, diminuer l'impact environnemental des différents modes de transport en réduisant les émissions et les rejets polluants ainsi que les nuisances sonores (stimuler le post-équipement (retrofitting) du matériel roulant).*

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

La politique d'achats développée au sein du SPF MT intègre la circulaire concernant les achats durables de 2014. Les initiatives en matière d'achats ont été abordées dans le point concernant le pilier économique du DD ci -avant.

Comme expliqué ci-avant, le SPF MT est enregistré EMAS/ ISO 14001. La coordinatrice DD a d'ailleurs repris la coordination du réseau et du GT EMAS fédéral.

6.9. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



Madame Els Borghers, membre de la CIDD, et
Monsieur Stany Chigoho Kalimo, suppléant

La cellule développement durable-EMAS (= Cellule Green) est composée de représentants de chaque direction, désignés par les responsables des directions.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du SPF. La cellule ne dispose pas d'un budget propre.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

En 2016, la cellule Green s'est réunie trois fois. Il y a aussi eu des petites réunions informelles avec le service de communication, gestion des bâtiments et les différentes directions et administrations.

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux réunions de la CIDD. Elle a aussi participé aux séminaires et journées d'études suivants :

- Lunchdebat
- Formation GRI-rapportage (2 jours, juin 2016)
- Workshop « rapport annuel » (décembre 2016)

A.1. Suivi EMAS

Le SPF Emploi a la certification EMAS depuis fin 2009 (label reçu début 2010). Le cycle dure 3 ans. 7 objectifs avaient été fixés durant le premier cycle. Ceux-ci concernaient surtout la réduction de notre consommation énergétique (ICT, eau, gaz et électricité) et la réduction de l'utilisation de papier. Le 2ème cycle a commencé début 2013. L'accent portait sur la poursuite des bonnes pratiques et des objectifs du 1er cycle ainsi que sur la sensibilisation.

En 2016, il y a eu seulement un audit externe. Cet audit a été réalisé fait par une firme externe, AIB Vinçotte dans le cadre d'un renouvellement de notre enregistrement EMAS (3ième cycle). Un audit croisé n'a pas exécuté pour raisons pratiques et organisationnelles.

A.2. Suivi du plan de mobilité

En 2014, un nouveau plan mobilité a été rédigé. Il y a eu aussi une nouvelle enquête mobilité. Les membres du personnel et les visiteurs du SPF ETTC ont été consultés.

Le parking vélo pour le personnel et les visiteurs a été installé et répond aux exigences.

Un volet « mobilité durable sur notre intranet est aussi créé.

Le coordinateur mobilité se réunit régulièrement avec les coordinateurs mobilité du SPF Santé publique, l'ONS et les « Pensions » sur la création d'une plateforme Carpoolplaza.

En 2017, un nouveau plan de mobilité sera présenté.

Le coordinateur a suivi la formation « mobility manager » (février – juin 2016).

A.3. Sensibilisation au développement durable

En 2016, notre SPF n'a pas participé à la journée Développement Durable.

Le 15 septembre 2016, le SPF ETCS a organisé « la fête du SPF ». Lors de cette fête, différents workshops étaient organisés, dont un workshop sur le développement durable.

Une formation sur EMAS et le Développement durable a été organisée pour les stagiaires et nouveaux membres du personnel.

Avec le service Communication, nous avons développé une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS » et « Développement durable ». Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés au notre intranet. Ces messages sont toujours accompagnés par des affiches, dessinés par notre graphiste.

Les thèmes abordés en 2016 étaient :

- Le tourisme durable
- Les fêtes durables (fin d'année 2016)
- Earth Hour
- Les jours sans viande

Nous avons lancé un enquête parmi nos membres du personnel pour savoir leur opinion et connaissance concernant EMAS et Développement Durable, et pour demander des idées et suggestions pour le troisième cycle.

La déclaration environnementale et la politique environnementale sont publiées sur notre intranet et website.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le SPF a contribué à la réalisation des 3 actions concertées. Ces actions se situent à la réalisation des objectifs 5,8 et 10.

- Réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes ;
- L'évaluation de l'impact de la nouvelle façon de travailler ;
- La qualité du travail, prévention des risques professionnelles et l'inclusion sociale.

En 2016, les actions suivantes étaient exécutées :

B.1. Actions dans le cadre de la Division des Affaires Internationales

En 2016, la division a entrepris plusieurs initiatives pour contribuer à la mise en œuvre de l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Travail décent).

Le SPF Emploi a soutenu l'initiative "Global Deal : Enhanced social dialogue for decent work and inclusive growth"[1] lancée par la Suède en coopération avec l'OIT et l'OCDE aux Nations Unies en septembre 2016. Le Global Deal vise à promouvoir le dialogue social, élément crucial pour parvenir au travail décent ainsi qu'au développement économique inclusif et a pour objectif d'assurer une plus juste redistribution des bénéfices de la globalisation. Il s'agit d'un partenariat multipartite associant les gouvernements, les entreprises, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organisations comme l'OIT et l'OCDE. Le Global Deal apporte une contribution concrète à l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique mais aussi à l'objectif 10 sur la réduction des inégalités. La Belgique a été invitée à faire partie du « core group » pour

soutenir cette initiative. Nous adhérons à la déclaration de soutien qui constitue la base du Global Deal et sommes pleinement partenaires. Suite à la signature de la déclaration, les participants s'engageront à présenter des plans d'action. Ceci servira de base à un échange de bonnes pratiques.

Le SPF Emploi a toujours soutenu activement le dialogue social, élément clé de la démocratie et un des piliers du travail décent. En 2016, nous avons financé différents projets de coopération internationale menés par les partenaires sociaux belges qui visent le soutien du dialogue social principalement dans les pays arabes, l'Europe de l'Est et les Balkans.

a) Projet mené avec les trois organisations syndicales belges dont l'objectif général est de renforcer les droits des travailleurs appartenant aux groupes vulnérables dans le monde arabe à travers le dialogue social. Plus spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités des cadres syndicaux, faciliter le dialogue entre les syndicats arabes avec les employeurs et gouvernements locaux d'une part et avec le FMI, la Banque mondiale et l'OIT d'autre part. Enfin, le projet vise également à informer et sensibiliser les travailleurs arabes pour intégrer le travail décent et la protection sociale dans les politiques et programmes de développement.

b) Projet mené par la FGTB sur le travail décent et la politique de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays du voisinage sud de l'UE membres de la Ligue arabe. Ce projet vise à assurer une meilleure prise en compte des conventions internationales de l'OIT dans la politique de la BEI, à faire en sorte que la politique sociale de la Commission trouve une prolongation dans la BEI, à promouvoir le dialogue social aussi sur les questions relatives à la politique étrangère de l'UE, en particulier le volet relatif aux octrois

de prêts et garanties à l'investissement.

c) Un autre projet mené par la CSC se concentre sur la Roumanie où le dialogue social a été malmené ces dernières années (négociations et conventions collectives comme résultats de la concertation sociale). La CGSLB travaille quant à elle en Serbie sur la préparation des organisations syndicales serbes au dialogue social européen (échange d'expertise).

d) Enfin, le SPF Emploi a contribué avec les partenaires sociaux belges au projet du BIT pour la promotion du dialogue social dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), comme levier pour le travail décent et la transition démocratique. Le projet s'est par la suite focalisé sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour le dialogue social ainsi que son institutionnalisation en Tunisie et a abouti à la signature du premier contrat social dans l'histoire sociale de la Tunisie.

Les actions se rapportent principalement au travail décent et à la promotion du dialogue social comme élément essentiel pour y parvenir. Il va de soi que ces actions ont également un impact sur l'objectif 10 visant à réduire les inégalités. En effet, un travail décent se traduit notamment par l'accès à un travail convenablement rémunéré, la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, l'égalité des chances et de traitement pour tous.

B.2. Actions dans le cadre de la Direction Générale Relations Collectives du Travail

- Les différents éléments de la politique du SPF contre l'écart salarial H/F ;
- La lutte contre les clauses discriminatoires dans les CCT's sectoriales (âge, gender,...) ;
- La maximisation, avec les partenaires sociaux (principalement sectoriels) de la base de l'emploi dans les conventions collectives obligatoires, ce qui contribue fondamentalement selon toutes les études récentes à une plus grande égalité sociale.

Plusieurs études récentes de l'OCDE, du FMI et de l'OIT démontrent qu'il y a 3 armes efficaces pour lutter contre l'inégalité :

- Un taux de syndicalisation des travailleurs élevé ;
- Une négociation collective organisée au niveau sectoriel et intersectoriel ;
- Une large couverture des entreprises et travailleurs par CCT rendues obligatoires.

B.3. Actions dans le cadre d'exécution Plan Fédéral Gender mainstreaming

- Désignation dans l'administration d'une coordinatrice gender mainstreaming et d'un back-up ;
- Participation au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI) ;

- Réseau intern gender mainstreaming dans le SPF ETCS (depuis 2013), avec des représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gender mainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gender mainstreaming ;
- Plan d'action interne annuel gender mainstreaming (loi gender mainstreaming de 12 janvier 2007).

B.4. Handistreaming

- Désignation d'un point contact administratif dans l'organisation et back-up ;
- Participation aux réunions fédérales du réseau UNCRPD et suivi des activités qui en découlent.

B.5. Diversité

- Désignation d'une coordinatrice diversité et back up dans l'administration ;
- Membre du réseau fédéral diversité ;
- Participation aux groupes travail fédéral diversité ;
- Participation annuelle à la semaine fédérale diversité ;
- Plan d'action diversité et note d'évaluation.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Le prochain contrat d'administration prévoit en son article 73 – Développement durable - l'objectif suivant :

« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »

C.1. Marchés publics durables – suivi circulaire 16 mai 2014

Conformément à la circulaire, le comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Marchés dont l'estimation est inférieure à 8.500 € HTVA :

Pour ces marchés, les différentes directions/services du SPF disposent d'une certaine autonomie (Inviter les entreprises, négocier et désigner l'adjudicataire). A la fin de chaque trimestre, la Cellule des marchés publics invite ces services à compléter un tableau reprenant ces marchés. Y sont mentionnés l'objet, le montant, la société, l'existence ou non de clauses durables, sociales. Ce tableau permet notamment de pouvoir ultérieurement informer ces services sur les possibilités existantes afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.

Marchés dont l'estimation est supérieure à 8.500 € HTVA :

Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président

du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier de charges sont transmis à la Cellule DD pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible

Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.)

Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges au base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction sur les avis donnés.

La plupart des marchés passés par le SPF sont des marchés de formation et d'études pour lesquels il est difficile d'intégrer des clauses concrètes avec un impact certain. À côté de ceux-là, le SPF doit également lancer des marchés plus importants tels que des services de gardiennage, d'interprètes, de fournitures de vêtements travail, d'abonnements juridiques. Aucun d'eux n'a dû être relancé cette année.

6.10. SPF Sécurité sociale



6.11. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et
Monsieur Pol Gerits, suppléant

Les cellules de développement durable des départements constituent d'excellents facilitateurs et dynamiseurs de cette intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe. Le cadre réglementaire et en particulier les modifications apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable renforcent l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à :

- mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management
- tout en maximalisant la collaboration/transversalité au sein d'un département et entre départements de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.

Une cellule de développement durable a été créée en 2007 au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Elle développe, grâce à un réseau actif de personnes ressources dans les DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond donc ainsi à ses obligations en la matière⁴.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Si, en 2015, le travail de cette cellule/réseau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement s'est principalement concentré sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF lui-même, en 2016, elle s'est principalement attelée à :

- intégrer le développement durable dans l'outil principal de suivi de l'implémentation du contrat d'administration à savoir le plan d'administration,
- assurer ses obligations au sein de la CIDD (en 2016, la représentante du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a été réélue au bureau de la CIDD) et de ses différents groupes de travail
- initialiser la mise en oeuvre de certaines mesures/projets de développement durable du contrat d'administration 2016-2018.

Par ailleurs, en 2016, cette cellule/réseau d'experts du SPF, dont la transversalité est maintenant reconnue au sein du SPF lui-même, a également été sollicitée et mise à contribution pour coordonner des initiatives, transversales propres au SPF lui-même (séminaire de management Intégral 2016 dédié à « One world/One health »).

⁴ rapport annuel, contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active dans les sessions plénières et les différents groupes de travail (EMAS, la responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...).



Il est à noter également que vu les travaux du trajet « Excellence opérationnelle dans le domaine de la santé » du projet d'optimisation des organisations fédérales (redesign) et vu les budgets et ressources humaines limités fortement mis à contribution en cette période, nous avons volontairement peu investi en 2016 dans certaines mesures/projets de développement durable repris dans notre contrat d'administration 2016-2018. C'est notamment le cas de la mise en place d'un système de gestion opérationnel établi suivant les lignes directrices de la norme internationale relative à la responsabilité sociétale (ISO 26000)⁵ ISO 26000⁶ qui aurait peu de sens à ce stade vu les discussions en cours et les incertitudes quant à la structure future et définitive de notre institution.

Toutes ces activités ont cependant permis en 2016, au SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, de consolider l'ancrage et l'intégration du développement durable tant dans ses stratégies et politiques que dans son fonctionnement journalier.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

B.1. Intégration du développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018 et son suivi au niveau du plan d'administration

Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficace à ces nombreuses obligations, la ligne stratégique suivie par le Comité de Direction du SPF a été en 2015, d'intégrer stratégiquement et opérationnellement le développement durable, dès le départ, dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF. Cette intégration a d'ailleurs été largement détaillée dans notre rapport à la CIDD de 2015.

⁵ <http://fido.belgium.be/fr/content/projet-pilote-iso-26000>

⁶ <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

Comme le SPF a intégré ses obligations de développement durable dans son contrat d'administration 2016-2018 comme le prévoit l'A.R. de 2004 (A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable, il n'est pas tenu de rédiger un plan d'action DD annuel. Nos actions et projets de développement durable sont donc directement intégrées dans notre plan d'administration qui est lui annuel.

Notre plan d'administration 2016 prend la forme d'un large fichier excel qui reprend l'ensemble des actions (récurrentes ou non) /mesures/projets qui devraient être réalisés par les différentes DG et services dans le courant de l'année.

Dans ce tableau, ont été rajoutées des colonnes qui permettent lorsque c'est pertinent de relier chaque action/mesure/projet de ce plan d'administration à :

1. un des objectifs de la VLT 2050 ;
2. un des 17 Sustainable Development Goals du Programme Horizon 2030 des Nations-Unies ;
3. au PFDD en cours de réalisation ou tout autre plan transversal interfédéral et/ou avec les entités fédérées.

L'évaluation interne trimestrielle du plan d'administration permet de régulièrement mettre à jour ce dernier et de réagir rapidement lorsque certaines actions n'évoluent pas comme prévu. Lors l'exercice d'évaluation périodique les actions sont classées suivant un code couleurs:

- Vert tout est ok : l'action est réalisée/terminée ou dans les délais pour être finalisée suivant le planning annoncé ;

- Orange : un retard est observé mais la réalisation finale n'est pas encore mise en péril ;
- Rouge : l'action est bloquée ou des problèmes importants empêchent sa réalisation dans les délais impartis.

Les actions classées orange et rouge sont commentées pour expliciter les raisons des retards/blocages observées et font l'objet d'une discussion stratégique au niveau du Comité de Direction du SPF.

Notre plan d'administration est un instrument de gestion interne exhaustif : il reprend l'ensemble des mesures et actions du SPF (plusieurs milliers, plus de 600 rien que dans la DG Environnement par exemple). Même si toutes ces actions ne sont pas spécifiquement reliées aux objectifs de développement durable, nous avons récemment évalué que nos activités pouvaient être reliées de prêt ou de loin à 15 des 17 SDG'S des Nations-Unies.

Le système de base de données CIDD développé récemment pour le reporting autour de la politique de développement durable ne permet actuellement qu'un chargement action par action dans cette dernière. Comme il n'existe pas de système nous permettant de charger notre plan d'administration sous format excell dans ce système, en attendant une solution technique adaptée, nous n'avons pas pu remplir complètement le volet correspondant de la base de données.

Par contre, comme les années précédentes, certaines de nos actions mises en oeuvre par notre SPF en 2016 et en lien avec les objectifs de la VLT2050 et/ou les SDGs sont illustrées dans notre rapport d'activités 2016 à la CIDD. Ces mêmes actions sont également reprises, à titre d'exemple, dans la base de données CIDD (voir point B.2. ci-dessous).

B.2. Autres activités et politiques contribuant à un développement durable

Les exemples non exhaustifs d'activités du SPF réalisées en 2016 et qui contribuent directement à la mise en oeuvre des objectifs de développement durable :

- de la VLT fédérale et/ou
- du Programme à l'HORIZON 2030 des Nations-Unies sont illustrés ci-dessous.

B.2.1. Federal Truck 2016 - Campagnes de sensibilisation au don d'organes dédiée aux jeunes « Tu y as déjà pensé ? » et Mer du Nord

La Chancellerie du Premier Ministre a cofinancé et lancé un nouvel outil de communication au cours du mois de septembre 2015. Il s'agit d'un camion fédéral qui va à la rencontre des écoles, des entreprises et des citoyens. Il comporte à son bord un jeu interactif ainsi qu'un photomaton/vidéomaton qui peuvent être adaptés selon le thème de la campagne concernée. La Chancellerie préfinance les adaptations du jeu interactif au bénéfice des SPF qui souhaitent réutiliser le camion.

Au vu de cette opportunité offerte, le SPF Santé Publique, sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a réservé l'utilisation du camion fédéral à différentes périodes de l'année 2016 et a souhaité adapter les outils de communication pour deux de ses propres campagnes de sensibilisation, à savoir :

- la campagne « tu y as déjà pensé ? » de sensibilisation aux dons d'organes auprès des jeunes
- la campagne « Mer du Nord » de sensibilisation des vacanciers de la côte à la protection de la biodiversité marine

B.2.1.1. Campagne de sensibilisation au don d'organes auprès des jeunes « Tu y as déjà pensé ? »

OBJ 4. La santé publique a été améliorée et elle sera maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%.

OBJ 5. Les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.).



En Belgique, au début des années 2000, le nombre de donneurs d'organes avait tendance à diminuer et les listes d'attente à augmenter considérablement ayant comme corollaire une augmentation de la mortalité des patients inscrits sur les listes d'attente. Soucieux de cette situation, en juin 2005, le Ministre en charge de la Santé publique a souhaité mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation entièrement dédiée au don d'organes : BELDONOR. Depuis, de nombreuses actions entreprises par le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement viennent renforcer toutes celles qui sont accomplies au quotidien par les coordinateurs de transplantation, les coordinateurs locaux de don, les associations de familles de donneurs, les associations de patients transplantés...

Les objectifs principaux de cette campagne BELDONOR sont d'améliorer la sensibilisation au don auprès des différents groupes auxquels les messages s'adressent, d'inviter les citoyens à « oser » en parler en famille, entre amis, entre collègues. Aborder la mort (sa propre mort) reste en effet relativement tabou pour beaucoup. A l'origine de cette campagne, différents groupes cibles ont été identifiés afin d'adresser un message le plus adapté possible. Plusieurs groupes ont ainsi été identifiés : les citoyens, les administrations communales, le personnel médical et infirmier des unités de soins intensifs et des services d'urgence, les écoles, la magistrature.

Fin 2015, début 2016, les autorités fédérales ont lancé une initiative originale et innovante pour informer et sensibiliser les élèves de l'enseignement primaire et secondaire à diverses thématiques dont la sensibilisation au don d'organes par le biais de la Campagne BELDONOR.

Depuis fin 2015 et durant toute l'année 2016, un camion entièrement aménagé (le Federal Truck) sillonne la Belgique afin d'aller

à la rencontre des élèves, des professeurs, du grand public qui le souhaitent. Il se compose d'un espace moderne et accueillant équipé de banquettes, d'un jeu interactif et ludique pour apprendre en s'amusant, de tablettes numériques proposant des informations factuelles mais aussi un vidéomaton / photomaton destiné à accueillir les impressions des jeunes et susciter leur expression. Les objectifs poursuivis étant :

- l'invitation au questionnement et à la réflexion personnelle ;
- le positionnement des jeunes face à la thématique ;
- le transfert du message au sein de la sphère familiale afin de susciter les échanges.

Les enfants deviennent donc les ambassadeurs du don d'organes auprès de leurs parents, familles, amis,... En 2016, de nombreuses classes et élèves francophones comme néerlandophones ont pris part aux activités « Beldonor » proposées à bord du Federal Truck⁷,⁸ et vu son succès, cette campagne débutée fin 2015 est d'ores et déjà prolongée en 2017 et 2018.

B.2.1.2. Campagne Mer du Nord

OBJ.39. Les zones marines belges seront protégées, restaurées et valorisées, notamment via l'établissement d'aires protégées, la connexion entre les habitats naturels, et la restauration des écosystèmes dégradés. Pour toute la partie belge de la Mer du Nord, les objectifs fixés dans la stratégie marine pour atteindre un bon état environnemental seront atteints. Dans les zones Natura 2000, les objectifs de conservation seront atteints.

⁷ www.tuyasdejapense.be

⁸ https://www.facebook.com/pg/FederalTruck.be/photos/?tab=album&album_id=1331497590245987



En juillet et août 2016, le service Milieu Marin du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a pris possession du Federal Truck pour une campagne estivale sur le thème de la protection de la mer du Nord. Ce camion aménagé est une initiative de la Chancellerie et représente un moyen ludique pour les autorités fédérales d'aller à la rencontre des citoyens.

Outre la Chancellerie, nous avons pu également compter sur la collaboration du SPF Mobilité et Transports présent avec nous dans le camion, dans le cadre d'une campagne sur les sports nautiques et d'autres organismes fédéraux et flamands actifs dans le domaine de la protection de la mer du Nord et de la gestion des déchets afin de fournir des informations variées et de qualité (DO Nature, IRSNB, VLIZ, ILVO, Province de Flandre occidentale – 'Gebiedswerking Kust', OVAM, IVVO, Ecoduikers asbl, Eneco Clean Beach Cup).

En plus des brochures, vidéos et posters présentés dans le camion, les visiteurs ont été invités à :

- nettoyer la mer de ses déchets via un jeu interactif sur grand écran ;
- découvrir ce qui se cache dans les boîtes sensorielles ;
- participer à un quiz et peut-être gagner un railpass de la SNCB ou des entrées au Zwin, au domaine de Raversyde ou au Sea Life ;
- se rendre dans le photomaton et repartir avec une jolie carte postale personnalisée en souvenir de cette journée à la mer.

Les sorties de juillet et août 2016 ont rencontré un beau succès : 11 plages (sur 14) visitées dont certaines deux fois, près de 3000 personnes ont visité le camion fédéral, près de 700 quiz remplis, 1400 photos prises dans la cabine, 1500 sacs de piscine distribués aux enfants. Les photos souvenirs que les visiteurs ont pu emporter chez eux sont visibles sur la page Facebook du Federal Truck⁹.

Nous avons pu évaluer la campagne sur le nombre de visiteurs, très satisfaisant. Les retours que nous avons reçu des visiteurs étaient tous positifs. La qualité de notre campagne a été soulignée par la Chancellerie qui nous a d'ailleurs invité à venir présenter notre expérience lors d'une intervision avec d'autres SPF intéressés d'utiliser le camion à l'avenir et par le cabinet du Secrétaire d'Etat à la Mer du Nord.

B.2.2. Transition de la Belgique vers une société bas carbone : l'outil web interactif "my2050.be"

OBJ31. Les émissions de gaz à effet de serre belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990.



Dans le cadre des négociations internationales sous l'égide des Nations Unies, la Belgique s'est engagée à définir et à mettre en place une stratégie de développement bas carbone. Une telle stratégie

doit s'inscrire dans le contexte de l'engagement européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990, en vue de limiter à 2°C maximum l'augmentation de la température mondiale depuis l'ère préindustrielle.

Le gouvernement fédéral est par ailleurs soucieux de mettre en place une véritable transition vers des modes de production et de consommation durables. Dans sa vision à long terme de développement durable, le gouvernement fédéral ambitionne de réduire d'au moins 80 à 95% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge d'ici 2050 par rapport à 1990.

Afin de préparer le terrain, le Service Changements climatiques du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a lancé, dès 2012, un projet intitulé « **Une Belgique bas carbone à l'horizon 2050** »¹⁰. Celui-ci poursuit un double objectif :

- Contribuer directement à l'élaboration d'une stratégie bas carbone belge s'inscrivant pleinement dans le cadre d'un développement durable ;
- Stimuler et alimenter les réflexions et initiatives dans ce domaine afin de favoriser les échanges entre le plus grand nombre d'acteurs possible.

A l'instar de l'Accord de Paris, le Service fédéral Changements climatiques du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a développé un outil éducatif en 3 langues (**FR/NL/EN**)¹¹ permettant à tous d'élaborer des scénarios sur la manière dont la Belgique peut contribuer à l'objectif de Paris afin d'évoluer vers un monde climatiquement « neutre ».

⁹ [https://www.facebook.com/FederalTruck.be/photos/?tab=album&album_id=1137675886294826\(link is external\)](https://www.facebook.com/FederalTruck.be/photos/?tab=album&album_id=1137675886294826(link%20is%20external))

¹⁰ <http://www.climat.be/2050/fr-be/accueil/>

¹¹ <http://www.my2050.be/>

Les utilisateurs de cet outil peuvent choisir des changements de comportements et technologiques dans le transport, les bâtiments, l'industrie, la production d'énergie et l'agriculture et déterminent ainsi comment cette contribution peut être constituée. My2050 visualise les choix dans un paysage virtuel interactif et calcule simultanément si la réduction des émissions dans notre pays en 2050 est suffisante. Par ailleurs, l'outil web calcule également la réduction des émissions par secteur, la demande énergétique, les importations ou exportations nettes d'électricité et les investissements nécessaires afin d'atteindre un scénario.

Les utilisateurs obtiennent une bonne connaissance de la problématique des changements climatiques via 7 animations (notamment à propos des défis et les solutions dans les différents secteurs), 13 fiches d'information et un manuel pour enseignants pour assurer une utilisation optimale en classe (3^{ème} degré secondaire) afin qu'ils puissent entamer le travail en pleine connaissance de cause. Ils peuvent sauvegarder, comparer et partager leurs scénarios via mail ou via les médias sociaux.

« My2050.be » est basé sur un concept britannique¹² et constitue une version simplifiée d'un modèle de calcul détaillé pour le développement d'un scénario bas carbone pour la Belgique¹³. L'outil a été développé en collaboration avec Climact, Climate Media Factory, Cronos/Legioen et WWF.

Sachant que la sensibilisation et l'engagement de tous les citoyens sont primordiaux dans la transition vers une société bas carbone, à partir de janvier 2017, des « coaches climat » seront mis à disposition afin d'organiser des activités de sensibilisation concernant les changements climatiques. Ces coaches feront également la promotion de

cet outil éducatif, entre autres au sein des écoles.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

C.1.1. Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labellisé EMAS en 2010, le site central du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en 2016. La dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2015 et résultats jusqu'à 2015¹⁴ est disponible sur le site du SPF.

Pour 2016, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Continuation et suivi des objectifs EMAS 2015-2017 ;
- Continuation des communication et sensibilisation EMAS, entre autres avec 4 EMAScottes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets afin de diminuer les impacts environnementaux sur ces volets ;
- Suivi de la Veille Réglementaire conformément aux exigences environnementales ;
- Encouragement à éteindre les blocs-multiprises afin de diminuer notre consommation d'électricité et monitoring des multiprises éteints 3 fois par an, notamment la veille des longs week-ends ;
- Ouverture de la deuxième cage d'escaliers pour pouvoir accéder aux étages. Avant, il était seulement possible de descendre jusqu'au rez-de-chaussée ;
- Monitoring mensuel de impressions faites par les collaborateurs et grande diminution de la consommation de papier observée ;

¹² <http://my2050.decc.gov.uk>

¹³ <http://www.climat.be/2050/fr-be/accueil/>

¹⁴ Déclaration environnementale 2015 : <http://www.health.belgium.be/fr/emas>

- Continuation des projets de digitalisation de processus. Par exemple, depuis le 1er janvier 2016, les données des collaborateurs de notre SPF sont encodées numériquement, permettant un traitement plus efficace des dossiers de pensions par le SdPSP ;
- Sensibilisation et rappel de la procédure achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics ;
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF ainsi que dans ses locaux externes, une fois par mois ;
- Sensibilisation au tri de déchets, lors de la semaine européenne de la réduction des déchets et pendant l'année ;
- Compensation carbone de CO2 produit lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture ;
- Questionnaire et demande d'avis aux collaborateurs par rapport au système de gestion environnementale ;
- Participation à l'économie circulaire :
 - o donnation de palettes pour la réutilisation via le Collectif baya ;
 - o collecte et donnation de classeurs en excédent via les collaborateurs et via la plateforme Beface ;
- Causerie COP21 sur la conférence climat à Paris en décembre 2015 pour les collaborateurs le 27 janvier 2016 ;
- Le 14 octobre, le comité de direction a approuvé la « Charte pour une cuisine saine et durable ». La charte contient 11 principes qui indiquent la direction dans laquelle nous voulons aller au niveau de l'alimentation dans notre SPF. En voici deux aspects importants :
 - o Durabilité : il s'agit là d'une des valeurs de notre SPF que nous voulons également intégrer dans notre fonctionnement. Nous voulons porter une attention tant sur l'impact environnemental (réduction de cet impact au niveau de la pollution, de l'érosion, des gaz à effet de serre, diminution de la biodiversité) que sur l'impact social.
 - o Santé : favoriser la santé de ses collaborateurs relève de notre mission, de notre fonction d'exemple ainsi que du contrat d'administration

de notre SPF. En réfléchissant bien à l'offre, tant dans le restaurant d'entreprise que lors d'événements, nous pouvons également jouer un rôle important. Notre ambition est d'offrir un repas de qualité à haute valeur nutritive. De cette manière, nous pourrions éviter autant que possible les risques pour la santé tels que l'obésité, le diabète, certains types de cancer, les maladies cardio-vasculaires...

Voici quelques-uns de ces 11 principes :

- Nous donnons la préférence à une alimentation saine et équilibrée ;
- Nous donnons la préférence à des produits locaux et de saison ;
- Nous réduisons les protéines animales et donnons la préférence à de la viande provenant d'élevages non intensifs ; nous équilibrons les menus au moyen de protéines végétales ;
- Nous donnons la préférence à des produits issus de l'agriculture biologique ;
- Nous réduisons le gaspillage d'aliments ;
- ...

La prochaine étape sera de les concrétiser sous la forme de mesures réalistes et ambitieuses. De cette manière, nous pourrions aller plus loin au niveau des différentes initiatives émanant du restaurant, par exemple l'offre en sandwiches «durables» lors d'événements, les fruits bios, ainsi que l'initiative de collaboration avec EVA pour l'amélioration des plats végétariens.

C.1.2. Audits internes croisés et Audit de conformité

En ce qui concerne le site central du SPF (Eurostation), un audit externe de conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs a eu lieu afin d'assurer notre conformité réglementaire et améliorer nos performances environnementales. Sur base des résultats de cet audit l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe EUROSTATION).

C.1.3. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

En 2016, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce.

Nous mettons à disposition huit vélos à l'accueil du siège central (Eurostation) du SPF. Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments, Pensions des services publics) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche et nous observons une augmentation annuelle dans le nombre d'utilisations depuis la mise en place en 2011. Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique de 20 centimes est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

C.2. Initiatives sociétales

C.2.1. La journée du personnel

Cette année, une journée du personnel autour du sujet du développement durable était organisée le 6 octobre 2016. Cette journée s'est articulée en trois temps :

- un petit-déjeuner durable ;
- la possibilité, ensuite, de participer à des activités s'articulant autour des thèmes « santé », « ensemble » et « durabilité », concepts-clés de cette journée du SPF. Elles comprenaient notamment de nombreuses balades à thèmes et culturelles, des visites d'entreprises et de musées, des ateliers de bricolage, des parcours photos, des randonnées à vélo, des séances de méditation (« mindfulness »), ... et, enfin ;
- la possibilité l'après-midi d'assister à la projection du film « DEMAÎN » et d'en débattre ensuite avec ses collègues.

Cette édition 2016 était organisée et coordonnée par le service P&O avec l'aide de volontaires internes pour notamment coordonner ou animer les activités. Plus de 760 personnes se sont inscrites au « petit-déjeuner durable » et aux activités de la journée.

70% des participants au sondage d'évaluation de la journée affirment que certains aspects du développement durable sont devenus (plus) clairs suite à cette Journée du développement durable.

C.2.2. Une équipe du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement participe aux « Relais pour la vie » 2016

Relais pour la Vie est un événement festif, pour tous les âges, axé autour de la solidarité et de la collecte de fonds en faveur de la lutte contre le cancer. Pendant 24 heures, les acteurs communautaires d'une ville ou d'une localité se mobilisent afin de :

- Célébrer et mettre à l'honneur des personnes qui ont vaincu, ou se battent encore, contre le cancer ;
- Rendre hommage aux personnes emportées par le cancer et soutenir celles luttant encore contre cette maladie ;
- Lutter ensemble contre le cancer.

Des équipes parrainées ou sponsorisées se relaient pendant 24 heures. Au moins une personne de l'équipe doit être présente sur le parcours à tout moment. Les 24 heures symbolisent en effet le combat de chaque instant mené par les patients et leurs proches contre la maladie. Un Relais pour la Vie n'est pas une compétition sportive ! C'est l'occasion de rassembler et de mobiliser la vie associative d'une ville ou d'une localité.

L'objectif du Relais pour la Vie est de collecter des fonds en faveur de la lutte contre le cancer. Ces fonds sont intégralement reversés à la

Fondation contre le Cancer dont la mission est de soutenir financièrement la recherche scientifique, promouvoir la prévention et des modes de vie sains, apporter un accompagnement social aux personnes touchées par le cancer et à leurs proches, la mobilisation de tous les moyens et services existants pour faire progresser la lutte contre le cancer.

En 2016, l'équipe du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et environnement a pu ainsi récolter pas moins de 2700 euros pour la lutte contre le cancer¹⁵.

C.2.3. Notre Marché de Noël 2016 « engagé »

Des talents qui veulent mettre leur passion au service d'une bonne cause, des collègues enthousiastes et créatifs... C'est ainsi qu'est née l'idée originale de certains collègues du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement d'organiser un Marché de Noël. Sa cinquième édition a eu lieu le 1er et le 2 décembre 2016.

Cette année, les bénéfices des 2 journées du Marché de Noël (2090 euros) ont été intégralement reversés à 2 associations proposées par les membres du personnel :

- La petite école¹⁶,
- Le Ricochet.

La Petite école a été créée en février 2016 comme une tentative de prendre en charge des enfants de migrants qui, pour toutes une série de raisons, ne sont pas encore scolarisés chez nous et surtout n'ont jamais ou très peu été scolarisés auparavant.

La création de ce lieu est né d'une première initiative menée en été 2015 dans le parc de la Rosée à Anderlecht en organisant une école que nous avons appelé « éphémère » pour offrir aux enfants syriens qui le fréquentaient (et qui le fréquentent encore d'ailleurs) et qui n'avaient pas encore d'école des ateliers quotidiens d'initiation à la langue française. En septembre 2015, une fois que nous avons replié l'Ecole éphémère, que nous avons inscrit, avec l'aide d'Infor-Jeunes, les enfants dans des écoles, nous avons pu prendre le temps de réfléchir à tout ce que nous avons vécu avec ces enfants dans le parc.

Après un hiver de lectures, de rencontres, de réflexion nous avons ouvert **la Petite école**. Celle-ci a fonctionné depuis son ouverture jusqu'en juin 2016 uniquement grâce à des **dons privés** et des **volontaires bénévoles**. Depuis novembre/décembre 2016, **La Petite école** s'est installée dans un lieu qui lui est propre.

Le Ricochet¹⁷ est un service d'accompagnement par le parrainage civique avec pour mission complémentaire le logement accompagné. Au-delà de cette définition bien officielle, le Ricochet est un service qui accompagne des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leurs souhait de vivre de la manière la plus autonome possible. Pour ce faire, le Ricochet a orienté son travail suivant deux axes :

Le parrainage civique : Le parrainage civique a pour but de susciter la rencontre entre une personne volontaire et une personne adulte ayant une déficience intellectuelle. Le parrainage civique, c'est avant tout une activité de loisir vécue à deux, où chaque membre du duo de parrainage de parrainage, partage la même envie de se retrouver et de vivre de bons moments ensemble. Grâce à des rencontres régulières (1 fois par mois), il tend avant tout à établir une relation d'amitié, de complicité, où les deux personnes apprennent à se

¹⁵ <https://www.facebook.com/santebelgique/posts/1120983844624055>

¹⁶ <http://redlabopedagogique.tumblr.com/>

¹⁷ <http://www.ricochetasbl.be/>

connaître. Il vise à favoriser l'inclusion et la participation sociale de la personne en situation de handicap. Il souhaite lui permettre de mener une existence plus valorisante et plus autonome. Il encourage à prendre sa place de citoyen dans la société.

Le logement accompagné : Parmi les questions relatives à la qualité de vie des personnes en situation de handicap, celle de l'hébergement est rapidement apparue comme essentielle à l'équipe du Ricochet. Il existe en effet très peu de structures permettant aux personnes avec une déficience intellectuelle de vivre de façon autonome, tout évitant la solitude et en étant accompagnées selon leurs besoins. C'est pourquoi, dès 1999, le Ricochet a pu procéder avec l'aide du Silex, à l'installation de sept personnes parrainées dans deux maisons situées Chaussée de Stockel, où chacune vit dans un appartement distinct. Cette formule de logement groupé rejoint le désir des personnes de vivre de manière autonome tout en ne se sentant pas seules.

6.12. SPF Justice



Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et
Monsieur Paul Logghe, suppléant

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

La cellule de développement durable contribue à l'orientation des politiques du SPF vers des objectifs de développement durable. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable en coordonnant la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable. Elle propose également des objectifs globaux et des actions concrètes en matière de développement durable pour le département.

Cette cellule stratégique de développement durable se réunit en fonction des dossiers à traiter. Outre ces réunions, les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de développement durable tant par le service développement durable du SPF Justice que par d'autres entités du SPF Justice ou de la CIDD.

Ils sont sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à des demandes d'information :

- questions parlementaires ;
- suivi des plans fédéraux de développement durable ;
- suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté ;
- participation aux groupes de travail de la CIDD ;
- préparation et soutien lors des activités de sensibilisation ;
- etc.

Certains correspondants travaillent activement au sein de leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est notamment le cas de la Direction générale Établissement pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT analyse quant à lui la faisabilité d'installer le wifi sécurisé dans les bâtiments du SPF. Sur la base de critères budgétaires et techniques, une liste des bâtiments prioritaires a été dressée et soumise à l'approbation du comité de direction en juin 2016. Le service d'encadrement ICT a également collaboré au déploiement de l'application e-Deposit (dépôt des conclusions et des dossiers) auprès des bâtiments judiciaires. Enfin, des projets sont développés pour favoriser une politique paperless office (digitalisation des formulaires, recours aux outils et méthodes électroniques dans la gestion de dossiers individuels lorsque les conditions techniques sont présentes, remplacement de certains envois en version papier par des envois électroniques, etc.)

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable est soutenue par le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.). En pratique, ce service prépare les activités de la cellule, les coordonne et les exécute.



En 2016, les correspondants de la cellule de développement durable ainsi que d'autres agents du SPF ont appuyé la réalisation des dossiers suivants :

- La mobilité durable en Région de Bruxelles-Capitale ;
- La gestion environnementale du siège central du SPF ;
- L'analyse d'impact de la réglementation ;
- L'empreinte carbone ;
- Les journées pour le développement durable ;
- La sensibilisation.

A.1. Mobilité durable

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice est soumis à l'obligation des plans de déplacements d'entreprise. Sept sites d'un ou de plusieurs bâtiments sont visés :

- Site Administration centrale ;
- Site Moniteur Belge ;
- Site Sûreté de l'État ;
- Site INCC ;
- Site Poelaert ;
- Site Saint-Gilles, Forest – Berkendeal – Garage central ;
- Site Waterside.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, un coordinateur mobilité a été désigné et des actions de sensibilisation aux déplacements durables ont été proposées durant les jour-

nées mobilité de mai 2016 aux collaborateurs de ces sites :

- Petit déjeuner cycliste ;
- Circuit vélo sur le thème de la ville durable ;
- Promenade sur le thème du quartier durable ;
- Stand d'infos et distribution de brochures et de matériel.

Un plan d'actions spécifiques en cas de pic de pollution est élaboré pour l'administration centrale du SPF Justice. Ce plan d'urgence prévoit des mesures destinées à limiter les déplacements des travailleurs et à les encourager à se déplacer autrement qu'en voiture lors des journées de pic. Ce plan comprend également un volet communication pour lequel divers supports ont été développés. La mise en place de ces actions ainsi que la diffusion des communications sont respectivement assurées par les membres de la cellule de développement durable et par le service Communication.

Les plans d'accès multimodal sont disponibles en interne et sur le site internet du SPF. L'administration centrale offre également la possibilité aux agents d'utiliser des vélos de service, entretenus régulièrement. Les vélos pliables non utilisés ont été proposés au Centre de Formation du Personnel Pénitentiaire (CFPP) de Merksplas.

A.2. Gestion environnementale du siège central

En juillet 2015, le siège central du SPF Justice a reçu la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour son système de gestion environnemental. Cette reconnaissance est valable pour la période 2015-2018 et audité chaque année. Les membres de la cellule de développement durable sont ainsi invités à proposer et mettre en œuvre des actions qui ont pour objectif d'améliorer notre impact sur l'environnement. D'autres services sont également mis à contri-

bution et participent activement à la bonne réalisation de nos cibles.

Un premier audit de surveillance et de vérification a été mené en juin 2016 par AIB Vinçotte. Les conclusions positives de cet exercice ont conduit au maintien de notre label ISO 14001 et de notre enregistrement EMAS.

Le 11 octobre 2016, le SPF a également reçu le label Entreprise écodynamique à trois étoiles de la Région de Bruxelles-Capitale pour la qualité des pratiques en gestion environnementale de son siège central.

Le SPF Justice entend bien poursuivre cette démarche environnementale et l'étendre à l'avenir à d'autres bâtiments de l'administration centrale. Un sondage d'opinion environnementale a ainsi été développé et soumis aux agents de ces bâtiments par voie électronique de septembre à octobre 2016.

A.3. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif. Ils remplissent le questionnaire AIR en tenant compte des délais disponibles et de la faisabilité de cette analyse.

Notre département constate cependant que ce test présente certaines limites :

- Le questionnaire n'est pas réellement adapté au travail législatif dans le domaine de la justice et beaucoup de questions ne sont pas pertinentes par rapport aux types de normes à adopter ;
- Pour les lois pot-pourri qui contiennent des dispositions diverses (comme les lois pot-pourri), l'analyse AIR est inadaptée car elle est conçue par projet de loi monothématique et pas pour les multiples mesures qui sont prises dans le cadre des lois pot-pourri ;
- Actuellement, vu le rythme du travail normatif et la brièveté du délai entre la stabilisation du texte et son adoption par le gouvernement, l'analyse d'impact réglementaire ne peut être que superficielle.

A.4. Empreinte carbone du siège central

Se basant sur les données de l'année 2015, une analyse d'empreinte carbone a été réalisée fin 2016 pour les activités du siège central du SPF (Bordet A), situé au boulevard de Waterloo 115. Cette analyse renseigne que ce site a produit l'équivalent de 1171 tonnes CO₂, soit 2,21 tonnes CO₂ par ETP. Ces émissions se répartissent comme suit :

- 502 tonnes équivalents CO₂ proviennent des déplacements domicile-lieu de travail des agents (soit 43% du total des émissions) ;
- 438 tonnes équivalents CO₂ sont générées par la consommation de gaz destinée à chauffer le bâtiment (soit 37% du total des émissions) ;
- 147 tonnes équivalents CO₂ proviennent des déplacements professionnels des agents (soit 13% du total des émissions) ;
- 70 tonnes équivalents CO₂ résultent des déplacements des visiteurs vers et depuis le siège central ;

- 8 tonnes équivalents CO2 proviennent de notre consommation de papier ;
- 6 tonnes équivalents CO2 représentent notre production annuelle de déchets.

La mobilité des agents et des visiteurs est incontestablement l'activité la plus productrice en émissions CO2. Le chauffage est également un gros émetteur de CO2, ce qui s'explique par les châssis en simple vitrage dont sont pourvues les fenêtres du siège central.

A.5. Journées développement durable

Un meilleur environnement commence avec nous ! Fort de cette conviction, le SPF Justice a proposé durant tout le mois d'octobre une série d'activités qui font bouger les choses facilement et durablement.

En visitant notre marché DD, les collaborateurs ont testé et acheté des produits bio, équitables, de saison ou fabriqués par les établissements pénitentiaires. Le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice se sont prêtés au jeu en parcourant les différents étals.

Le documentaire optimiste « Demain » a présenté des solutions pour réinventer l'alimentation, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. Les participants à notre atelier sur l'énergie ont appris des astuces pour économiser l'énergie au travail comme à la maison. Enfin les agents du département ont eu l'occasion de s'impliquer et de devenir des acteurs de changement en privilégiant la récupération des fournitures de bureau en bon état lors d'une bourse d'échange. Le service Développement durable a lancé en 2015 une vaste campagne anti-gaspillage et collecté une grande quantité de matériel de bureau en bon état. Après inventaire, il en a proposé la

récupération aux agents des services centraux, de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires.

L'édition 2016 a connu un joli succès en misant notamment sur des actions transversales et visibles de tous, comme le marché ou la bourse de matériel. Les commentaires sont positifs et enthousiastes. Une évaluation des activités est réalisée chaque année et permet de cibler certains points d'amélioration (optimisation des canaux de communication, choix et périodicité des activités).

A.6. Communication et sensibilisation

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication et Information du citoyen. Elles permettent d'informer nos collaborateurs du SPF et partenaires sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable. Cette rubrique aborde plusieurs thèmes dont :

- L'agenda ;
- La politique de développement durable ;
- La cellule de développement durable ;
- Le service de développement durable ;
- La gestion environnementale ;
- La mobilité durable ;
- La pauvreté ;

- Le réseau des personnes de contact Développement durable ;
- Les activités ;
- L'alimentation durable.

Le service Développement durable alimente régulièrement cette rubrique pour la rendre actuelle et dynamique. Il a réalisé en 2016 un gros travail sur la mise en page, l'illustration et l'actualisation des sous-rubriques.

Comme la sensibilisation passe aussi par l'implication des collaborateurs, un réseau de personnes de contact Développement durable a été relancé en 2016. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs venant de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales. En 2016, cinq établissements pénitentiaires (Merksplas, Bruges, Ruiselede, Hasselt et le Centre de Formation du Personnel Pénitentiaire de Merksplas, établissement pénitentiaire de Merksplas) ont participé à l'action Veggie week organisée par l'association EVA et proposé des menus végétariens tant à leur personnel qu'aux détenus.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le contrat d'administration reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes

les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

C.1. Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

Afin de familiariser les acheteurs de nos services aux exigences et obligations découlant de cette circulaire, une note de service explicative a été rédigée et diffusée en octobre 2014 à l'attention des collaborateurs du SPF. Une session d'information a été organisée en novembre 2014 dans l'auditorium du SPF Justice à destination des acheteurs du département et des membres du réseau de concertation des acheteurs fédéraux. Des formations sur les marchés publics durables ont également été proposées aux acheteurs du SPF en 2015 et 2016. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

Conformément à la circulaire du 16 mai 2014, une procédure de monitoring est mise en place au sein du SPF pour réaliser l'évaluation des marchés publics durables (type de clauses, montant du marché, nature du marché, etc.). Un premier rapportage a été finalisé en 2016 pour les marchés publics attribués en 2015, selon les exigences de l'annexe 3 de la circulaire, et envoyé à la Commission interdépartementale pour le Développement durable qui en assure la publication.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière. Par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions,

matériel informatique etc.

En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux

C.2. Gestion environnementale des services centraux

Comme précisé plus haut, le SPF Justice a obtenu en 2015 l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14001 pour le système de management environnemental couvrant les activités de son siège central. Le label « Entreprise écodynamique » à 3 étoiles de la Région de Bruxelles-Capitale a également été attribué en octobre 2016 à ce site pour la qualité de ses pratiques environnementales. En application de notre politique environnementale, les services et directions qui n'occupent pas ce site sont invités à adopter des mesures et bonnes pratiques environnementales.

Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents.

Il a également développé une nouvelle politique de collecte de déchets, en collaboration avec le service Technique et le service de nettoyage. Cette collecte repose sur la suppression des poubelles individuelles et leur remplacement par des îlots de tri. Malgré quelques réticences, ce nouveau système a permis d'améliorer le tri des déchets tout-venant et PMC.

Les bâtiments des services centraux situés à Bruxelles respectent les exigences légales en matière de tri des déchets et des déchets dangereux. Chaque type de déchets (ménagers et dangereux) est récolté et traité vers la meilleure filière d'élimination.

Tous les déchets ménagers sont collectés par une firme spécialisée en vue de leur recyclage ou de leur valorisation (prétraitement de combustibles de récupération pour livraison à des centrales de cogénération chaleur/électricité) en fonction de leur nature. Depuis mars 2015, les services centraux disposent de données chiffrées pour toutes les fractions de déchets ménagers (tout-venant, papier et carton, PMC et verre).

Les déchets dangereux sont stockés dans des armoires spécifiques et évacués selon les filières appropriées. Pour en limiter la production et la consommation de produits dangereux à l'origine de ces déchets, le SPF Justice recommande autant que possible d'opter pour des produits alternatifs non dangereux pour l'environnement.

C.3. Initiatives dans le cadre de la responsabilité sociétale

En octobre 2015, le SPF Justice a pris contact avec le SPF P&O pour obtenir des informations sur leur méthode d'auto-évaluation de responsabilité sociétale CARS spécifiquement développée pour les organisations du secteur public. Le SPF Justice analyse l'opportunité de mettre en œuvre cet outil au SPF Justice.

6.13. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



(Madame Françoise Devleeschouwer, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Ferdinand, suppléant)

La Cellule de développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est l'organe de concertation et de coordination des politiques de développement durable du SPF. Chaque Direction générale ou Service d'encadrement y est représenté. La Cellule se réunit une fois par mois.

Les missions de la Cellule DD sont nombreuses. En effet, selon l'Arrêté royal du 9 octobre 2014 modifiant celui du 22 septembre 2004 les cellules de développement durable, à présent obligatoires auprès de chaque SPF, SPP ainsi qu'au sein du ministère de la Défense nationale, ont pour missions :

1. La préparation et la coordination de la contribution du service à la politique fédérale de développement durable, notamment par : la rédaction d'un projet de plan d'action pour le service ; par le soutien (pour les matières relatives au Développement Durable) à : l'exécution de l'Analyse d'impact réglementaire (AIR), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme 2050 et l'exécution des mesures du Plan Fédéral qui lui sont confiées.
2. La mise à disposition d'expertise relative aux missions du service (par exemple, la représentation du service à la CIDD et à ses groupes de travail).
3. Le suivi de l'exécution politique sur la fonction d'exemple du ser-

vice en matière de développement durable dont : la gestion environnementale interne, les marchés publics durables, la sensibilisation du personnel au développement durable et en matière de rapports de durabilité.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

La Cellule a remis en mai 2016 un premier Plan d'action de développement durable (PADD 2016). En effet, depuis la modification en 2014 de l'Arrêté royal du 22 septembre 2004, un PADD annuel, traduisant les engagements ainsi que les ambitions fédérales et adapté aux compétences respectives du SPF, est demandé. Ainsi, chaque Direction générale et Service de Support a participé activement à l'exercice. L'évaluation s'est clôturée positivement en janvier 2017.

Ensuite, l'objectif de sensibilisation au développement durable a été pleinement poursuivi. La cellule a ainsi organisé la Journée de développement durable 2016 en mettant en évidence, par le biais de la projection du film « Demain » (réalisé par Cyril Dion), différentes actions citoyennes et gouvernementales mises en œuvre à travers le monde, afin de rendre celui-ci plus durable. Cette initiative a permis d'introduire un débat constructif sur le sujet. Par ailleurs, des conférences en interne (« babel bubble » ou réunion interne d'information) ont également été organisées sur les thématiques suivantes :

- « Sur les routes d'une Belgique sans carbone » ce film a reçu le prix du DD pour la presse ;
- Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Enfin, la cellule développement durable et l'Unité économie durable du SPF sont les leaders incontestés de l'engagement d'un grand nombre de stagiaires étudiants. Signalons à ce titre que sur les 80

candidats stagiaires étudiants en 2016, 20 d'entre eux souhaitent réaliser ce stage sur le développement durable ou l'économie durable et leur rêve est devenu réalité pour un certain nombre d'entre eux. L'espoir d'une nouvelle génération d'agents porteurs d'une transition durable est donc bien présent.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

De nombreux articles thématiques sur des problématiques directement liées à l'économie durable portent également nos actions en communiquant sur nos préoccupations actuelles et à venir en terme de développement durable. Vous les retrouverez sur le site du SPF Economie. Par ailleurs, en novembre 2016, à la demande du Ministre Kris Peeters, le SPF Economie a créé un centre de connaissance en économie durable. Ce « centre d'information » contribue à attirer l'attention des agents et des citoyens sur une la problématique de l'économie durable, l'un des quatre axes stratégiques du SPF. Vous retrouvez ses publications sur le site du SPF Economie. L'année 2016 a aussi été très importante suite à la publication de notre Aperçu annuel 2015 consacré à l'économie durable et dont le succès auprès du public a été chaleureusement souligné par le service de l'Infoshop du SPF. Ce service nous a aussi indiqué que la plupart des brochures relatives à l'économie durable remporte un franc succès.

Notons par ailleurs que 2016 célèbre l'implémentation des fameux SDGs (Sustainable Development Goals, pour objectifs de développement durable), adoptés le 25 septembre 2015 par les Nations-Unies. Plus de 150 leaders internationaux sont amenés désormais à suivre ces 17 objectifs de développement durable jusqu'à l'horizon 2030. Ces SDGs sont devenus les objectifs de référence pour la plupart de nos travaux comme le rapport de développement durable et sa matrice de pertinence, le Plan d'action DD, les formations internes et

les campagnes de sensibilisation du public au développement durable et à l'économie durable.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Le projet de rédaction du deuxième rapport de durabilité du SPF, intégrant une matrice de pertinence (suivant les lignes directrices du standard GRI- 4 ou « Global Reporting Initiative » version 4), a été approuvé en Comité de direction en décembre 2016 (notamment grâce à la formation et à l'implication de deux de nos agents à la méthode GRI). L'objectif sera de déposer ce rapport pour fin août 2017 à l'Institut des Réviseurs d'Entreprise (IRE) afin de valider sa seconde participation aux Best Belgian Sustainability Reports.

Ceci place directement notre SPF en tête des services publics en terme de gestion durable.

En outre, l'enregistrement EMAS (pour « EU Eco-Management and Audit Scheme » ou instrument de gestion semblable aux normes ISO 14001) se poursuit :

- Diminution de la consommation d'eau et réduction des articles de bureau ;
- Augmentation de la consommation en gaz et électricité
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation au tri de déchets.

6.14. Ministère de la Défense



(Monsieur Peter Vanderstuyf, membre de la CIDD, et
Monsieur Steve Hamels, suppléant)

La Cellule DD de la Défense est présidée par le Chief of Defense, représenté par le responsable du département d'état-major Bien-être. Le département d'état-major Bien-être est également compétent en matière de DD. Le secrétariat de la Cellule DD de la Défense est assuré par le Conseiller DD de la Défense.

La Cellule DD comprend également des représentants des départements d'état-major suivants : Opérations et Entraînement, Stratégie, Material Resources, Formation, Budget et Finances, Human Resources, Communication et du service Juridique. Bien que l'AR ne prévoit que la participation d'un représentant des départements d'état-major suivants : Material Resources, Communication et Budget et Finances, il nous a semblé utile au sein de la Défense d'étendre la Cellule DD à cinq représentants d'autres départements d'état-major.

Cet élargissement ne répond pas seulement au souci de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause (chaque décision a presque toujours un impact sur le personnel), mais il a aussi pour but de susciter une plus grande adhésion au sein d'une organisation regroupant plus de 30.000 membres.

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Face à l'absence de nouveau Plan Fédéral de Développement Du-

nable (DD), la Défense a pour sa part pris la décision d'élaborer son propre plan annuel d'action DD. La Défense souhaite montrer de ce fait, et malgré la situation budgétaire difficile à laquelle elle doit faire face, sa volonté de réaliser les efforts nécessaires dans ce domaine.

Le plan d'action annuel DD 2014 - 2017 se termine l'an prochain et sera remplacé par un nouveau plan d'action DD de la Défense 2018 - 2020. Afin de préparer ce plan, une évaluation du plan a été effectuée. Nous avons pu constater que plus de 50 % des objectifs ont été réalisés.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

- Mise au point d'un système d'alarme et de coordination visant à éviter l'introduction d'espèces exotiques, consolidation de la réalisation des projets nature DANAHE et NATURA2MIL dans un dossier POSTLIFE ;
- Développement et réalisation d'un plan de gestion du sol à la Défense ;
- En 2016 nous avons établi une proposition pour le plan international 'Transforming Our World: the 2030 agenda for Sustainable Development'. Les objectifs retenus feront aussi partie du plan d'action DD de la Défense.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

- L'achat d'au moins 50% de véhicules respectueux de l'environnement lors du renouvellement du parc de véhicules de transport de personnes comme prévu dans la circulaire 307 quinquies,

- Etablissement de procédures systémiques (suivant ISO 14001) en application du système de management environnemental (SME) de la Défense,...

Dans les autres objectifs on constate une amélioration, mais ces objectifs ne peuvent être réalisés qu' à long termes. Alors, ces objectifs avec de nouvelles initiatives feront partie du nouveau plan d'action DD qui sera établi en 2017.

On peut encore souligner que la Défense a reçu le premier prix pour ses efforts dans le domaine d'Eco driving.

6.15. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD,
et Madame Bérengère Steppe, suppléante

A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Depuis 2012, la cellule DD et le groupe EMAS du SPP Intégration sociale se composent des mêmes personnes. Ce groupe se réunit trois à quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

En 2016, dans le domaine du développement durable, la cellule s'est limitée à organiser, en octobre, une conférence sur le thème des enjeux des accords TTIP/CETA, qui a attiré une quinzaine de collaborateurs.

Lors de la réunion de décembre, la cellule a réfléchi à des propositions pour renforcer la contribution du SPP au développement local (quartier nord). Certaines de ces propositions pourraient être intégrées dans le plan d'actions DD 2017.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de

manière durable.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les CPAS, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019), approuvé par le Conseil des Ministres en juin 2016, est en cours de réalisation et un premier rapport de suivi sera présenté fin 2017. Le deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile est lui aussi en cours de rédaction et devrait être validé en 2017.

Avec le service « experts du vécu », le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 33 experts du vécu sont détachés dans 18 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis), le

SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la politique fédérale des grandes villes (PGV), lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subside plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations ou des recherches en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Le programme soutient aussi les trois grands CPAS du pays (Bruxelles, Liège et Anvers), en leur allouant des moyens supplémentaires pour l'insertion socio-professionnelle des personnes régularisées. Entre début 2015 et fin 2016, le service PGV a obtenu de la part de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le volet social du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2016 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDG.

Dans le plan d'administration 2016, nous pointons l'engagement du SPP dans la gestion de l'accueil aux sans-abris en Région bruxelloise. Cet engagement implique à la fois l'organisation et la coordination de l'accueil du plan hivernal et une politique structurelle pour remplacer progressivement la gestion de la crise par des solutions durables qui

misent avant tout sur le logement, selon le modèle du Housing First.

Dans le plan d'actions DD 2016, nous voulons mettre en évidence le projet pilote Miriam. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il est mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Politique du SPP en matière de marchés publics durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consigné, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

C.2. Système de management environnemental

Le SPP a obtenu l'enregistrement EMAS en août 2010. En 2016, le système de gestion environnementale a poursuivi sept objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, une réduction des besoins de mobilité, la distribution de colis alimentaires aux plus démunis (projet FEAD), la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS (fonds Gaz-Electricité) et la compensation carbone de ses activités.

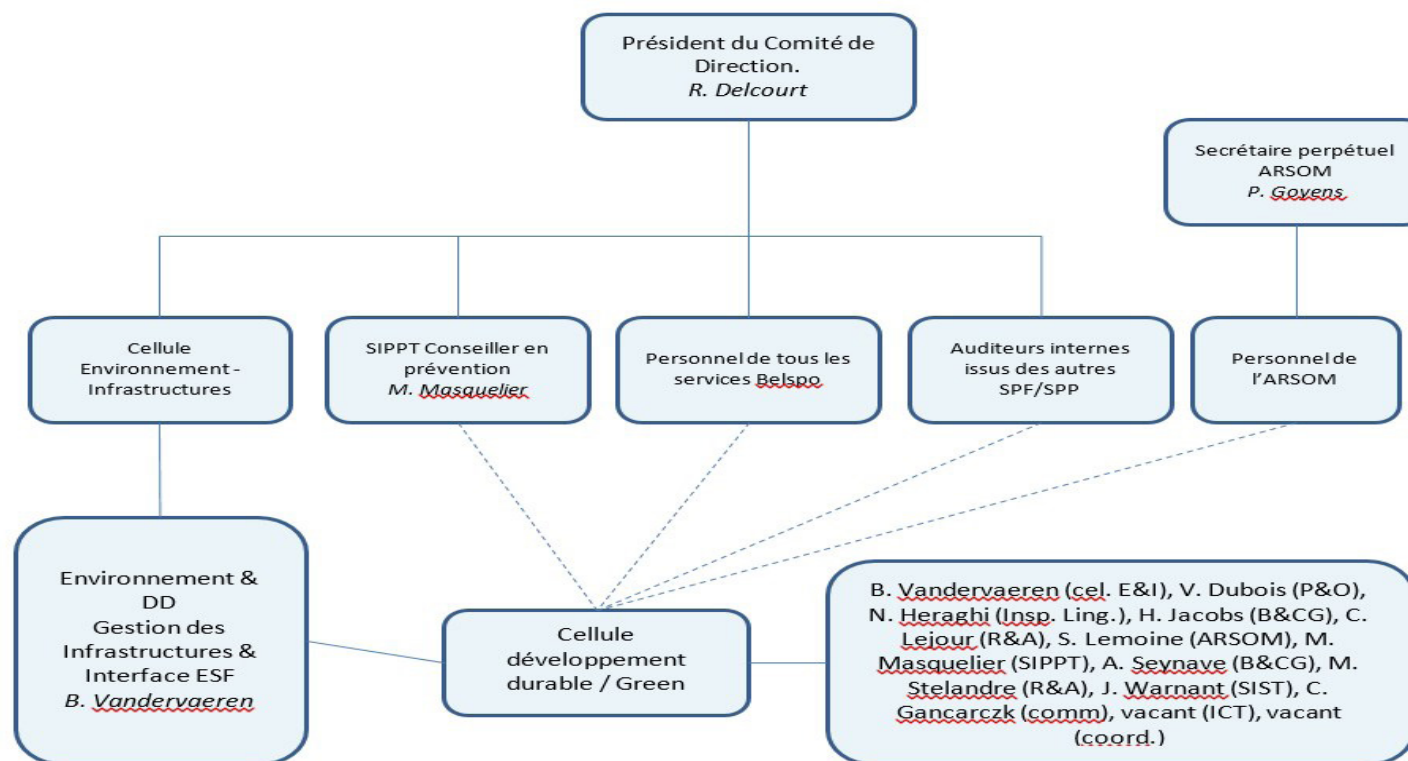
6.16. SPP Politique scientifique



(Monsieur Benoît Vandervaeren, membre de la CIDD, et Madame Anne Fierens, suppléante)

La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée Green Team

Si le développement durable et la protection de l'environnement sont clairement l'affaire de tous, l'organigramme ci-dessous présente quelques acteurs plus directement impliqués par le bon déroulement du système de management environnemental et des activités de sensibilisation liées au développement durable au cours de l'année 2016. Organigramme de la Green Team:



A. Les activités de la Cellule DD en 2016

Les activités de la cellule DD (Green Team) concernent:

- Plan annuel de communication en matière de DD ;
- Mise en œuvre d'EMAS ;
- Aide à l'exécution de l'AIR ;
- Actions de sensibilisation : semaine de la mobilité, semaine DD, midis du DD, newsletters, etc. ;
- Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable ;
- Suivi de la durabilité des marchés publics ;
- Suivi des autres initiatives relatives au développement durable: lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable : organisations de conférences, réunions, colloques,...

En 2016, les membres de la cellule DD (Green Team) se sont réunis à 3 reprises. Voici les actions de sensibilisation qu'elle a organisées:

- Reprise de la distribution de fruits et soupe ;
- A donner - Réutiliser au lieu de jeter ;
- Enregistrement EMAS : Désignation du nouveau coordinateur environnemental ;
- Green team : Déjà un air de vacances : Affichage de poster du programme Observation de la terre dans les cages d'escalier afin de motiver l'utilisation de l'escalier;

- Green Team : Proposition d'affiche à mettre au-dessus des imprimantes ;
- Belspo Green Team a besoin de vous: appel à candidats;
- Semaine de la mobilité ;
- Info: Plan pic de pollution ;
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets ;
- Pic de pollution Seuil 0.

Pour plus de détails sur les activités de la cellule DD (Green Team) en 2016, nous renvoyons à la déclaration environnementale annuelle disponible sur : <http://www.belspo.be/belspo/organisation> : Déclaration environnementale 2016.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques: tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le Département de la Politique scientifique fédérale, fort de ses quelque 2.800 collaborateurs, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables, validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la biodiversité, l'énergie, la santé, la mobilité ou la société de l'information.



Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises. De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

B.1. Le contrat d'Administration 2016-2018

Le contrat d'administration (CA) définit les engagements auxquels le Service public de programmation (SPP) Politique scientifique, représenté par René Delcourt, président du Comité de direction, et le gouvernement fédéral, représenté par Elke Sleurs, secrétaire d'État de tutelle du service public concerné, souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Il a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Il contient 12 Objectifs opérationnels (art.28) et principaux projets,

processus, initiatives ou actions (art. 29) ayant trait à l'exécution efficace et de qualité des missions et attributions projets dont :

- Repositionnement des actions de recherche (programmes de R&D, soutien aux infrastructures de recherche, etc.) en fonction des nouvelles priorités du gouvernement fédéral afin de maximaliser la complémentarité par rapport aux les actions des autres niveaux de pouvoir et en appui d'une expertise scientifique pertinente, autant que possible sous la conduite des Établissements scientifiques fédéraux ;
- Une coordination optimale entre l'ensemble des pouvoirs publics belges concernant la science et l'innovation en soutien au système d'innovation et à l'intégration de ses acteurs au niveau international ;
- Une amélioration du service à et de l'interaction avec l'ensemble des pouvoirs publics, départements et établissements scientifiques (fédéraux) ;
- et finalement le maintien du « Système de management environnemental EMAS » (art.35).

B.2. Le plan d'administration 2016

Il contient le PROJET T 4.1. Renouvellement et maintien de l'enregistrement EMAS du SPP Politique scientifique et beaucoup d'autres projets en lien avec le point B.3. ci-dessous.

B.3. Les politiques contribuant à des objectifs DD

Voici, présentées par direction générale, les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable.

1. DG Recherche et applications

Direction Programmes de recherche

La direction «Programmes de recherche» met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des décisions et conventions internationales ainsi que les déclarations gouvernementales et ministérielles.

Ces programmes assurent la multidisciplinarité et la recherche en réseaux. Ils offrent la possibilité à des équipes de recherche européennes de s'associer aux projets lors d'appels à propositions ainsi qu'à la Politique scientifique fédérale de s'inscrire dans la démarche ERA NET de la Commission européenne.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir:

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telles que celle de la biodiversité.
- Les collections belges de microorganismes, support de la recherche universitaire et industrielle. Elles offrent en plus des services très spécialisés à tous types d'utilisateurs, tant privés que publics.

Toutes ces activités en cours, se situant à divers stades de la recherche contribuent chacune à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir:

BRAIN-be: Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks (2012-2017)

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux (SPF et SPP) et à soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de 6 axes thématiques:

- Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
- Géosystèmes, univers et climat
- Patrimoine culturel, historique et scientifique
- Stratégies publiques fédérales
- Grands défis sociétaux
- Gestion des collections

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en Mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédérale, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité...

Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI)

Le but du programme «Pôles d'attraction interuniversitaires» est de soutenir des équipes d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux différentes Communautés du pays et travaillant en réseaux, afin d'accroître leur contribution commune à l'avancement général de la science et, le cas échéant, aux réseaux scientifiques internationaux. Les projets de recherche en cours se terminent en 2017.

SSD: la Science pour un développement durable

Le 4 mars 2005, le Conseil des Ministres a approuvé le nouveau programme «La science pour un développement durable» (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD). Ce programme fait suite aux deux programmes précédents PADD I et II (premier (1996-2001) et second (2000-2005) Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable). Par ailleurs, le programme SSD a intégré les nouvelles thématiques «Santé et environnement» et «normalisation».

Le 9 juillet 2010, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation de ce programme SSD qui couvre les 8 thématiques de recherche prioritaires suivantes : Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat (dont Antarctique), Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord), Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord) et Recherches transversales.

Les projets sélectionnés actuellement encore en cours de réalisation se termineront fin-2016.

DR: Drogue

Le mésusage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir: ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM™) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM™ est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM™ combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Belgian Biodiversity Platform

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

Le secrétariat polaire

Le Secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale «Princesse Élisabeth» en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public/privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

Direction Applications aérospatiales

La direction «Applications aérospatiales» est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'état belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 178 millions d'euros dont 167 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

2. DG Coordination internationale et interfédérale & indicateurs scientifiques

La direction générale « Coordination internationale, interfédérale & Indicateurs scientifiques » a, notamment via les accords interna-

tionaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable. Le Service des Indicateurs peut, lui, en incluant cette dimension dans certaines des statistiques qu'il collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

3. DG situées dans les établissements scientifiques fédéraux

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

Les 5 dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- Direction centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine Artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique Centrale
- DG Institut d'Aéronomie Spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique et le Planétarium
- DG Institut royal Météorologique de Belgique

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement. L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS en 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement.

Les objectifs environnementaux du troisième cycle EMAS (2016-2018) sont les suivants:

Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Plusieurs établissements scientifiques fédéraux se sont lancés avec succès dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le règlement Européen d'Eco Management et Audit Scheme (EMAS). C'est ainsi que les DGs Institut royal des Sciences naturelles et Institut royal Météorologique de Belgique ainsi que le Service d'état à gestion séparée BELNET sont, depuis fin de l'année 2015, enregistrés EMAS.

En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, ils se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

Objectifs environnementaux du cycle EMAS 2016-2018

MOINS DE PAPIER: Réduire la consommation de papier.

Cible: Mener des actions vis-à-vis du personnel et des correspondants extérieurs en vue de réduire la consommation de papier de 3% par an et par ETP par une utilisation plus intensive des technologies de l'information et de la communication ainsi que par une meilleure gestion des documents papier.

Actions:

Suivi des consommations de papier en interne.
Diagnostic des consommations de papier pour les publications réalisées en externe.
Concertation et dialogue quant à la consommation de papier lors de réunions de service ou de la Green Team
Poursuite de la politique d'achat du papier recyclé.
Inclusions de considérations environnementales pour les impressions en externe.

INFLUENCE: Accroître la sensibilisation de nos partenaires au développement durable.

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

Maintien d'un point EMAS dans toutes les réunions de staff du service communication.
Intégrer un point DD dans toutes les réunions du réseau des communicateurs SPP-ESF.
Etablir une liste d'événements et étudier les possibilités de sensibilisation au DD pour chaque type d'événement.
Rédiger une fois par an un article sur le système de management environnemental de Belspo-Louise et/ou des établissements scientifiques fédéraux dans le e-Science Connection.
Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de la Politique scientifique fédérale via la mise en place d'un système de management environnemental dans chacun des ESF.

MISSIONS: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans les missions de base de Belspo.

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable.

Actions:

Suivi des critères DD dans l'évaluation des projets.
Valorisation des missions de base ayant un potentiel positif sur l'environnement et/ou le DD dans la déclaration environnementale.
Participation au plan fédéral de développement durable 2013-2017.
Participation aux réunions du GT stratégie fédérale de la CIDD.

ACHATS DURABLES: Développer une politique des achats qui favorisent le développement durable.

Cible: Intégrer une réflexion sur la dimension à la fois environnementale, sociale et économique de chaque produit ou service acheté.

Actions:

Suivre le relevé des achats de la politique scientifique et identifier les actions prioritaires en termes d'achats "verts".
Etudier les possibilités d'alternatives pour des produits types.
Sensibiliser les acteurs de l'achat aux différents éléments composant un achat durable.
Communiquer sur notre politique achat et les produits durables en interne.
Inclure des clauses environnementales/de développement durable dans les marchés publics.
Participer aux réunions du GT marchés publics durables de la CIDD.
Mise en œuvre de la circulaire "Marchés publics durables" du 16/05/2014

ARSOM: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans le fonctionnement et les missions de base de L'ARSOM.

Cible: Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de l'ARSOM. Mettre à profit l'influence de l'ARSOM afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

Achats durables: Suivi du relevé des achats et identifier des actions prioritaires en terme d'achats "verts";
Papier: Suivi du relevé de consommation et des raisons de l'utilisation du papier; inclure des considérations environnementales pour les impressions en externe ; **Communication interne:** former les nouveaux engagés à EMAS ;
Communication externe: publier la déclaration environnementale EMAS sur le site web ; **Missions:** valoriser les missions de base de l'ARSOM ayant un potentiel positif sur l'environnement ; **Influence:** recenser les événements organisés ou auxquels l'ARSOM participe chaque année; étudier les possibilités de sensibilisation au développement durable pour chaque type d'événement.

7. Liste des abréviations

AAAA	Addis Abeba Action Agenda	CICR	Comité International de la Croix Rouge
AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire	CNT	Conseil National du Travail
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire	COORMULTI	Service de Coordination Multilatérale Développement Durable du SPF Affaires Etrangères
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation	CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
AR	Arrêté Royal	CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
ASA	Agence pour la Simplification Administrative	COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
BIT	Bureau International du Travail	COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
BFP	Bureau Fédéral du Plan	CPAS	Centre Public d'Action Sociale
BRB	Bibliothèque Royale de Belgique	DD	Développement Durable
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)	DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires Etrangères
CAI	Comité d'Analyse d'impact	DGE	Direction Générale Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires Etrangères
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale	DG HUT	Direction Générale Humanisation du Travail
CCE	Conseil Central de l'Economie	EFQM	European Foundation for Quality Management
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement		
CCT	Conventions Collectives du Travail		
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable		

EMAS	Eco-Management and Audit Scheme	ODD	Objectifs de Développement Durable
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux	OIT	Organisation Internationale du Travail
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
FMI	Fond Monétaire International	OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
GPP	Green Public Procurement	PAN	Plan d'Action National
GT	Groupe de Travail	PDCA	Plan-Do-Check-Act
HIA	Health Impact Assessment	PDE	Plan de déplacement des entreprises
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives	PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
IEFH	Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes	PMA	Pays les moins avancés
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable	PME	Petites et Moyennes Entreprises
IGN	Institut Géographique National	RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
IRM	Institut Royal Météorologique	SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
ISR	Investissement socialement responsable	SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail
LNE	Leefmilieu, Natuur en Energie	SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
MDG	Millennium Development Goals	SPF	Service Public Fédéral
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)	SPP	Service Public fédéral de Programmation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques	SPP Next	Sustainable Public Procurement Next
ODA	Official Development Aid		

SPW Service Public de Wallonie

TFDD TaskForce Développement Durable

UNCRPD Convention des Nations Unies relative aux droits de
la personne handicapée

UNGP United Nations Guiding Principles

VLT Vision à Long Terme en matière de Développement durable

VVSG Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten

8. Annexes

8.1. Annexe 1 : Rapport d'activités 2016 du GT «Marchés Publics Durables»

1. Concertation fédérale interdépartementale

1.1. Moments de concertation du GT «marchés publics durables» de la CIDD-CCIM

Le groupe de travail «marchés publics durables» de la CIDD s'est réuni en 2016 aux moments suivants : le 14 mars, le 30 juin et le 21 décembre.

Une concertation spéciale entre les membres du groupe de travail et des chercheurs suédois/finnois a eu lieu le 19 janvier 2016 (Bruxelles) et entre la Belgique et les Pays-Bas le 28 septembre (Anvers) (voir point 3.1. plus loin).

1.2. Développement durable au sein du réseau des acheteurs fédéraux

Aux 7 moments de concertation du réseau des acheteurs fédéraux qui ont eu lieu en 2016, les points suivants relatifs aux marchés publics durables ont été mis à l'ordre du jour : les possibilités de sélectionner des articles durables dans E-Catalog, un commentaire explicatif sur l'économie fonctionnelle et circulaire par un représentant du CFDD, une enquête de satisfaction autour du site Internet à l'adresse www.guidedesachatsdurables.be, un aperçu du parc automobile fédéral et un projet de circulaire 306 sexies pour l'achat de voitures fédérales, un commentaire explicatif du projet en matière

de responsabilité sociétale auprès des fournisseurs de l'autorité fédérale (voir point 4.3. plus loin), et un commentaire explicatif de la liste de bonnes pratiques autour des marchés publics socialement justifiés (voir point 6 plus loin).

L'un des points d'attention importants dans cette concertation des acheteurs fédéraux était la réforme des autorités fédérales, appelée le Redesign. L'IFDD a établi une note d'inspiration en vue de possibilités d'ancrer les achats durables dans la structure fédérale. Les possibilités offertes par la nouvelle norme ISO 20400 relative aux achats durables (attendue d'ici la fin 2016) ont été explorées en particulier.

2. Alignement des politiques en matière de marchés publics durables de l'autorité fédérale et des régions

En vue de la préparation et du suivi des réunions de la Conférence interministérielle Développement durable, le groupe de travail technique s'est concerté au sujet des marchés publics durables le 14 mars, le 17 août et le 7 septembre 2016.

3. Travaux avec la Commission européenne et d'autres États membres

3.1. Politique de l'UE en matière de marchés publics écologiques

Les représentations pour les réunions internationales et européennes en matière de marchés publics durables ont été alignées au sein du groupe de travail «marchés publics durables» de la CIDD. Pour l'année 2016, différents représentants de la Belgique issus des services suivants ont suivi la concertation : le Service Public de Wal-

lonie, le département de l'Autorité flamande Chancellerie et Administration et le département Environnement, Nature et Énergie, ainsi que l'Institut fédéral pour le développement durable. La concertation du SPP Next a eu lieu le 19 avril (Amsterdam) et le 24 octobre (Oslo). La concertation de l'Advisory Group sous la présidence de la DG Environnement de la Commission européenne a eu lieu le 20 avril (Amsterdam) et le 25 octobre (Oslo).

À ces moments de concertation, les instruments et la politique autour des terrains fédéraux verts sont discutés dans les États membres et au sein de la Commission européenne. Le développement et l'actualisation de critères pour des produits et services écologiques occupent toujours une place importante, mais est de plus en plus complété(e) par des discussions sur la surveillance GPP, le coût du cycle de vie, le développement de capacité en matière de marchés publics durables pour des ONG, l'économie circulaire et les groupes avec différents développements de politique européenne qui se rapportent aux marchés publics verts.

Une concertation entre les experts belges et néerlandais sur les marchés publics durables a été organisée le 28 septembre 2016. Cette concertation s'est focalisée sur un échange relatif à la politique et les instruments disponibles dans les deux pays. Des accords ont été pris sur les collaborations possibles et les échanges d'informations.

Dans la politique européenne, des organisations non gouvernementales sont de plus en plus souvent impliquées dans la politique. La Commission européenne, DG Environnement, prévoit une formation pour des ONG afin de les mettre mieux au courant de la politique et des instruments, en particulier autour du développement de critères. Même différents membres du groupe de travail «marchés publics durables» de la CIDD ont été contactés en 2016 par le WWF en

vue d'un échange autour des informations, en particulier en ce qui concerne les plantages d'huile de palme et les critères écologiques dans les marchés publics.

3.2. Politique de l'UE en matière de marchés publics justifiés sur le plan éthique

Le groupe de travail de la CIDD a suivi les travaux du European Working Group on Ethical public procurement (EWGPP, en français: groupe de travail européen sur les marchés publics éthiques). Ce groupe de travail européen a, en 2015 et 2016, étudié les conditions de travail dans le cadre de la production des gants en Malaisie, Thaïlande et Sri Lanka, et ce, en collaboration avec la British Medical Association (BMA) et la BMA Medical Fair and Ethical Trade Group. Cinq milliards de paires de gants sont produites par an. L'étude repose sur les préoccupations relatives au nombre excessif d'heures de travail et à la concrétisation d'objectifs de production, au paiement insuffisant des salaires, aux primes de recrutement exagérées, à la rétention illégale des cartes d'identité et à l'empêchement des activités syndicales. Les conditions auxquelles les ouvriers (essentiellement des migrants) sont exposés dans les 3 pays de production sont décrites comme étant «sales, dangereuses et difficiles».

À la suite de différents rapports alarmants d'ONG en 2014/2015, différentes grandes enseignes d'achat en Angleterre (ayant une capacité d'achat annuelle de 70-80 millions de livres sterling de gants), en Norvège (2,5 millions de livres sterling) et en Suède (4 millions de livres sterling) ont analysé les exigences contractuelles afin d'améliorer les conditions de travail dans les usines. Sur la base des négociations avec la haute direction, différents fournisseurs importants de gants ont entre-temps modifié leurs chaînes de production.

Pour plus d'informations :

<http://www.upphandlingsmyndigheten.se/globalassets/publikationer/kriterierna/in-good-hands-medical-gloves-report-web-23-03-1.pdf>

En vue des travaux belges autour des marchés publics sociaux/justifiés sur le plan éthique et de la convention OIT 94, une concertation a été organisée avec différents experts belges, suédois et finnois le 19 janvier à Bruxelles. Le résultat de la concertation et en particulier les travaux belges, ont été repris dans la publication suédoise de Wolters Kluwer intitulée «Arbetsklausuler och sociala hänsyn i offentlig upphandling – ILO konvention nr 94 samt en internationell jämförelse».

[4. Élaboration de thèmes particuliers autour des marchés publics durables](#)

4.1. L'économie circulaire dans les marchés publics

Le congrès sur l'économie circulaire a eu lieu à Amsterdam les 21 et 22 avril 2016. Y étaient présents différents représentants de départements régionaux et fédéraux belges.

En ce qui concerne la coordination du point de vue belge concernant le dossier «économie circulaire européenne», le pilote du groupe de travail «économie circulaire» du CCPIE a demandé l'avis des membres du GT «marchés publics durables» de la CIDD. Le dossier européen attache en effet beaucoup d'importance aux achats verts et innovateurs en tant que moteur d'une économie circulaire. Des recommandations des deux groupes de travail ont été préparées et transmises au Conseil européen pendant l'été 2016. Les points d'attention communautaires pour l'économie circulaire et les marchés publics sont régulièrement au programme de la concertation

du groupe de travail du CCPIE ainsi que de la concertation du groupe de travail de la CIDD.

En 2016, le plan d'action fédéral de la ministre Marghem a été publié sous le titre Faire tourner ensemble l'économie grâce à l'économie circulaire dans notre pays. On peut trouver le texte sur Internet à l'adresse : <http://guidedesachatsdurables.be/fr/innovation/achats-circulaires>. Le plan d'action se focalise sur 2 tâches importantes pour le groupe de travail ICDD sur les marchés publics durables :

a) Mesure 3/4 :

«L'intégration réelle des critères relatifs au contenu recyclé dans les procédures d'achats publics est également un point important. [...] Afin d'améliorer l'impact, il est important de collaborer avec d'autres autorités. Le groupe de travail commun «Marchés publics durables» y contribue au sein de l'ICDD, même s'il est intéressant de collaborer directement avec les autorités intéressées.»

En réponse à ce paragraphe, il peut déjà être renvoyé à la collaboration prévue entre l'IFDD et l'OVAM dans le cadre de l'étude mentionnée sous le point 5 sur les termes de recherche sur le développement durable dans les marchés publics déjà publiés.

b) Mesure 5/6 :

«En 2017, une étude sera menée sur l'impact coûts-profits économiques, technico-environnementaux et sociaux d'une modification de l'article 117 relatif à «l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers» de la «loi du 22 mai 2013 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral». Les conclusions de cette étude ont été discutées au sein du groupe de travail «marchés publics» de la Commission interdépartementale de Développement durable.

Ce groupe de travail diffusera, en concertation avec les parties prenantes, des informations claires et accessibles pour les différents acheteurs publics.»

4.2. Responsabilité sociétale dans les marchés publics

En 2015, trois projets pilotes ont été lancés en Belgique autour du répertoriage des conditions de travail dans la chaîne des achats pour le textile, la pierre naturelle et les produits IT. Un premier projet a été développé par la ville de Gand en collaboration avec VVSG, un deuxième par le service flamand Travail et Économie sociale et un troisième a été exécuté à l'initiative de l'IFDD.

En ce qui concerne le dernier projet, le prestataire de services Ecovadis a été désigné pour réaliser une étude de la chaîne auprès de quelques fournisseurs du SPF Finances, l'AFSCA, la Police fédérale et le SPF Personnel et Organisation. Il a été lancé 3 réseaux d'apprentissage le 28 avril, le 3 octobre et le 5 décembre 2016, avec les différents services. Le projet permet l'analyse d'une vingtaine de fournisseurs et de sous-fournisseurs sur le plan du respect de leur responsabilité sociétale. Un rapport final avec des recommandations est attendu pour après l'été 2017.

4.3. Aspects sociaux et marchés publics

La circulaire du 16 mai 2014 attache beaucoup d'importance à la prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics. Le thème a été discuté régulièrement dans la consultation du réseau des acheteurs en 2016. Dans le cadre de cette consultation, une rencontre a eu lieu le 18 février 2016 entre les acheteurs fédéraux et des représentants des entreprises wallonnes, bruxelloises et flamandes d'économie sociale. Ainsi, les acheteurs ont reçu l'opportunité de mieux estimer les possibilités de collaborer avec ce type d'entreprises. En réponse à cette initiative, le SPF P&O et l'IFDD ont

organisé un atelier pour les représentants de l'économie sociale (entreprises de travail sur mesure et entreprises de travail adapté) en vue de rendre plus accessible l'offre fédérale de marchés publics. Les sessions auront lieu auprès du SPF Chancellerie le 6 septembre (en français) et le 13 septembre (en néerlandais).

En complément, l'IFDD a travaillé en 2016 à un inventaire de 50 bonnes pratiques dans le domaine plus large des marchés publics justifiés sur les plans social et éthique. Les résultats seront publiés début 2017 sur le site Internet à l'adresse www.guidedesachatsdurables.be.

La Régie des bâtiments a analysé en 2016 la manière selon laquelle elle peut satisfaire au chapitre 3 de la circulaire fédérale du 16 mai 2014 relative aux clauses sociales dans les marchés publics. Elle a travaillé, à cette fin, à une note interne qui indique quand et comment les marchés publics de la Régie tiendront compte des clauses sociales. Le texte a été discuté avec des représentants de l'IFDD, du FOREM, d'Actiris et du VDAB. Les trois dernières organisations s'engagent à soutenir la Régie en matière de formation ou d'intégration des groupes à risques (chômeurs de longue durée, personnes handicapées, ...) pour les trois régions. Le texte doit encore être discuté au sein du comité de direction.

4.4. Situation du parc automobile fédéral et de la politique d'achat

L'IFDD a finalisé le rapport bisannuel sur la situation du parc automobile fédéral et l'a expliquée lors de la concertation du réseau des acheteurs fédéraux le 20 octobre 2016. Sur la base des chiffres de l'étude, plusieurs adaptations ont été proposées aux fins de la révision de la circulaire fédérale sur les véhicules, 307 sexies.

5. Répertoire les marchés publics durables

Ces dernières années, plusieurs tentatives ont été menées afin de mesurer la mise en œuvre des achats (surtout écologiques) durables, tant aux niveaux fédéral et régional qu'auprès de nombreux États membres (européens) et auprès de la Commission européenne. Dans la plupart des cas, cela se fait/s'est fait via l'envoi de questionnaires, et dans quelques cas aussi via les systèmes de gestion. Les exercices donnent jusqu'à présent une image chiffrée fragmentée de la mise en œuvre de la politique par les acheteurs belges. Vu que les chiffres ont en ce moment peu de valeur ajoutée pour un développement ultérieur de la politique, l'IFDD souhaite continuer d'examiner surtout cette piste en vue de détecter et de diffuser les bonnes pratiques et de continuer à développer sa gestion et ses instruments.

Sous le mandat de la Conférence interministérielle «développement durable» et de son groupe technique «marchés publics durables», différents experts fédéraux et régionaux examinent les possibilités de répertoire les achats durables. L'instrument E-Notification sur lequel les annonces belges sont publiées, constitue ici une banque de données intéressante. Le groupe de travail se compose de 14 experts de différents départements et s'est réuni les 2 février, 9 mars, 26 avril, 24 mai, 22 juin, 14 septembre, 22 novembre 2016 et 17 janvier 2017. Les membres ont examiné quels champs de recherche sur les achats durables peuvent être définis dans un consensus national dans le cadre des nouvelles possibilités de la récente loi belge sur les marchés publics (2017). Il a étudié comment et dans quelles conditions budgétaires et administratives les champs de recherche pourraient être intégrés via un questionnaire limité dans la plateforme E-Notification. Ses activités sont décrites dans le (projet de) «Rapport final sur les activités du suivi national des marchés publics durables via E-Procurement».

En complément, l'IFDD veut examiner, en collaboration avec un forum d'expression de 12 experts issus de départements fédéraux et régionaux, dans quelle mesure les acheteurs ont effectivement tenu compte, au cours des 5 dernières années, de la politique autour des marchés publics durables dans E-Notification. Pour l'enquête, on a désigné la Radboud Universiteit de Nijmegen, qui examinera des indices sur le plan des achats respectueux de l'environnement, sociaux, éthiques et innovateurs dans des marchés publics concrets. Il n'existe encore aucune méthodologie permettant de détecter systématiquement les marchés publics durables dans cette base de données E-Notification. Le développement d'une telle méthodologie devrait permettre la captation/sélection et la diffusion des (bonnes) pratiques et formerait ainsi une source d'inspiration vers une consommation (publique) plus durable. L'enquête proprement dite sera réalisée en 2017.

Des experts en gestion de l'OVAM collaboreront activement, dans le cadre d'une enquête parallèle au sujet des matières plastiques recyclées dans les marchés publics, à la dernière enquête de l'IFDD citée. Les intérêts des deux domaines d'étude seront préservés par les adjudicateurs respectifs.

Une étude similaire a aussi été lancée aux Pays-Bas au sein de Tender-Ned. Lors de la réunion d'Oslo et de la concertation belgo-néerlandaise (voir point 3.1), une liste des opportunités de collaboration a été dressée, éventuellement en collaboration avec les autorités norvégiennes et la Commission européenne. Ces collaborations éventuelles n'ont pas été concrétisées en 2016. En Belgique, le démarrage et les premiers résultats du projet susmentionné sont attendus.

Finalement, le SPF Chancellerie du Premier ministre a mis sur pied,

en 2016, un nouveau groupe de travail «gouvernance» dans le cadre des futures obligations de reporting de la Directive 2014/24/UE (marchés publics). Dans ce contexte, la Commission européenne (DG Croissance) a établi un «Draft Procurement Monitoring Report Template» en vue de consulter les États membres sur leurs futures obligations de reporting. Un chapitre important concerne la stratégie (= achats verts, sociaux, éthiques et innovants). Au cours de l'année 2016, des commentaires sur ce chapitre ont été transmis par le GT «marchés publics durables» de la CIDD au nouveau groupe de travail «gouvernance».

6. Instruments pratiques : www.guidedesachatsdurables.be

Le site internet www.guidedesachatsdurables.be a été lancé en 2005. Cet instrument traduit les choix politiques et stratégiques en outils de travail prêts à l'emploi pour les acheteurs. L'intérêt du site pour les acheteurs belges peut être déduit des statistiques suivantes (chiffres filtrés pour les visites belges) :

Période	Sessions depuis la Belgique	Sessions depuis la Belgique	Nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne d'une session
1/12/2011 - 1/12/2012	4392	61 %	2716	3:49
1/12/2012 - 1/12/2013	3118	70,0 %	2228	2:59
1/12/2013 - 1/12/2014	5812	64,2 %	3736	4:27
1/12/2014 - 1/12/2015	6884	66,5 %	4576	4:38
1/12/2015 - 1/12/2016	6206	66,74 %	4142	3:55

L'utilisation de l'instrument semble avoir légèrement diminué pour l'année 2016, par rapport à l'année d'avant. Cela peut avoir à faire avec le fait que l'IFDD n'a pas déployé de communications actives ces dernières années. Néanmoins, les pourcentages de reprise relativement bas (28,84 %), une durée raisonnable de séjour et surtout une consultation pendant les jours ouvrables, semblent indiquer que le public cible utilise toujours l'instrument. Avec l'actualisation des différentes fiches obsolètes en 2016 (voir plus loin) et la communication attendue autour de ce sujet en 2017, on espère aborder plus d'utilisateurs.

Au printemps de l'année 2016, 95 utilisateurs francophones et 78 utilisateurs néerlandophones (surtout les acheteurs belges) ont participé à une enquête de satisfaction sur le site Internet à l'adresse www.guidedesachatsdurables.be. En règle générale, il s'avère que les répondants ont besoin d'un tel instrument et qu'ils apprécient particulièrement le soutien pratique et les bons exemples autour de marchés publics concrets.

En 2016, l'IFDD a intensivement travaillé à l'actualisation de 63 fiches de produit pour l'achat durable de ce guide. Par ailleurs, le renvoi à la réglementation actuelle et l'information au sujet de nouvelles perspectives sur le marché pour différents groupes de produits, en particulier en ce qui concerne les possibilités circulaires, ont été demandés auprès des secteurs et traités dans les fiches. Les nouvelles fiches seront disponibles sur le site Internet début 2017.

En outre, l'IFDD a donné pour instruction de répertorier 50 bonnes pratiques autour des achats justifiés sur les plans social et éthique. Les travaux ont été terminés fin 2016 et ont été proposés à la consultation du réseau des acheteurs fédéraux du 22 décembre 2016. Les bonnes pratiques seront traduites et publiées sur le site à l'adresse www.guidedesachatsdurables.be

7. Formation et soutien fédéraux en matière de marchés publics durables

En 2016, il n'a plus été organisé de formation autour des achats durables dans le cadre de l'offre OFO. L'École royale militaire a proposé de former également les acheteurs fédéraux dans leur offre en matière de marchés publics, mais n'a pas encore lié cette formation aux achats durables. En 2017, il devrait y être travaillé.

Avec des représentants du SPF Mobilité, l'IFDD a donné une formation au service concernant les instruments en matière de marchés publics durables, le 18 octobre (Pays-Bas) et le 20 octobre (France). Une formation similaire a été préparée pour l'année 2017 pour le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Avec le SPF P&O, des formations autour de l'économie sociale et des marchés publics ont été organisées le 6 septembre (en français) et le 13 septembre (en néerlandais).

Par ailleurs, l'IFDD a offert son soutien en 2016 au Centre de presse international en vue de rendre opérationnelle, en interne, leur stratégie en matière d'achats durables. L'IFDD a également offert son soutien au SPF Intégration sociale, autour de l'intégration de composants durables dans le marché public «banques alimentaires du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)».

8.2. Annexes 2 : Description synthétique des étapes qui ont jalonné le développement du projet « Entreprises et Droits de l'Homme »



CONSULTATION 2

- **Consultaion des parties prenantes 2_octobre 2015-janvier 2016**
- **consultaion sur base du texte de l'avant projet PAN 2**
- Consultaion en 3 phases:
 - Phase A: consultation écrite, 51 organisations représentatives de la société civiles ont été consultées_octobre-novembre 2015
 - Phase B: dialogue avec les PP_novembre-décembre 2015
 - Phase C: consultation des Conseil d'Avis_novembre2015-janvier 2016
- Toutes les inforamtions sur: <http://www.rs.belgium.be/fr/instruments/consultation-des-parties-prenantes-sur-avant-projet-de-plan-daction-national-entreprises>

DRAFT 3

- **Avant-projet PAN 3_avril 2016**
- Analyse et traitement des inputs de la consultation 2
- Validation finale par le GT RS de la CIDD_mai-juin 2016

PLAN D'ACTION NATIONAL H&DH

- **Projet de Plan d'Action National "Entreprise et Droits de l'Homme_juin 2016**
- CIDD transmet le projet de PAN "E&DH" au Gouvernement via les Ministres porteurs du projets: Marie Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable et Didier Reynders, Vice Premier Ministre et Minsitre des Affaires Etrangères & Européennes.

Institut fédéral pour le Développement Durable

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles

Tel: 02/501.04.62

Website: www.ifdd.belgium.be

Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i.,
Institut fédéral pour le développement durable, Rue ducale 4, 1000 Bruxelles.

Numéro du dépôt légal: D/2017/